

jijij, Services à la personne

Perceval

Gestion Personnalisée des Personnels & des Plannings de Prestations

Auteur : Jean-Ouriel BLANCHET MAGON

Fonction : Chargé de Mission

Validé par : Yoann LETIEC

Date de création : 14/06/2011

Date de validation : 14/06/2011

Guide Utilisateur 2011

Edition Plannings
Usager et Salarié

Cycles de prestations,
Gestion des remplacements

Gestion des absences, réunions,
temps de déplacements

Recherche de disponibilité,
Vérification des Heures





PREAMBULE

Madame, Monsieur,

Voici entre vos mains le dernier guide utilisateur de Perceval Windows mis à jour. Ce document a pour objectif de vous accompagner dans l'utilisation du logiciel après les sessions dispensées par votre formateur Apologic.

Ainsi, un maximum d'interfaces, d'options, de fonctionnalités ... sont décrites et souvent accompagnées d'exemples dans ce guide utilisateur.

Cependant, je souhaite retenir votre attention sur un chapitre importants dans votre utilisation de Perceval Windows :

→ Questions / Réponses (Chapitre X):

En étudiant les appels téléphoniques reçus sur Perceval par notre service Hot-line, nous avons pu noter quelques questions récurrentes.

Afin de gagner en réactivité et anticiper vos possibles interrogations futures, vous pouvez retrouver ces « points-clefs » dans ce chapitre X.

En espérant que ce guide utilisateur réponde à vos attentes, je reste à votre disposition avec l'ensemble des hot liners Apologic pour de plus amples remarques ou questions concernant Perceval Windows.



APOLOGIC APPLICATIONS

> AVERTISSEMENT!

Perceval Windows est une marque déposée par APOLOGIC Applications. Ce logiciel, sa diffusion et son utilisation sont régis par les lois du copyright inhérentes aux logiciels informatiques.

Les copies du logiciel sont considérées comme illégales, sauf à des fins de copies de sauvegarde.

Ce document est protégé par les droits d'auteur. Il ne peut être ni copié, photocopié ou reproduit, en totalité ou en partie sans l'accord écrit de APOLOGIC APPLICATIONS.

Microsoft Windows est une marque déposée par MicroSoft Corporation.

> CONTACT APOLOGIC APPLICATIONS

APOLOGIC APPLICATIONS 2, Rue du Noroît - BP 456 Zone Activités des Alleux 22107 TADEN DINAN Cédex

Tél: 02.96.87.17.87 Fax: 02.96.39.23.22 www.apologic.fr

> SUPPORT TECHNIQUE DU LUNDI AU VENDREDI

HORAIRES: 08h00 - 18h00

Assitance téléphonique: 0826.465.365

Fax: 02.96.39.23.22





TABLES DES MATIERES

PREAM	(BULE	2
APOLO	GIC APPLICATIONS	3
TABLE	S DES MATIERES	4
GESTIC	ON DU GROUPWARE	6
Chap.I.	Lien Perceval / Logiciels Métiers	11
Chap.I.	Généralités	
<i>I.1</i>)	Vérification des Mises à Jour	13
<i>I.2</i>)	Installation des Mises à Jour	14
<i>I.3</i>)	Gestion du GroupWare	16
<i>I.4</i>)	Réalisation d'une sauvegarde	19
<i>I.5</i>)	Réalisation d'une Réindexation	20
<i>I.6</i>)	Réalisation d'une Restauration	20
<i>I.7</i>)	Utilitaires divers	21
Chap.II.	. Paramétrage de votre base	22
II.1)	Paramétrage général	22
<i>II.2</i>)	Paramétrage Usager, Salarié, Ville	28
II.3)	Paramétrage des Rubriques	30
<i>II.4</i>)	Environnement Word & Préférences d'affichage Planning	34
Chap.II.	I. Les différents Intervenants de Perceval	36
<i>III.1</i>)	Usagers Prestataires / Employeurs Mandataires	36
<i>III.2</i>)	Gestion des Salariés	40
<i>III.3</i>)	Gestion des Intervenants Libéraux	43
<i>III.4</i>)	Gestion des Caisses de prestation	43
Chap.IV	7. Réalisation du Planning	44
<i>IV.1</i>)	Gestion des cycles de prestation	45
<i>IV.2</i>)	Ajout, Modification, Duplication de prestation	52
<i>IV.3</i>)	Gestion des Réunions de Travail	57
<i>IV.4</i>)	Gestion des Inter-vacations	62
IV.5)	Saisie des Absences Usagers	65
<i>IV.6</i>)	Saisie des Absences Salariés	67
Chap.V.	Impression de vos Plannings	74





Chap.VI.	Export des	Guide Utilisateur
-	rs les logiciels Métiers	
<i>VI.1</i>)	Prestations en anomalie	78
<i>VI.2</i>)	Réception / Vérification des Heures	80
<i>VI.3</i>)	Contrôle des Heures	82
<i>VI.4</i>)	Export des Heures	83
<i>VI.5</i>)	Validation du Planning	84
VI.6)	Bilan des heures non validées	85
Chap.VII.	Statistiques / Bilan Mensuel	86
<i>VII.1</i>)	Bilan des Heures Usagers	86
<i>VII.2</i>)	Bilan des Heures Salariés	87
<i>VII.3</i>)	Statistiques Usagers	88
<i>VII.4</i>)	Statistiques Planning Salarié	89
<i>VII.5</i>)	Statistiques des interventions et des absences	90
<i>VII.4</i>)	Suivi des Accords & Enveloppes Prises en charge	91
Chap.VIII	. Modules Annexes	92
<i>VIII.1</i>)	Visite Médicale Salarié	92
VIII.2)	Listes Paramétrables	94
<i>VIII.3</i>)	Module de Recherche de Disponibilité	96
<i>VIII.4</i>)	Gestion et Export des Recettes	98
Chap.IX.	Questions / Réponses	99
Chap.X.	Mots-Clés Word	103
<i>X.1</i>)	Création de Document Word	103
<i>X.2</i>)	Exemples de Document Word	103
<i>X.3</i>)	Liste des Mots-Clés	108



GESTION DU GROUPWARE

> Gestion du Groupware

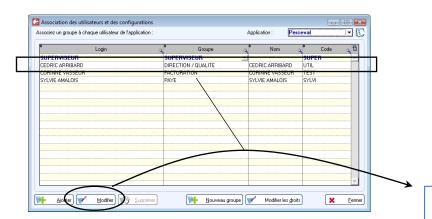
Ceci Permet la gestion des utilisateurs et des droits. Ainsi, pour l'ensemble de vos logiciels Apologic, la gestion des utilisateurs est désormais centralisée, pour décliner plus facilement les droits d'accès aux menus de chacun pour chaque application.

Vous retrouvez dans le menu déroulant nommé "Login", tous les utilisateurs des logiciels de votre association :



Nous vous précisons que lors de votre première utilisation, le mot de passe de **SUPERVISEUR** est simplement SUPERVISEUR.

Tout utilisateur coché comme Superviseur pourra donc donner ou modifier les droits des autres utilisateurs, en accédant au menu Fichier > Superviseur > Gestion du Groupware :





L'utilisateur « *Cédric ARRIBARD* » sera désormais considéré comme **Superviseur**.



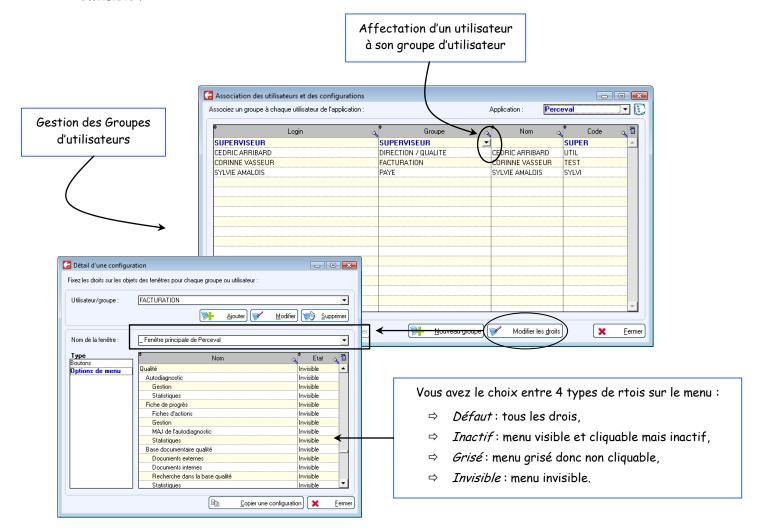
Si les Droits utilisateurs Perceval (menu Fichier > Superviseur > Droits Utilisateurs Perceval) permettent de donner plus particulièrement <u>des droits sur les données</u> (accès à tel ou tel service, restriction sur les secteurs ...) au niveau des 3 onglets de la fiche utilisateur : « Accès Données Planning », « Service » et « Secteur », la gestion du GROUPWARE va déclarer <u>des droits d'accès aux menus</u> du logiciel par le biais des Groupes d'utilisateurs :

Exemple:

<u>SI VOUS AVEZ **ACQUIS**</u> ET <u>DEBLOQUE LE MODULE **QUALITE**</u>, vous devez sans doute restreindre l'accès à ce menu au Responsable Qualité, afin que personne ne puisse aller consulter ou modifier les réclamations, les documents Qualité enregistrés ...

Ainsi pour chacun des groupes d'utilisateurs enregistrés, le superviseur pourra définir les droits d'accès à ce menu et à ses sous-menus.

Dans l'exemple ci-après, nous constatons que le groupe utilisateur "Facturation", auquel appartient l'utilisatrice Corinne Vasseur, ne pourra pas accéder au menu Qualité car il lui sera Invisible!





La gestion des droits utilisateurs reste assez complexe donc préférer dans un premier temps donner un maximum de droits aux utilisateurs, puis les affiner progressivement.







Règles d'or à connaître dans votre gestion des utilisateurs de Perceval

> Création d'utilisateur :

Tout utilisateur créé dans le Groupware sera automatiquement créé dans les utilisateurs de Perceval (menu Fichier > Superviseur > Droits Utilisateurs Perceval), à sa connexion au dossier concerné ...

... ET INVERSEMENT, tout utilisateur créé dans Perceval sera automatiquement créé dans le Groupware.

> <u>Suppression d'utilisateur :</u>

- > Tout utilisateur supprimé dans le Groupware sera rendu inactif dans Perceval (cf. coche correspondante dans la fiche Utilisateur de Perceval).
- ... ET INVERSEMENT, tout utilisateur supprimé dans Perceval sera marqué comme INTERDIT dans le Groupware pour être rapidement identifié et donc supprimé.



> Interface principale

Perceval vous propose une nouvelle interface principale, présentant notamment le dossier en cours et quelques nouveautés graphiques ...

• Barre de raccourcis :

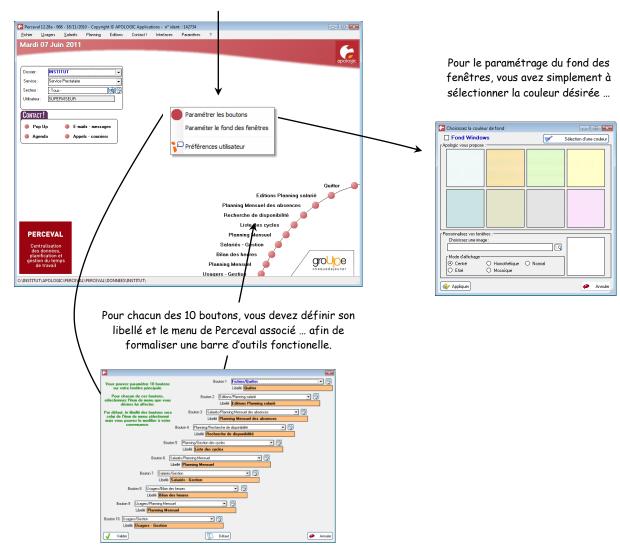
⇒ Elle vous permet d'accéder directement à certaines fonctions du logiciel.

Paramétrée par défaut, elle reste cependant paramétrable par chaque utilisateur.

❷ Fond de fenêtre :

⇒ Hormis l'interface principale, vous pouvez là encore personnaliser la couleur de fond de toutes les autres fenêtres de Perceval Windows.

Disponible aussi au niveau du menu **Paramètres > Environnement**, vous retrouvez ces 2 menus de paramétrage grâce à un clic droit sur l'interface principale de Perceval :



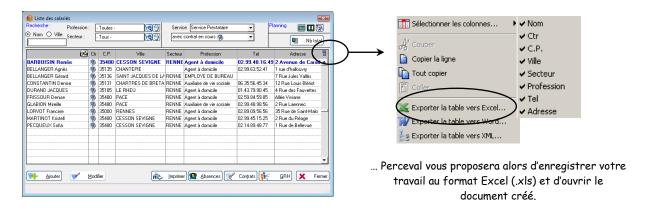


> Export des données vers Excel, Word ...

Pour toutes les "tables" du logiciel, vous pouvez, à présent exporter les données affichées vers Word ou Excel pour un traitement spécifique. Pour cela, vous avez simplement à réaliser :

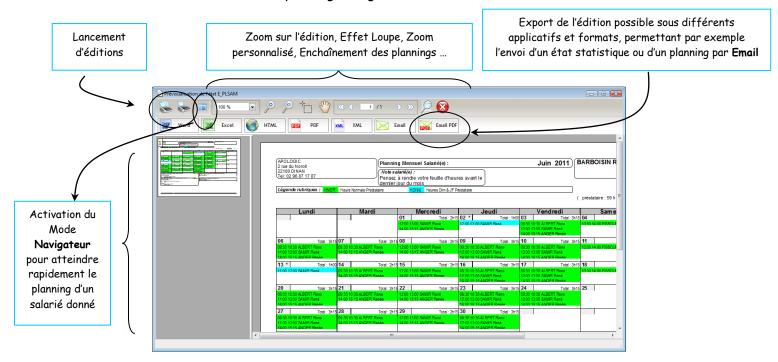
- ⇒ un clic droit de souris à l'endroit indiqué ci-dessous,
- ⇒ décocher les intitulés de colonnes que vous ne souhaitez pas voir apparaître.
- ⇒ définir vers quel applicatif vous désirez exporter les données sélectionnées

Exemple: Export des Salariés en Contrat en cours vers Excel



Editions Winder

Perceval vous propose une nouvelle palette de boutons pour toutes les éditions disponibles, et donc notamment les éditions de plannings Usagers et Salariés :









Chap.I. Lien Perceval / Logiciels Métiers

Perceval Windows facilite la gestion au quotidien des emplois du temps et des interventions des personnels chez les usagers. Dans un second temps, l'export de vos heures du planning permet de mettre en place une facturation complète et efficace grâce au logiciel **Métier** interconnecté.

Pour cela, votre formateur paramètrera dans Perceval, une passerelle (appelée « **Service** ») vers chaque logiciel Métier connecté :

- ♦ Service Prestataire : Passerelle Perceval / Lancelot,
- ♦ Service Mandataire: Passerelle Perceval / Arlequin,
- ♦ Service Intermédiaire : Passerelle Perceval / Merlin,
- ♦ Service Paye : Passerelle Perceval / Lancelot / Korrigan.

Il est important pour vous de bien visualiser et comprendre les échanges réalisés par les différents logiciels grâce aux passerelles mises en place.

Afin d'obtenir un résultat optimal, quelques règles sont donc à respecter :

Règle n°1: Nous conseillons la création des salariés, bénéficiaires et informations rattachées, dans les Logiciels Métiers. Perceval, par le biais de la connexion, récupèrera automatiquement l'intégralité des informations et se consacrera à la réalisation du planning.

=> Eviter donc de créer Usagers, Salariés, Rubriques ... dans Perceval pour éviter l'apparition de doublons et donc de problèmes d'intégration des heures en fin de mois!

<u>Règle n°2:</u> Il est envisageable qu'un usager ou un salarié soit rattaché à 2 services:

Mandataire et Prestataire. Cependant, ils ne forment qu'un seul et même individu dans Perceval Windows.

Chaque Individu est identifié dans Perceval par une Clé Numérique unique, permettant, lors de toute modification dans un logiciel, d'effectuer la mise à jour des informations sur l'individu concerné.

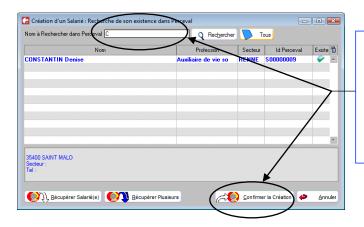
Tout ceci se déroulera correctement si, au moment de la création de l'individu, la procédure illustrée ci-dessous est respectée (la procédure est similaire pour les salariés).





Exemple : Enregistrement de l'usager CHOUIN dans votre association, présentant une prise en charge Prestataire et un contrat Mandataire.

O Création initiale dans Lancelot Windows en Gestion des Bénéficiaires :



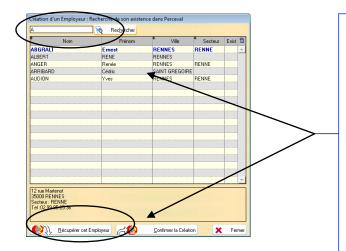
A ce niveau, par le biais du bouton **Ajouter**, Lancelot vous demande de saisir les premières lettres du nom et de lancer la **Recherche**.

Ne trouvant aucun CHOUIN dans Perceval, vous pouvez « Confirmer la Création » et saisir sa fiche et sa prise en charge.

② Contrôle simple de la création dans Perceval par le menu Usagers > Gestion :

Dans le menu **Usagers > Gestion**, vous retrouvez votre Bénéficiaire Chouin au niveau du Service Prestataire.

8 Récupération de l'usager dans Arlequin Windows :



La Responsable du logiciel Arlequin peut alors lancer le menu **Employeurs > Gestion**, cliquer sur **Nouveau**, saisir les premières lettres du nom et Lancer la **Recherche**.

Arlequin interroge Perceval et retrouve l'usager ABGRALI dans la liste (Il existe dans Perceval, mais pas encore dans Arlequin...). Il vous reste donc à Récupérer cet usager! (Si vous décidez de Confirmer la création, un problème de doublons surviendra dans Perceval avec l'apparition de 2 Messieurs ABGRALI).





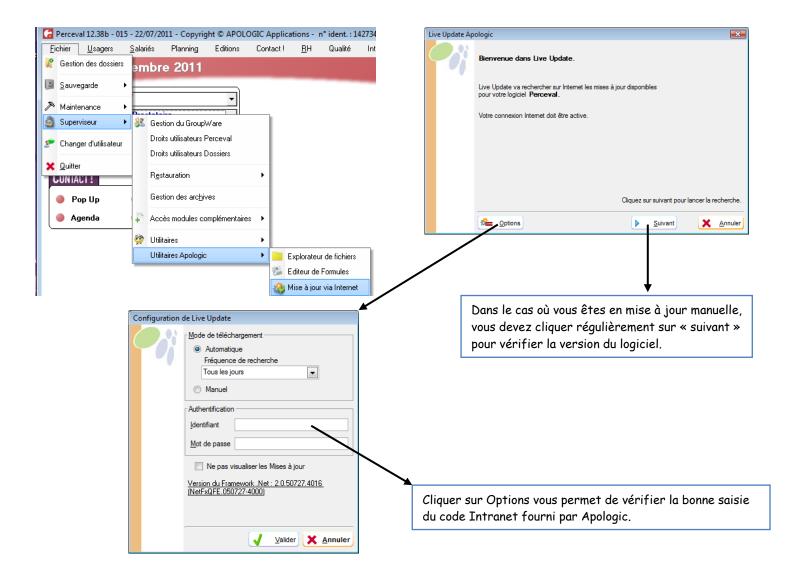
Chap.I.

Généralités

I.1) Vérification des Mises à Jour

Les mises à jour de vos logiciels se font automatiquement via Internet, à l'aide d'un code confidentiel fourni par Apologic : Code intranet.

Pour Vérifier le mode de mise à jour utilisée, il faut démarrer Perceval en mode superviseur, puis accéder au menu « Mise à jour par Internet ».





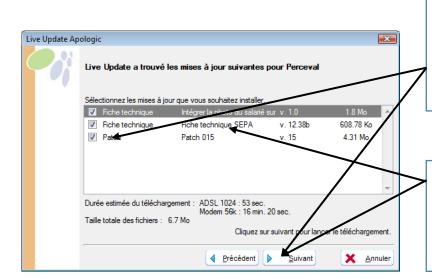
I.2) Installation des Mises à Jour

Figure 2 Effectuez une sauvegarde de vos bases avant toute autre action.

Quitter l'application Lancelot sur tous les postes.

🖛 🖫 En cas de réseau, lancer toujours la mise à jour à partir du serveur.

Après vérification, le logiciel peut vous proposer de télécharger soit des Patchs (petits programmes améliorants le logiciel, des mises à jour et des fiches de versions.



Pour les patchs :

Sans aucun risque, vous devez tout cocher et cliquer sur « suivant », le logiciel récupère les patchs et redémarre l'application.
Pour les postes en réseau il suffit de redémarrer l'application.

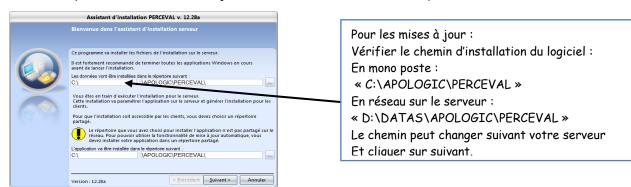
Pour les fiches de versions :

Vous devez cocher Fiche de version et cliquer sur « suivant », le logiciel télécharge automatiquement les fiches en pdf sur le serveur, vous pouvez les consulter dans le menu « ? - Fiches de versions » de Perceval.

• Pour l'installation de la mise à jour

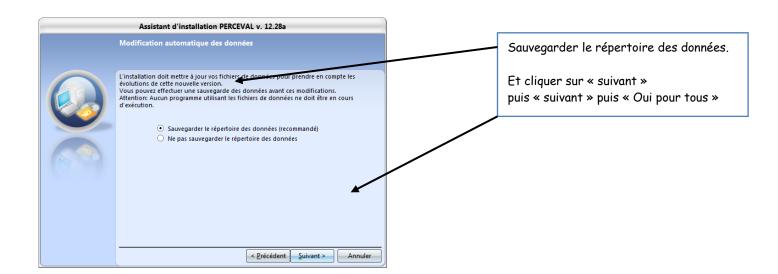
Vous devez cocher « Mise à Jour » et cliquer sur « suivant » : Attention le logiciel télécharge la mise à jour sur le serveur et selon votre connexion cela peut prendre un peu de temps (env : 15 min).

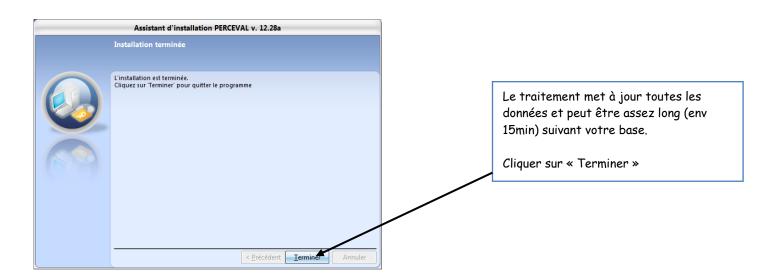
Puis, après avoir vérifiez que tous les autres utilisateurs réseau n'utilisent pas le logiciels APOLOGIC, vous pouvez lancer la mise à jour et suivre les différentes étapes.











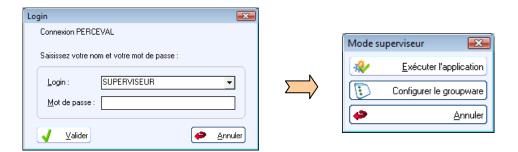
• Pour la mise à jour des postes réseau

Une fois la mise à jour faite sur le serveur, il suffit de démarrer les logiciels sur chaque poste réseau et de répondre OUI à la mise à jour.





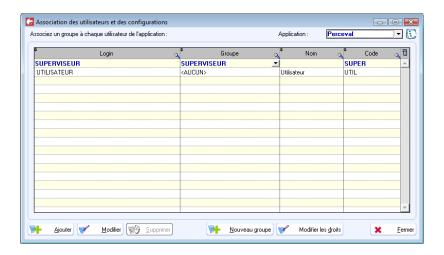
I.3) Gestion du GroupWare



Deux « logins » de connexion vous sont proposés par défaut :

- « SUPERVISEUR » avec le mot de passe « SUPERVISEUR » qui vous permet d'accéder à la totalité des options du logiciel et de sa configuration.
- « UTILISATEUR » sans mot de passe qui permet d'accéder aux principales fonctionnalités du logiciel.

Seul le mode « SUPERVISEUR » permet la configuration du « GroupWare ». Le menu « GroupWare » permet la gestion des utilisateurs et des droits d'accès.



Le groupe « SUPERVISEUR » à tous les droits et ne doit être affecté qu'aux responsables de la plannification, il ne peut être supprimé, ni modifié.

La gestion d'un groupe de travail permet de définir des droits pour les utilisateurs rattachés à ce groupe. Des droits d'accès peuvent être aussi définis par utilisateur. Cela leur permet de personnaliser leur poste de travail, (Couleurs, barre de raccourcis) mais aussi de définir leurs préférences de travail (Agenda, liens Word, Modèles de documents, Options de saisies etc...).

Cliquez sur le bouton «Nouveau groupe » pour créer un groupe de travail et lui définir des droits d'accès. Puis créez un nouvel « Utilisateur » par le bouton « Ajouter ».

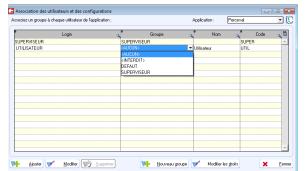
Le bouton « Modifier les droits » permet de créer, modifier, supprimer un groupe d'utilisateur, et aussi de définir les accès aux menus et boutons du logiciel.



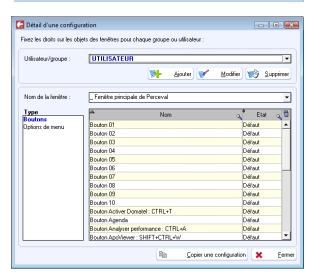




Tapez un nom de 1 à 40 caractères afin de créer un groupe de travail qui regroupera des utilisateurs

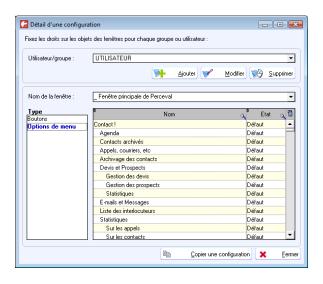


Sélectionnez le groupe auquel vous voulez associer un utilisateur ou Login, ou pour lequel vous voulez définir des droits spécifiques.



Le bouton « Modifier les droits » vous permet de sélectionner un groupe de travail et de lui définir ses droits.

Le Type « Bouton » vous permet d'intervenir sur l'accès aux boutons « Ajouter », « Modifier », « Supprimer », «Enregistrer » etc.... des fenêtres, afin de les masquer ou de les rendre inactifs dans chacune des fenêtres de travail



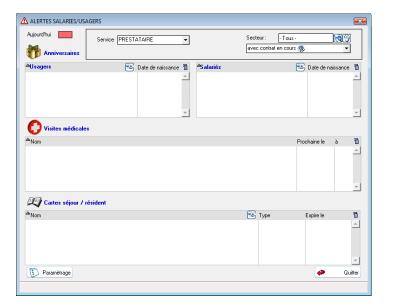
Le Type « Options de menu » et la fenêtre « Fenêtre Principale » vous permet d'intervenir sur les menus et l'accès aux fenêtres, c'est à dire aux fonctionnalités du logiciel (création des comptes, Saisie des écritures, etc ...).

La restriction se fait de façon pyramidale. Si vous masquez le menu Ecritures, toutes les fonctions qui dépendent de ce menu seront automatiquement masquées. Cela est intéressant car cela permet de définir des droits en globalité et de n'autoriser l'accès que sur certains menus.









Le « login » ou nom de connexion permet de créer des utilisateurs pour lequel vous définirez des droits d'accès.

Toutes les zones doivent être saisies. (la zone nom et prénom est optionnelle)

Vous pouvez définir un mot de passe à la création ou laisser l'utilisateur de définir lors de sa première connexion.

La coche Superviseur ne doit être activée que pour le code « **SUPERVISEUR** » ou un autre login auquel vous autoriserez tous les droits, ainsi que l'accès à la gestion du *G*roupware.

Lorsque vous vous connectez sous un login coché « SUPERVISEUR » vous aurez automatiquement cette fenêtre.

Après l'affichage de cette fenêtre, vous accédez au menu principal du logiciel, avec ou non la fénêtre des alertes.

Cette option d'alertes, vous permet d'être au courant des anniversaires des salariés et usagers, des visites médicaeles du jour et de la fin de validité des cartes de séjours de vos salariés étrangers. Le bouton « Paramétrage », vous permet de l'activer ou non et de choisir les options d'affichage.

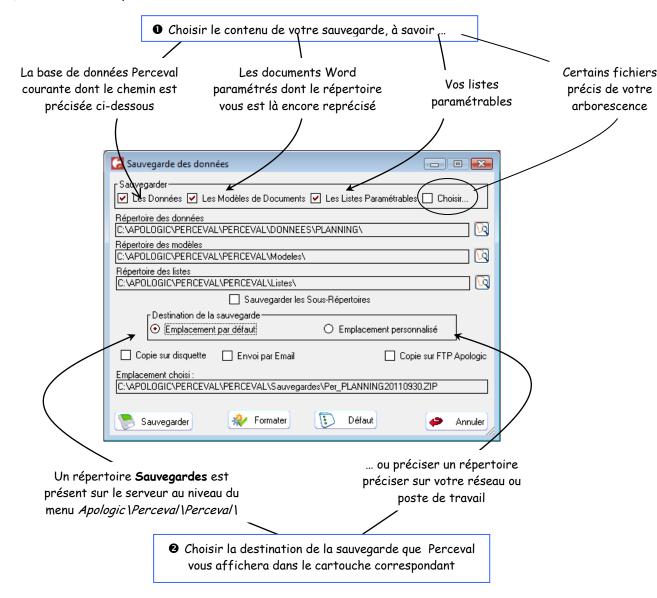


I.4) Réalisation d'une sauvegarde

Vous devez réaliser régulièrement une sauvegarde de votre base Perceval.

Dans le menu Fichier / Sauvegarde

Ces sauvegardes permettent de prévoir les pertes de données dues à un problème sur le disque dur. Typiquement, les sauvegardes se font sur le disque dur de votre ordinateur (lecteur C:), ou vers des disques externes ou clé USB.

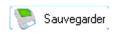


La dernière étape 🛭 consistera à cocher les dernières options possibles ...

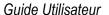
⇒ Copie sur clé USB : Nécessité d'insérer une clé,

⇒ <u>Envoi par Mail:</u> Nécessité d'avoir paramétré sa configuration email au niveau du menu Paramètres > Environnement > Configuration email.

... puis à cliquer sur le bouton suivant :







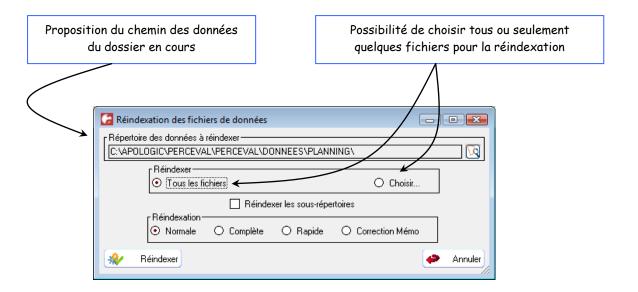


I.5) Réalisation d'une Réindexation

Accessible au niveau du menu Fichier > Maintenance > Réindexation, Perceval vous propose la « réparation » de toute ou partie des fichiers d'index de votre base de données.

En effet, lors de votre utilisation du logiciel, des messages d'erreurs sont susceptibles d'apparaître à l'écran (« *Index corrompu* » dû à une coupure de courant par exemple) et vous bloquer dans votre travail.

Dans cette situation, une réindexation du fichier corrompu, voir de la totalité de votre base Perceval viendra réparer les enregistrements endommagés :



En ce qui concerne les différents modes de réindexation proposés, les 3 premiers peuvent être lancés par vos soins mais préférez appeler notre Hot Line pour la « **Correction Mémo** ».



Règle d'or de la Réindexation (comme de la Sauvegarde et de la Restauration)

Seul le poste lançant le traitement doit être connecté à Perceval Windows, afin d'éviter le blocage des fichiers de données sur les autres postes du réseau.

I.6) Réalisation d'une Restauration

Suite à un problème détecté sur votre base de données (effacement accidentel, anomalie dans l'enregistrement dans vos plannings, erreurs sur le disque du serveur ...), la restauration d'une sauvegarde réalisée au préalable pourra alors être envisagée avec l'accord d'un hot liner Apologic Applications.







I.7) Utilitaires divers

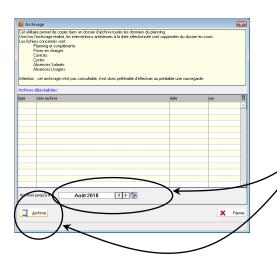
En complément des traitements de Sauvegarde, Réindexation et Restauration, le menu **Fichier** donne accès à divers utilitaires dont l'utilisation requiert la plupart du temps le soutien d'un Hot-liner APOLOGIC, et reste donc réservé au SUPERVISEUR.

⇒ <u>Utilisation autonome</u>: <u>Menu Fichier</u> > <u>Maintenance</u> > <u>Utilitaires</u>

- o <u>Restaurer l'ordre des cycles</u>
- o <u>Restaurer l'ordre des contrats</u>
- o Restaurer l'ordre des absences
- <u>Réordonner les numéros de téléphones</u>: accessible si le module Contact est activé, ce traitement permet de reformater les numéros de téléphone (usager, salarié, libéral, famille, tuteur ...) pour les futures recherches.

⇒ <u>Utilisation en mode SUPERVISEUR : Menu Fichier > Superviseur</u>

- o Gestion du Groupware :
- o <u>Droits Utilisateurs Perceval</u>: (Cf. III.1 Paramétrage Général)
- o Gestion des archives



Afin d'alléger vos sauvegardes, d'accélérer vos consultation et recherche de planning, vous avez la possibilité d'archiver annuellement vos prestations, cycles, absences ... de l'année N-2.

Attention, les plannings archivés sont sauvegardés mais ne sont plus consultables par le biais de Perceval Windows.

- o <u>Administrer Domatel</u>: Paramétrage de l'intégration des heures Domatel,
- <u>Accès Modules Complémentaires</u>: Déblocage des modules additionnels Contact,
 Qualité et RH par saisie d'une clef d'accès (sous réserve d'acquisition des modules),
- Utilitaires:
- ◆ Importer une base 5.5,
- Réinitialiser les libellés de cycles,
- ◆ Lien automatique PeC / Planning & Cycles,
- ♦ Lien auto. Contrats / Plann & Cycles,
- ◆ Lien auto. Rub. Exo & Non Exo / Plann. & Cycles,
 - o <u>Utilitaires Apologic</u>:
- Explorateur de fichiers,

- ◆ Supprimer Usagers, Salariés, Villes Doublons,
- ♦ Analyse des Clefs Perceval,
- ◆ Doublons Usagers,
- Doublons Salariés,
- Editeur de formules.



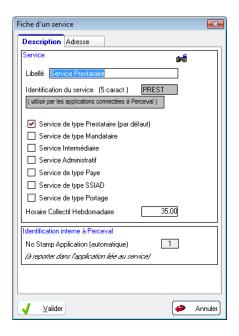
Chap.II. Paramétrage de votre base

II.1) Paramétrage général

> Déclaration des Services

En fonction des différents logiciels Métiers connectés à Perceval Windows, votre formateur devra créer et paramétrer autant de passerelles, nommées « Service » dans Perceval :

⇒ Menu Paramètres > Service.



Un service présente un libellé, un identifiant sur 5 caractères, une option à cocher selon le type de service, un numéro automatique de Stamp (*) et une adresse (si différente de celle de l'association).

En cliquant sur le bouton « Configuration Service » dans la liste des services, des options supplémentaires vous sont offertes comme la gestion d'un calendrier décalé ou votre mode de fonctionnement Jours ouvrés / ouvrables pour le calcul des équivalences Absences Salarié (Cf. Chap. V.6 - Saisie Absence Salarié).

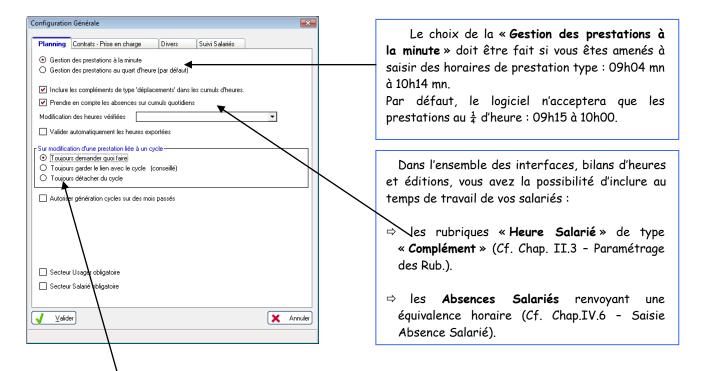
(*): Stamp = étiquette.



> Configuration générale

Le menu **Paramètres > Configuration générale**, vous donne accès à une interface importante de paramétrage initial de votre base de données (ce menu ne reste accessible que l'utilisateur connecté est coché comme « Administrateur » de Perceval).

Vous trouverez le détail de ces fonctionnalités à la page suivante.



Au niveau du planning quotidien d'un usager ou salarié, lors de la modification d'une prestation générée à partir d'un cycle, vous avez la possibilité de garder ou de détacher le lien avec le cycle.

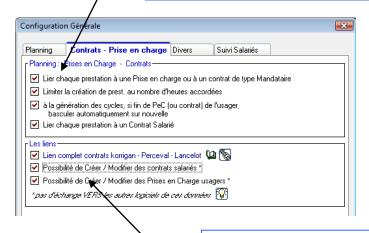
Ce paramétrage permet de fixer ce traitement en automatique (garder ou détacher) ou de décider de demander à l'utilisateur à chaque occasion la marche à suivre.

Nous verrons au chapitre V.2 - Ajout, Modif. Manuelle de prestation, les répercussions de ce paramétrage.



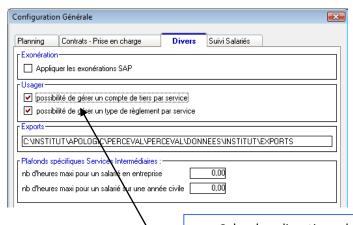
Ces 4 options successives vont influer sur l'enregistrement et la génération de vos cycles :

- Chaque cycle devra être associé à une PeC Lancelot ou un Contrat Arlequin,
- 2 Lors de la génération des cycles sur une période, Perceval Windows limitera aux nombres d'heures accordées de la prise en charge ou du contrat,
- ❸ Un cycle, présentant une date de fin de prise en charge ou de contrat sur la période de génération, réalisera automatiquement la bascule (mise à jour du cycle notamment) si une prise en charge ou contrat vient prendre la suite (avec la même caisse).
- Chaque cycle faisant intervenir un salarié Prestataire devra être associé à son Contrat Prestataire défini dans Lancelot (ou Korrigan si Lien Complet Contrat activé).



La mise en place du «Lien Complet Contrat» demande l'intervention d'un technicien Apologic (pour plus d'informations, contacter notre service Hot-Line.

Décocher ces options 2 suivantes si vous décidez que toute modification de prises en charge ou contrats ne doit pas être effectuée par l'utilisatrice du Planning mais par celle de la facturation et de la paye.



Selon les directives de votre comptable, il est possible qu'un usager, présent par exemple dans Lancelot et dans Arlequin, présente deux numéros de compte de Tiers différents pour un suivi plus précis.

Ainsi, il est important de détecter rapidement ce paramétrage, de cocher cette option et donc d'avoir la possibilité de récupérer et de saisir un numéro de compte par Service dans la **Fiche Usager**, Onglet « **Facturation** ».

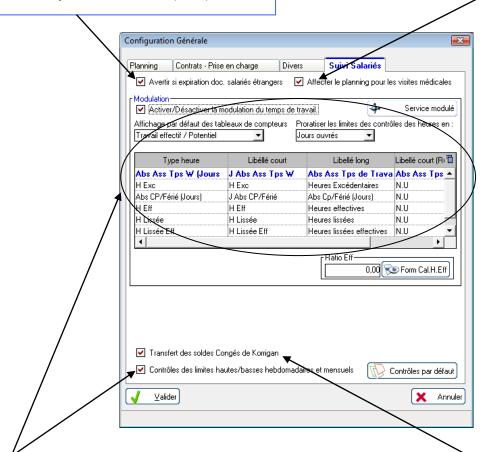
Ce traitement vis-à-vis du **Numéro de Compte** peut aussi s'appliquer au **Mode de Règlement (Fiche Usager**, Onglet « **Usager** »).





Cette coche permet d'être alerté en cas d'expiration de la carte de séjour lors du premier lancement de Perceval. Si vous souhaitez de nouveau faire apparaître ces informations, il vous suffit de cliquer sur la date du jour dans la fenêtre principale.

Cette option permet lors de la création de la visite médicale, de la retrouver sur le planning et de modifier les prestations si celles-ci sont en conflits avec l'horaire de la visite.



Cette partie doit être active si vous souhaitez gérer la modulation dans Perceval.

Différent tableau de compteur vous seront alors proposés.

De plus, vous avez la possibilité d'activer les contrôles d'heures afin d'être informés quand vous dépassez les horaires du contrat où si vos salariés ont des heures perdues Cette partie doit être active si vous souhaitez le transfert des congés de korrigan vers Perceval afin de permettre une meilleur gestion des congés au responsable de secteur.



> Droits Utilisateurs Perceval

Chaque utilisateur du Groupware s'étant connecté une fois au moins à Perceval Windows, possèdera un profil au niveau du menu Fichier > Superviseur > Droits Utilisateurs Perceval.

Si le Groupware permet de donner des droits d'accès sur les menus du logiciel, **les droits utilisateurs** Perceval permettent de donner plus particulièrement des droits <u>sur les données</u> (accès à tel ou tel service, restriction sur les secteurs ...) au niveau des 3 onglets de la fiche utilisateur : « Accès Données Planning », « Service » et « Secteur ».

<u>Rq</u>: Un utilisateur présent dans Perceval Windows mais pas dans le Groupware sera considéré comme « *Inactif* ».

> Adresse Principale

Dans le menu **Paramètres > Adresse principale**, vous devez renseigner les coordonnées de votre association, coordonnées qui seront reprises en entête de vos impressions standards.

> Gestion des Jours Fériés

Si votre organisme réalise des prestations les jours fériés, le planning fera apparaître une rubrique « **Jour férié** » spécifique en vue d'un traitement en facturation à un tarif différent des heures « **Normales** ».

Or, nous verrons plus tard que votre planning peut en partie, être élaboré automatiquement par la Gestion des Cycles de prestation.

Dans cette optique, il est prépondérant d'informer le logiciel des jours fériés à prendre en compte par le menu **Paramètres > Jours fériés** et le bouton **Automatique** (création automatique des jours fériés des années N à N+3).



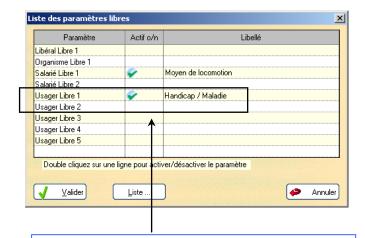


> Gestion des Paramètres libres

Guide Utilisateur

Perceval vous donne la possibilité de créer de nouveaux champs au niveau de ces fiches respectives par le menu Paramètres > Paramètres libres: sélectionner le paramètre, préciser un libellé et cocher Actif ... le bouton Liste apparaît!

Important : ces paramètres sont échangés entre Perceval et les logiciels Métiers, donc vous devez conserver la même sémantique et les mêmes codes utilisateurs dans chacun des logiciels.



Dans cet exemple, vous pourrez saisir le handicap dans la fiche Usager, onglet Divers





II.2) Paramétrage Usager, Salarié, Ville ...

Récupération du paramétrage des logiciels Métiers

La mise en place de lien avec les logiciels Métiers va vous éviter une double saisie au niveau du paramétrage. Ainsi, une opération initiale de « Mise à jour Base Commune » réalisée par votre formateur et vos saisies quotidiennes alimenteront automatiquement de nombreuses gestions dans Perceval Windows :

Villes, Secteurs, Civilités, Situations Familiales, Motifs d'exonération ...

Remarque: Bien entendu, si votre association possède uniquement le logiciel Perceval, vous devrez passer en revue ces gestions et les alimenter correctement.

Paramétrage « Spécifique Perceval Windows »

Cependant, les données suivantes, propres à l'établissement d'un planning doivent être paramétrées dans les menus Paramètres > Usagers (ou Salariés):

◆ Type de logement Usager :

Ces informations (HLM, Pavillon, Maison de Retraite ...) pourront préciser l'adresse de vos usagers.

◆ Type d'absence Usager :

Afin de saisir de manière optimale vos plannings, vous serez amenés à saisir les absences de vos usagers et donc d'en préciser le type : Hospitalisation, Retour dans la famille ... Chaque type d'absence Usager présente alors un libellé, un code, des couleurs d'affichage et un symbole visuel.

♦ Compétences Salarié :

Dans le cadre de la recherche d'un salarié pour une prestation chez un bénéficiaire présentant un besoin précis, vous avez la possibilité de gérer les compétences de vos salariés : Ménage, Cuisine, Garde Enfants, Jardinage, Ménage, Repassage ...

Après saisie de la liste des compétences, vous pourrez les sélectionner une à une dans la Fiche Salarié, Onglet « Compétences ».

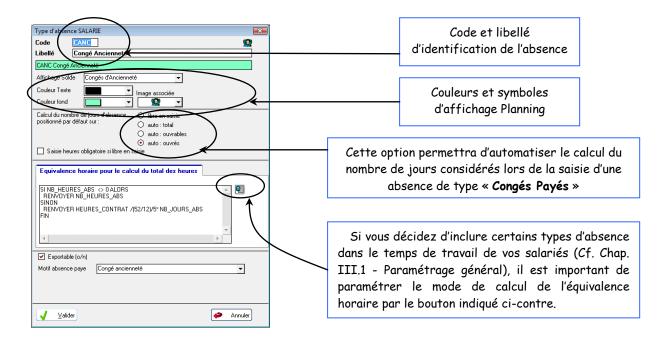






♦ Type d'absence Salarié :

Un autre élément essentiel de votre planning résidera dans la saisie des absences Salarié (découlant sur les remplacements ...). L'enregistrement de ces types d'absences se résume à :

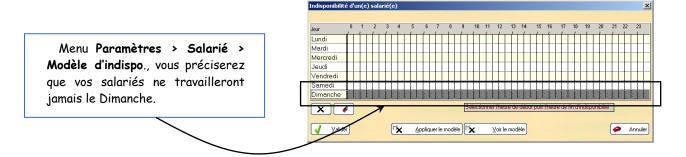


Enfin, si vous procédez à l'export direct des absences Salariés de Perceval vers Korrigan Windows, vous devez préciser chaque motif comme « *exportable* » et lui associer le motif de paye associé.

Nous vous rappelons que cet export n'est possible que si le **Lien Complet Contrat** est effectif entre vos logiciels Perceval, Lancelot et Korrigan.

◆ Modèle d'indisponibilité Salarié :

Chaque salarié peut présenter dans sa fiche, les horaires de la semaine pour lesquels il est généralement impossible de leur planifier des prestations : on parle de **Plage d'Indisponibilité**. Si par exemple aucun de vos salariés ne peut être amené à travailler le dimanche, il serait judicieux de créer un modèle d'indisponibilité, puis dans chaque fiche Salarié, de l'**Appliquer** et de personnaliser chaque indisponibilité par salarié.







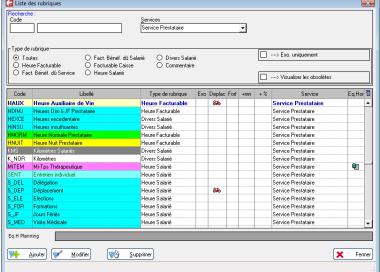


II.3) Paramétrage des Rubriques

Dans chaque logiciel Métier, vous avez créé les différentes rubriques servant de base au calcul de vos factures Bénéficiaires & Caisses et des payes des Salariés & Employés.

Ainsi, vous allez récupérer par le biais de chaque passerelle déclarée avec Perceval, l'ensemble

des rubriques qui devront être intégrées au Planning pour ensuite être exportées et exploitées dans les logiciels Métiers.



Au niveau du menu **Paramètres > Rubriques de prestation**, Perceval liste l'ensemble des rubriques enregistrées.

Nous allons examiner les différents types de rubriques définissables dans Perceval, ainsi que les différentes options disponibles.

Dans chaque fiche d'enregistrement, une rubrique doit présenter :

- ⇒ un code et un libellé d'indentification,
- ⇒ des couleurs de texte et de fond pour un affichage plus clair du planning,
- ⇒ le service de rattachement,
- ⇒ un type de rubrique à choisir dans le tableau suivant :

Type de rubrique	Fonction
Heure Facturable	Prestation de temps qui sera facturée par répartition
Fact. Bénéficiaire & dû Service	Prestation autre (achats, kilomètres) qui sera facturée seulement au bénéficiaire
Fact. Bénéficiaire & dû Salarié	Prestation autre (achats, kilomètres) qui sera facturée au bénéficiaire puis remboursée au salarié
Fact. Caisse	Prestation qui sera facturée à la Caisse principale du bénéficiaire
Heure Salarié	Temps passé à des activités autres que la prestation à domicile (Réunion, Délégation) donc non liée à un usager
Divers Salarié	Informations à transmettre à la paye (indemnités kilométriques) et non facturé à un usager
Commentaire	



> Options de paramétrage spécifique

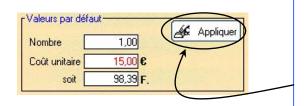
• Type d'heure associée : Pour vos rubriques de type « Heure Facturable », vous avez la possibilité de préciser le type d'heure associée :

Exemple: Heure Prestataire Dim. & Férié => Type d'heure « Dimanche & Férié ».

- **Q** Valeurs par défaut : Certaines rubriques, utilisées fréquemment comme complément de prestation et récupérées des logiciels Métiers, peuvent être mentionnées dans Perceval :
 - ⇒ Courses diverses (Service Prestataire, Type « Fact. Bénef. & dû Salarié »),
 - ⇒ Indemnités kilométriques (Service Prestataire, Type « Divers Salarié »),

Si vous désirez les inclure dans les plannings, vous pouvez paramétrer les valeurs par défaut de ces rubriques :

Exemple : Courses diverses (Service Prestataire, Type « Fact. Bénef. & dû Salarié »)



Un Forfait « **Course** » peut être mis en place et enregistré notamment sous forme de Compléments dans un cycle (Cf. Chap. V.1 - Gestion des cycles).

Ces valeurs par défaut seront alors appliquées, mais en cas de revalorisation du forfait, vous aurez la possibilité de le modifier et de l'Appliquer aux cycles et/ou aux prestations déjà générées.

⊕ Exonération de charge : Si votre service prestataire gère la notion d'Heures Exonérées / Heures non Exonérées, vous serez amener à utiliser 2 rubriques de prestation différentes et de préciser pour chacun ce caractère « Exo » ou « Non Exo ».

Lors de l'enregistrement des prestations au niveau du planning Salarié, la liste des usagers présentera une colonne Exo vous informant de la rubrique à sélectionner : « **Heures Exonérées** » ou « **Heures non Exonérées** ».



> Exemple de paramétrage de rubrique

Guide Utilisateur

♦ Garde de Nuit Mandataire :

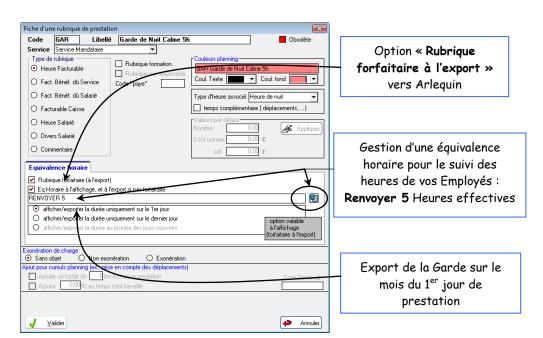
Si des Gardes de Nuit sont mises en place dans vos Contrats Mandataires entre Employeurs et Employés d'Arlequin Windows, vous devez procéder à un paramétrage spécifique de la rubrique en pensant à l'export vers Arlequin et au suivi des Heures Salariés dans Perceval.

Généralement, vous allez saisir dans le planning une prestation « **Garde de Nuit** » de 20h à 7h le lendemain par exemple, soit 11h de présence chez l'Employeur (mais 5h effectives réellement).

- <u>Visualisation sur le planning</u>: Afin de suivre le temps de travail effectif de l'employé dans Perceval, vous devez déclarer une <u>Equivalence horaire</u>.
- Export vers Arlequin: Vous devez penser à l'export de cette garde de nuit vers Arlequin Windows, en tenant surtout compte du paramétrage de la rubrique fait dans le logiciel Métier:
 - => Détermination de la valeur à exporter pour notre garde de nuit :

Dans vos bulletins de salaire Employés d'Arlequin, la base de la rubrique « Garde de Nuit » sera généralement le Nombre de gardes réalisées dans le mois et donc pour cela cocher dans Perceval l'option « Rubrique Forfaitaire à l'export ».

- => Cas d'une garde de nuit enregistrée « à cheval sur 2 mois » à intégrer sur :
 - le mois correspondant à la date de début de prestation,
 - le mois correspondant à la date de fin de prestation,
 - au prorata des jours couverts de la durée considérée.



Paramétrage standard d'une rubrique de Garde sous Perceval Windows





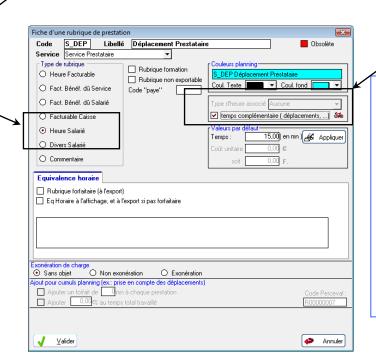
◆ Temps de déplacement Prestataire :

Dans le cadre du suivi de l'activité de vos salariés, il est important d'étudier et donc de saisir les temps de déplacement entre 2 prestations. Dans cette optique, 2 procédés différents peuvent être envisagés et peuvent influer sur la mise en place de la modulation du Temps de Travail notamment.

 ⇒ Pour chaque prestation réalisée chez un bénéficiaire, vous ajoutez automatiquement un « forfait » (en minutes) ou un « pourcentage » du temps de prestation réel.

Ce paramétrage implique de passer dans toutes les rubriques de prestation concernées, d'y enregistrer le forfait ou le pourcentage (en pied d'interface d'une rubrique). De plus, ce système vous permet de « valoriser » un déplacement chez un bénéficiaire pour une rubrique de Nuit ou pour une rubrique Dimanche & Férié par exemple.

 ⇒ Dans ce second cas de figure, le déplacement entre 2 prestations est une rubrique « Heure Salarié » à part entière, et plus précisément de type « Temps Complémentaire ✓ Déplacement » :



Cette dernière option à cocher vous permettra de sélectionner cette rubrique comme support des Inter-vacations (Chap. V.4 - Gestion des Inter-vacations), et donc d'automatiser la saisie de vos temps de déplacement Salarié.

De plus, en cochant l'option voulue dans la Configuration générale (Chap. III.1 -Paramétrage général), vous avez la possibilité d'inclure ces temps de déplacements dans le décompte du Temps de Travail effectif de vos salariés.



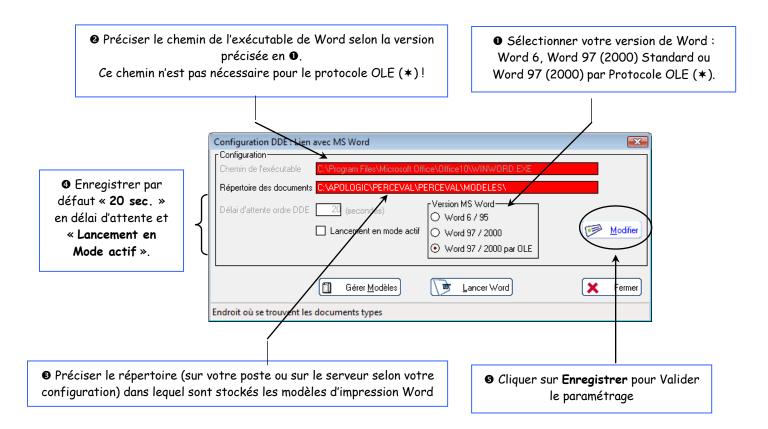


II.4) Environnement Word & Préférences d'affichage Planning

> Paramétrage Environnement Word

En complément des impressions standards disponibles dans Perceval, vous avez la possibilité de paramétrer un environnement Word, puis créer et personnaliser des documents Word grâce à la liste de mots-clefs disponible en fin de manuel utilisateur.

Pour chaque utilisateur de Perceval, vous devrez tout d'abord paramétrer votre environnement Word au niveau du menu Paramètres > Environnement > Configuration Word :



(*) Protocole OLE: L'éditeur de développement de Perceval Windows nommé Windev, propose un protocole d'impression performant et rapide intitulé « OLE » que vous pouvez paramétrer simplement (voir ci-dessus).

Ce protocole d'édition est compatible avec les versions de Word suivantes : Word 97, Word 2000 et Word XP.

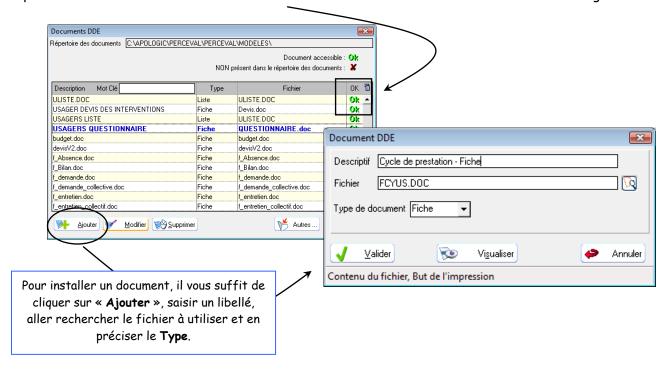


Perceva

> Enregistrement de vos documents Word

Une fois votre environnement Word paramétré, vous devez vous assurer que tous les modèles Word à installer sont présents dans le répertoire des documents (cf. étape 6 du protocole de la page précédente).

Vous pouvez contrôler simplement cette présence en consultant le tableau de vos documents par le bouton « **Gérer Modèles** » : Un « **Ok** » de confirmation doit être affiché en bout de ligne.



> Utilisation des documents Word

Les documents peuvent alors être utilisés dans les différentes gestions (Liste des Usagers, Liste des Salariés, Module Visite Médicale) par le biais des boutons « Imprimer Word » :

Vous devez alors choisir un état individuel ou général, sélectionner votre document pré installé et lancer l'aperçu ou l'édition.

Préférences Affichage Planning

En marge des impressions standards et Word, vous avez la possibilité de renseigner des paramètres par défaut à l'ouverture des interfaces type Planning Usager, Planning Salarié, Bilan des heures ... dans le menu Paramètres > Environnement > Préférences Utilisateur.







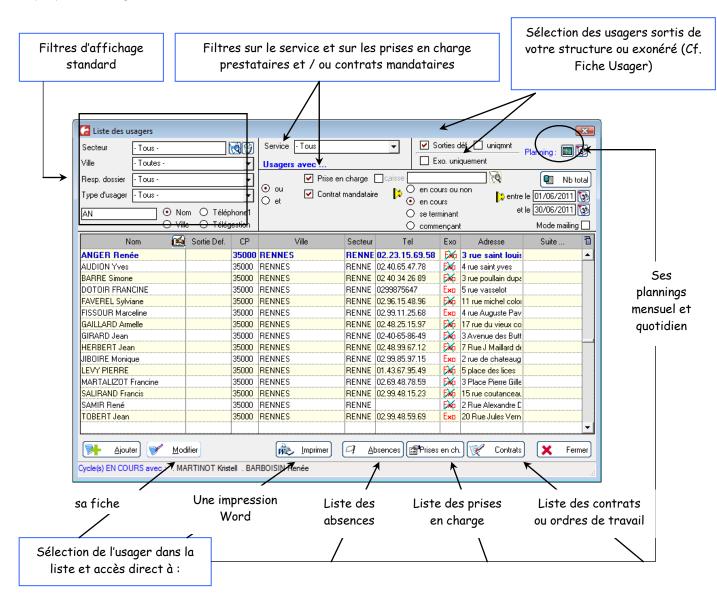
Chap.III. Les différents Intervenants de Perceval

III. 1) Usagers Prestataires / Employeurs Mandataires

> Interface Liste Usager

Dans le menu **Usagers > Gestion**, Perceval va vous répertorier l'ensemble des usagers de votre base : les Bénéficiaires de Lancelot, les Employeurs d'Arlequin et ceux de Merlin.

Cette interface vous offre alors de nombreux filtres d'affichage et l'accès aux données propres à l'usager sélectionné :





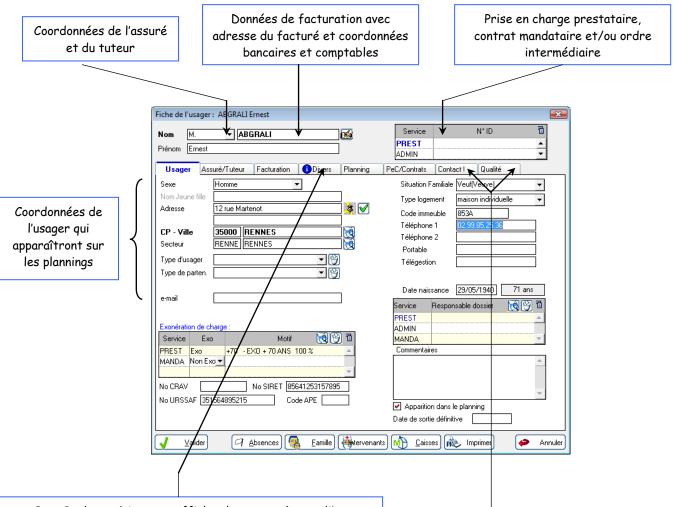


> Fiche Usager - Coordonnées

Chaque fiche Usager reprend de manière très complète, l'ensemble des informations saisies dans les logiciels Métiers, plus quelques éléments relatifs au planning.

Tout d'abord, nous allons nous consacrer aux premiers onglets de la fiche Usager présentant les coordonnés de l'usager, de l'assuré, du tuteur, du facturé ...

Selon son rattachement à un service Prestataire ou Mandataire, des zones seront plus importantes à renseigner (par exemple le numéro d'URSSAF et le SIRET pour un Employeur Mandataire).



Cet Onglet « **Divers** » affiche les paramètres libres possibles, le groupe Aggir de l'usager, ainsi qu'une liste des aides possibles avec leur montant :

- ⇒ APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- ⇒ FNS : Fonds National de Solidarité,
- ⇒ ACTP : Allocation Compensatrice Tierce Personne,
- ⇒ AAH : Allocation Adulte Handicapé.

Si vous avez acquis les modules complémentaires Contact et Qualité, ces onglets s'afficheront et vous récapituleront les informations suivantes :

- ⇒ Contact : Appels, courriers, fax de l'usager,
- Qualité : Questionnaires de l'usager,





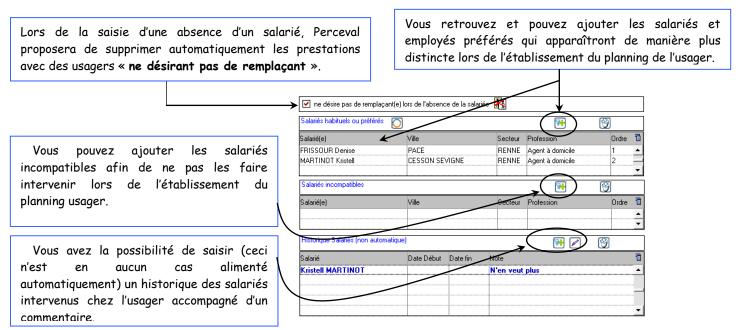
> Fiche Usager - Données du Planning

Des données relatives au planning de votre usager doivent être saisies dans sa fiche :

- ◆ 2 zones Commentaires pourront être éditées dans le planning : Commentaire 1 (Onglet « Usager ») et Commentaire 2 (Onglet « Divers »).
- ♦ Onglet « Usager » : En bas à droite de cet onglet, vous avez la possibilité de :
 - ⇒ ne pas faire apparaître l'usager sur les plannings en décochant l'option associée,
 - ⇒ clôturer définitivement un dossier Usager en précisant la date de clôture pour déclencher automatiquement :
 - la mise à jour des dates de fin de validité des cycles,
 - la suppression des prestations postérieures à la date de clôture.
- ◆ Onglet « Divers » : Au niveau du libellé « Autre », vous pouvez cocher les options suivantes qui pourront être affichées au niveau du planning du Salarié intervenant pour l'informer sur la prestation à réaliser :



◆ Onglet « **Planning** » : Ces informations peuvent être utiles pour gérer le planning et les remplacements éventuels d'un salarié absent :

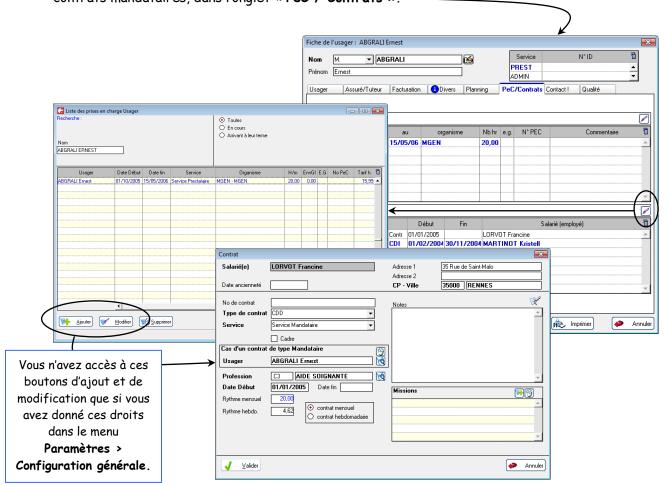






> PeC Prestataires / Contrats Mandataires

La fiche Usager de Perceval présente aussi la liste des prises en charge prestataires ou des contrats mandataires, dans l'onglet « **PeC / Contrats** ».



Remarque: Toute modification de prise en charge et de contrat doit plutôt être réalisée dans les logiciels Métiers et sera automatiquement répercutée dans Perceval.

> Familles, Intervenants, Caisses de prestation ...

En pied de fiche Usager, vous avez accès à trois boutons vous permettant la gestion des :

- « Familles » : Coordonnées de membres de la famille de l'usager,
- « Intervenants » : Coordonnées d'intervenants extérieurs : médecin, infirmière ...
- « Caisses »: Caisses de prestation rattachées aux prises en charge prestataires.



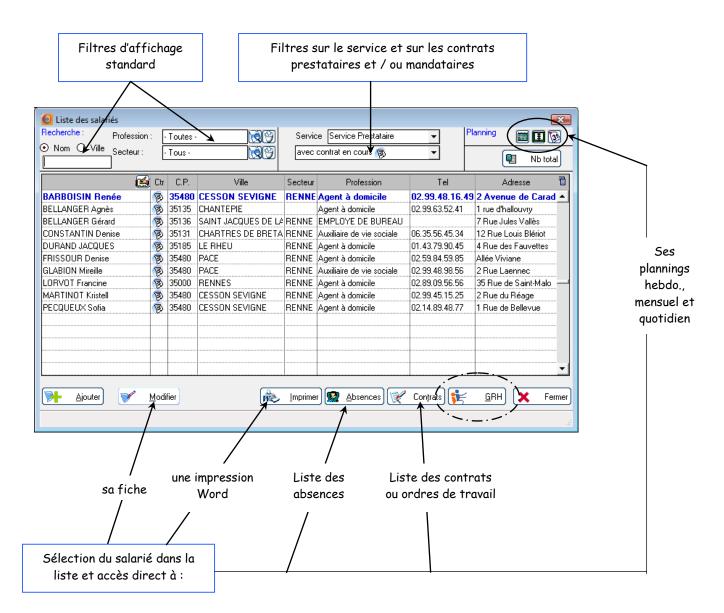




III.2) Gestion des Salariés

> Interface Liste Salarié

En sélectionnant le menu **Salariés > Gestion**, vous retrouvez la liste des employés intervenants : Salariés de Lancelot (qui sont aussi ceux de Korrigan), les Employés d'Arlequin et Merlin Windows.





Si vous avez acquis le module « *Ressources Humaines* », ce bouton *GRH* sera activé et vous permettra d'enregistrer et consulter les informations relatives au poste et à la « vie » du salarié dans votre structure : expériences, sanctions, liste des formations ...







> Fiche Salarié - Coordonnées

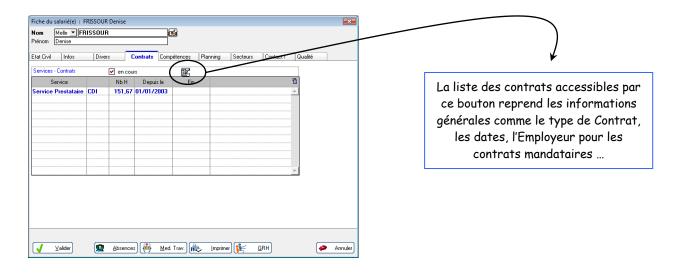
Dans le premier onglet « **Etat Civil** », vous retrouvez les coordonnées du salarié reprises au niveau des entêtes de planning : Fiche de Vacation, Planning mensuel ...

Pour compléter votre fiche signalétique, vous pouvez sélectionner la photo de votre Salarié, préalablement stockée sous format .Bmp ou .Jpg dans le répertoire PhotoSa (placé généralement dans le répertoire des données).

D'autres champs de renseignements sont présents dans les autres onglets comme la Situation familiale, Nombre d'enfants, les coordonnes bancaires, le compte de Tiers, une zone de saisie des centres d'intérêt ...

> Fiche Salarié - Contrats de Travail

L'onglet « **Contrats** » vous liste les différents contrats enregistrés pour le salarié : un salarié peut à la fois intervenir en prestataire et mandataire par exemple.



L'ajout, la modification et la suppression de contrats dans Perceval Windows est possible si l'option suivante est cochée au niveau du menu Paramètres > Configuration générale ...

Possibilité de Créer / Modifier des contrats salariés *

... **SAUF** si vos logiciels Perceval, Lancelot et Korrigan ont été configurés en mode « *Lien Complet des Contrats* » (Option dans le menu *Paramètres > Configuration générale*).

Ce procédé (A NE LANCER QU'AVEC UN TECHNICIEN APOLOGIC !!) permet de gérer un contrat unique entre ces 3 applications et ainsi par exemple l'export des absences entre Perceval et Korrigan après quelques paramétrages préalables).

Dans ce cas de figure, la gestion des contrats est centralisée au niveau du logiciel Korrigan Windows, et ainsi toute suppression notamment est impossible dans Lancelot et Perceval tant que le contrat correspondant existe dans le logiciel de paye.







> Fiche Salarié - Données du Planning

Des données relatives au planning de votre salarié doivent être saisies dans sa fiche :

- ◆ 2 zones Commentaires pourront être éditées dans le planning : Commentaire (Onglet « Divers ») et Note Planning (Onglet « Planning »).
- ◆ Plage d'indisponibilité du salarié: Il est possible de définir, dans la semaine type de votre salarié, des plages de temps pour lesquelles il est normalement impossible de lui planifier une prestation (Perceval vous informera de l'indisponibilité du salarié, qui pourra cependant être forcée pour l'ajout d'une prestation manuelle).

Ainsi, au niveau de l'onglet **Planning** (et bouton « **Modifier** »), vous allez pouvoir saisir manuellement les plages d'indisponibilités et / ou « **Appliquer le modèle** » défini au niveau du menu **Paramètres > Salariés > Modèle d'Indispo**.

- ◆ Rubriques par défaut : Afin d'accélérer l'enregistrement des prestations et des cycles du salarié, vous pouvez définir une rubrique (de type « Heure Facturable ») qui sera automatiquement reprise dans le planning (sauf si le bénéficiaire en présente une différente dans sa prise en charge, cette dernière étant prioritaire).
- ◆ Données utilisées en Recherche de Disponibilité :
 - Le sexe du salarié : Onglet « Etat Civil »,
 - Option « Titulaire CAFAD » : Onglet « Compétences »,
 - Option « Dispose d'un véhicule » ... « ou 2 roues motorisé » : Onglet « Infos »,
 - Gestion des Compétences du salarié : Onglet « Compétences »,
 - Mention des secteurs d'intervention : Onglet « Secteurs ».

Si vous gérer les secteurs géographiques, vous pouvez mentionner le secteur de domiciliation du salarié (dans sa fiche, onglet « Etat Civil ») et les secteurs possibles d'intervention (dans sa fiche, onglet « Secteur »).

Nous étudierons la pertinence de cette saisie préalable dans le **chapitre IX.3** - **Recherche de Disponibilité**: par exemple, à la demande d'un bénéficiaire, chercher une salarié disponible le 15/06/2005 de 14h à 15h, titulaire du *CAFAD* et compétente en Ménage, pouvant intervenir chez elle (Secteur SUD) et possédant enfin une voiture (en campagne) ...!







III.3) Gestion des Intervenants Libéraux

A partir des logiciels Métiers, vous avez la possibilité d'enregistrer des intervenants « libéraux » ou « extérieurs » (Médecins, Infirmiers ...) qui pourront être associés à chaque Usager ou Employeur, et donc contacter simplement grâce aux coordonnées saisies.

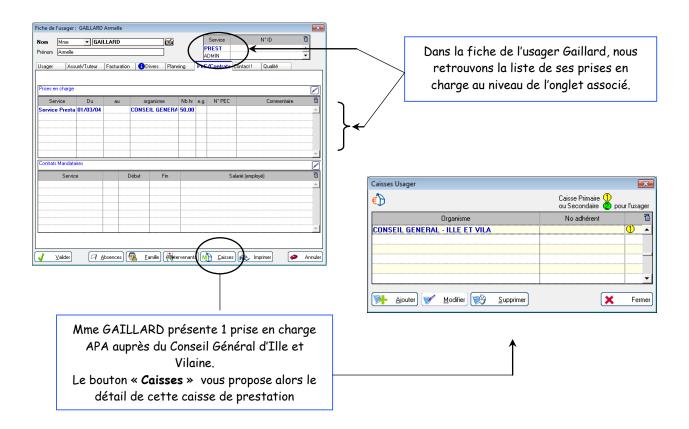
La liste de ces libéraux est consignée dans le menu Paramètres > Intervenants extérieurs > Gestion.

Dans la fiche de vos usagers, vous retrouverez un bouton « Intervenants » pour aller rechercher le médecin traitant, l'infirmier ...

III.4) Gestion des Caisses de prestation

Le logiciel de facturation Lancelot vous permet de saisir vos bénéficiaires ainsi que leurs dossiers de prise en charge auprès des caisses de prestation.

En fonction des dossiers de prise en charge enregistrés dans sa fiche, chaque usager de Perceval retrouvera chacune de ses caisses rattachées par le biais du bouton « **Caisses** ».



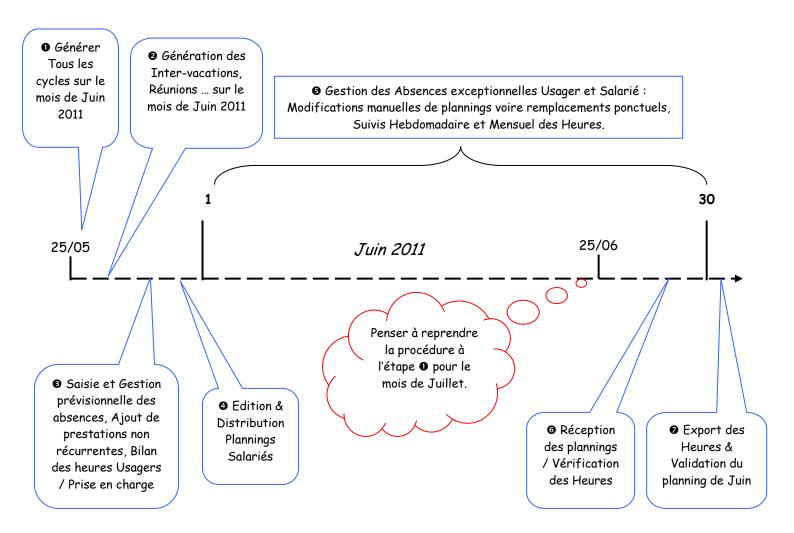




Chap.IV. Réalisation du Planning

Une fois vos usagers, prises en charge, salariés, contrats, rubriques ... mis à jour, nous allons passer à la construction progressive de votre planning.

Ci-dessous, nous vous proposons une organisation possible de votre service pour une gestion performante de Perceval Windows :



La saisie complète de vos plannings reste nécessaire en vue de :

- ⇒ l'export des heures vers les logiciels Métiers pour la génération des Factures et des Payes,
- ⇒ le suivi précis de l'activité de votre organisme et de vos salariés en fonction de leur contrat de travail.







IV.1) Gestion des cycles de prestation

Une relation entre un salarié et un usager est souvent répétitive. Elle entre alors dans le cadre d'un « cycle ». Aussi, afin de ne pas avoir à créer toutes les prestations manuellement sur le planning si celles-ci sont redondantes, Perceval permet de les créer automatiquement à partir de modèles.

Un cycle peut s'apparenter à une relation théorique entre le salarié et l'usager, **une semaine type** par exemple. Chaque prestation constituant le cycle peut avoir ses propres horaires, sa propre rubrique, ses compléments éventuels, sa note associée ...

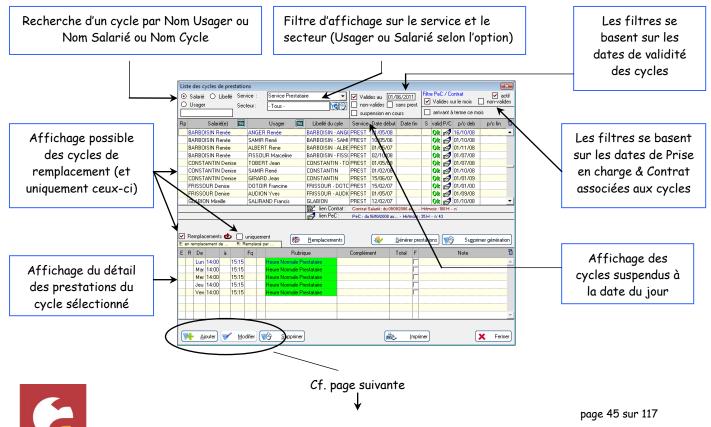
Lorsque le cycle est créé, il est alors possible de générer automatiquement les prestations correspondantes sur le planning. Toute modification apportée sur le cycle pourra être répercutée selon les règles définies au niveau du **Paramètrage Général** (menu **Paramètres > Configuration Général**).

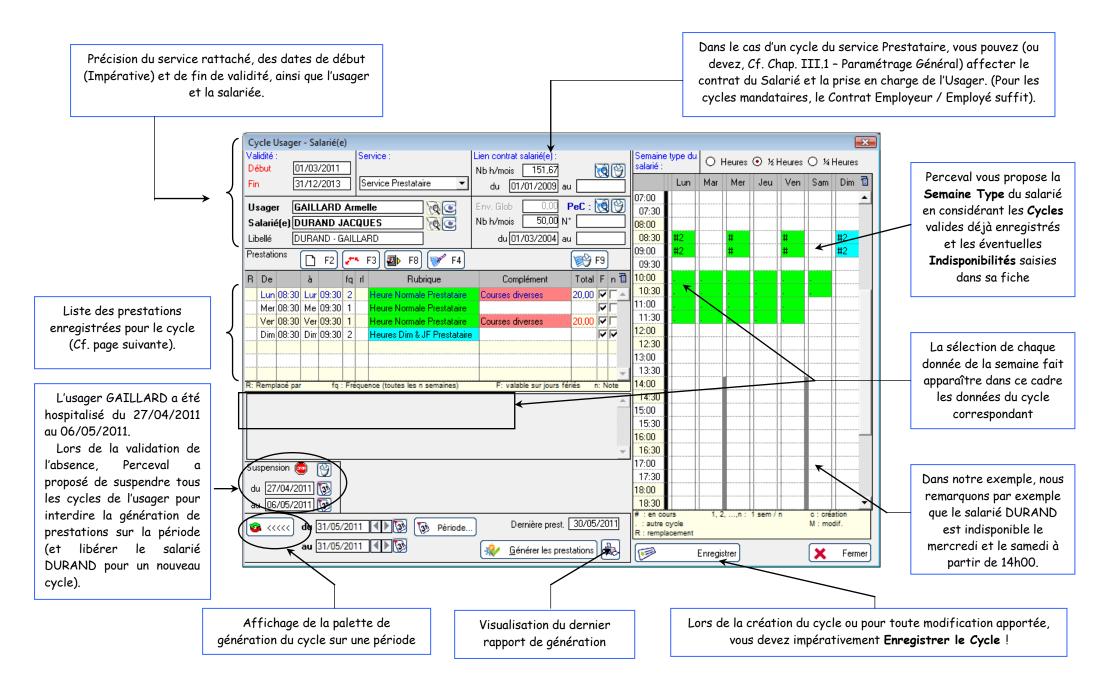
Lors d'une génération, un contrôle est effectué sur le planning afin de vérifier la disponibilité du salarié, ainsi que les absences Usagers ou Salariés. Un historique des générations est même conservé au niveau du menu **Planning** > **Historique des générations**.

Des remplacements peuvent également être prévus sur chaque modèle de prestation pour une période donnée (Cf. Chapitre V.6 - Saisie Absences Salariés).

Interface Cycles : Liste / Fiche

Dans le menu **Planning > Gestion des cycles**, Perceval vous affiche la liste des cycles enregistrés selon les filtres définis puis vous donne accès au mode **Fiche** par les boutons **Nouveau** ou **Modifier** (Cf. page suivante).





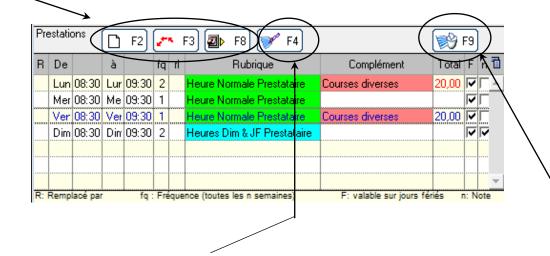


Après saisie des dates de validité, sélection de l'usager & salarié (et des éventuels Contrats & Prises en charge), il vous reste à saisir la liste des prestations.

Pour cela, une palette de boutons est à votre disposition :

Ajout de prestation

- ◆ Ajout simple (F2) : Perceval vous ouvrira une fiche de saisie quasi vierge,
- ♦ Ajout selon modèle (F3) : après s'être placé sur une prestation, Perceval en reprendra la fiche de saisie,
- ◆ Recopie de prestation (F8): après s'être placé sur une prestation, Perceval vous permet de choisir les jours (si le salarié est disponible sur la plage de temps précisée) et de recopier ce paramétrage sur un autre jour de la semaine.



Pour toute **Modification de prestation**, Perceval vous demandera inévitablement la marche à suivre pour les prestations déjà générées à partir de ce cycle :

- ♦ Ne pas tenir compte de cette modification sur les prestations déjà générées,
- ◆ Modifier Toutes les prestations rattachées à ce cycle mais non validées (Cf. Chap. VII.3.
 Validation du planning)
- ♦ Modifier Toutes les prestations rattachées à ce cycle et postérieures à la date saisie.

Processus de Suppression

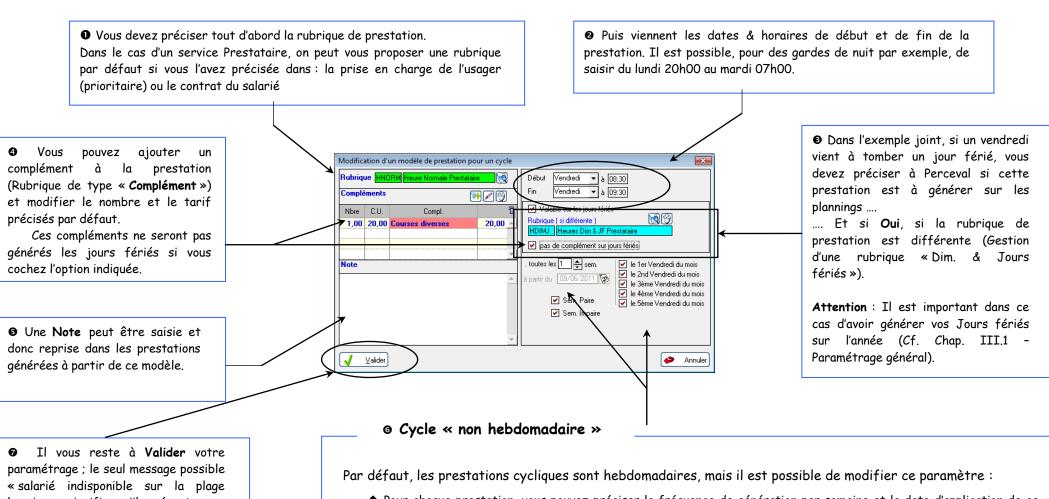
Dans notre exemple, la prestation du lundi est sélectionnée avant de cliquer sur le bouton de « **Suppression** ». Ainsi, vous devrez indiquer si la suppression s'applique à ce lundi sélectionné ou à toutes les prestations.

Ensuite, il vous restera à spécifier si vous désirez supprimer soit :

- ◆ Toutes les prestations rattachées sur la plage de temps mentionnée,
- ◆ Le modèle de prestation et les prestations déjà générées seront conservées mais détachées du cycle,
- ◆ Le modèle de prestation, ainsi que les prestations générées au-delà de la date mentionnée.



Nous venons notamment de voir comment ajouter une prestation dans un cycle, mais il reste désormais à étudier les options proposées pour son paramétrage :



◆ Pour chaque prestation, vous pouvez préciser la fréquence de génération par semaine et la date d'application de ce horaire » signifie qu'il présente une

- procédé mais aussi choisir la fréquence semaine paire et impaire.
- ◆ Si votre raisonnement est plutôt mensuel, vous pouvez dire que la prestation sélectionnée sera générée les 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois (paramétrage impossible à réaliser par le biais des fréguences du fait des aléas du calendrier).



indisponibilité dans sa fiche OU un

cycle valide sur la période.

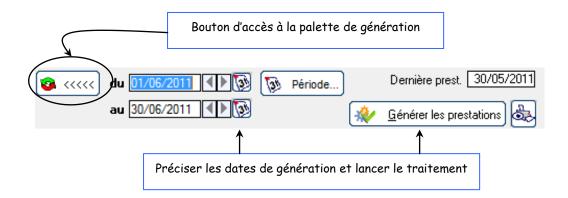




> Génération des Cycles

Une fois vos cycles enregistrés, vous devez procéder à leur génération sur une période donnée (en général, sur un mois entier). Deux possibilités s'offrent à vous au moment de la génération :

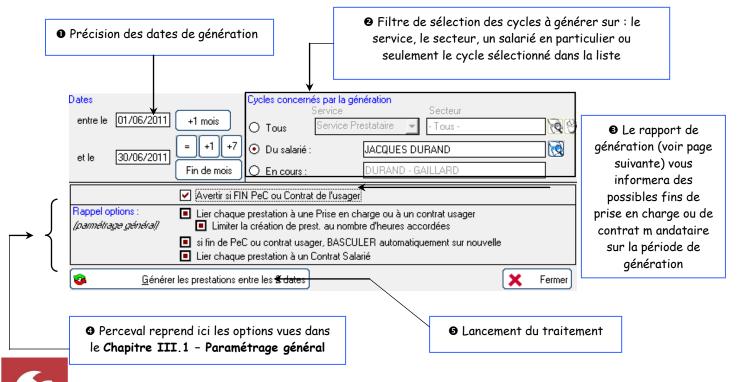
Fiche d'un cycle : ce procédé vous permettra de ne générer que ce cycle en accédant en bas à gauche, aux outils de génération :



> Liste d'un cycle : en cliquant simplement sur le bouton suivant :



Cette méthode est la plus commune et pratique en début de mois, vous permettant de générer plusieurs cycles en une opération. (La 1ère méthode intervient plutôt en complément pour générer de nouveaux cycles en cours de mois par exemple).







> Compte Rendu Génération

Que la génération soit unitaire ou globale, Perceval vous affichera un **Compte-rendu de génération** important pour comprendre le traitement réalisé par le logiciel :

- ⇒ Salarié déjà occupé: le salarié présente déjà une prestation sur la période,
- ⇒ Salarié absent : une absence pour le salarié est enregistrée sur la période,
- ⇒ **Usager absent** : une absence pour l'usager est enregistrée sur la période,
- Prestations déjà générées : Perceval a déjà généré certaines prestations concernées,
- ⇒ **Erreur de génération** : Incohérences détectées sur les fichiers de votre base.

... ou par exemple que la limite d'heures accordées pour un usager a été atteinte sur la période.

Suppression de la Génération & Suppression d'un cycle

Dans le cas de prestations générées à partir d'un cycle (et non détachées de ce cycle), vous avez la possibilité de les supprimer de manière globale (et donc ne pas supprimer une à une les prestations dans les plannings quotidiens.

Vous devez cliquer sur « Supprimer Génération » dans le menu Planning > Gestion des cycles.

Vous pouvez alors supprimer les prestations rattachées, après précision préalable des dates et filtrage des cycles concernés selon les possibilités offertes :

- ⇒ La prestation sélectionnée du cycle sélectionné dans la liste des cycles,
- ⇒ Toutes les prestations du cycle sélectionné dans la liste,
- ⇒ Toutes les prestations de tous les cycles du salarié sélectionné dans la liste,
- ⇒ Toutes les prestations de tous les cycles (filtrage possible sur le service et le secteur Salarié).

Répercussion sur le planning

Reprenons l'exemple du cycle entre l'usager GAILLARD et le salarié DURAND défini aux pages précédentes, et généré sur le mois de juin 2011. Nous pouvons alors analyser le planning, en sachant que le salarié est absent du 23 au 24/06/2011 pour Congés Payés.

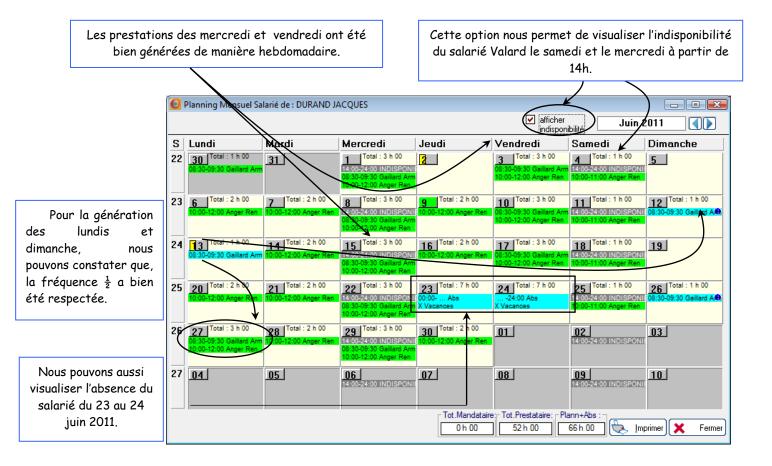
Tout d'abord, Perceval vous informe de l'absence du salarié, qui est de plus consignée dans le compte-rendu : il vous reste à trouver un remplaçant pour ces 3 prestations :







Dans le planning mensuel de votre salarié, nous retrouvons les prestations générées :

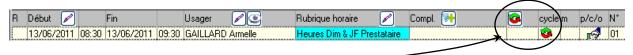


En accédant désormais au planning quotidien du salarié notamment sur 2 des lundis générés, nous allons pouvoir analyser plus précisément la génération :

◆ Le lundi 27 juin n'est pas férié, par conséquent on garde la rubrique principale précisée dans le modèle du cycle « **Heures Normales** » et nous retrouvons le « Complément ».



♦ Nous retrouvons un lundi férié (le 13 juin - La pentecote) mais le paramétrage du cycle nous indique que l'on doit générer, mais avec une autre rubrique « Heures Dim. & Fériés » et sans complément!



Dans ces 2 cas, nous retrouvons bien le symbole « Cycle » en fin de ligne, nous informant que ces prestations ont bien été créées à partir de cycles de prestations (consultables même directement de cette interface par le bouton associé).







IV.2) Ajout, Modification, Duplication de prestation

Si vos plannings restent « Instables » et que toute ou partie des relations Usager / Salarié ne répondent pas réellement à la notion de « **Cycle** », il vous reste à saisir une à une vos prestations dans les plannings quotidiens Usagers ou Salariés.

Nous allons donc passer en revue une à une, les différentes possibilités de saisie manuelle, à la fois de rubriques de prestation Usager / Salarié, mais aussi les Heures spécifiques Salariés.

Ajout de prestation par le planning quotidien Usager

Un usager de Perceval peut être rattaché à 2 services en présentant généralement une prise en charge Prestataire et un (ou plusieurs) contrat(s) Mandataire(s).

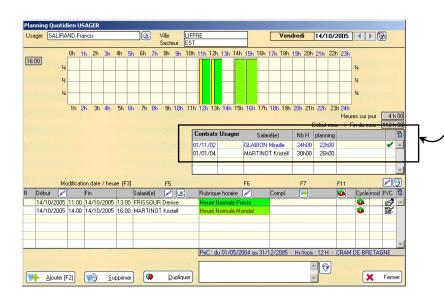
Pour cette raison (et aussi dans des cas de multi prises en charge), il est important, au moment de la saisie des horaires d'intervention sur le planning quotidien, de se placer sur le bon enregistrement!

Ensuite, il vous reste à saisir ou préciser successivement :

- ⇒ les horaires de prestation,
- ⇒ le salarié ou employé (si non automatique),
- ⇒ la rubrique de prestation (si non automatique),

et éventuellement des Compléments ou une Note de prestation.

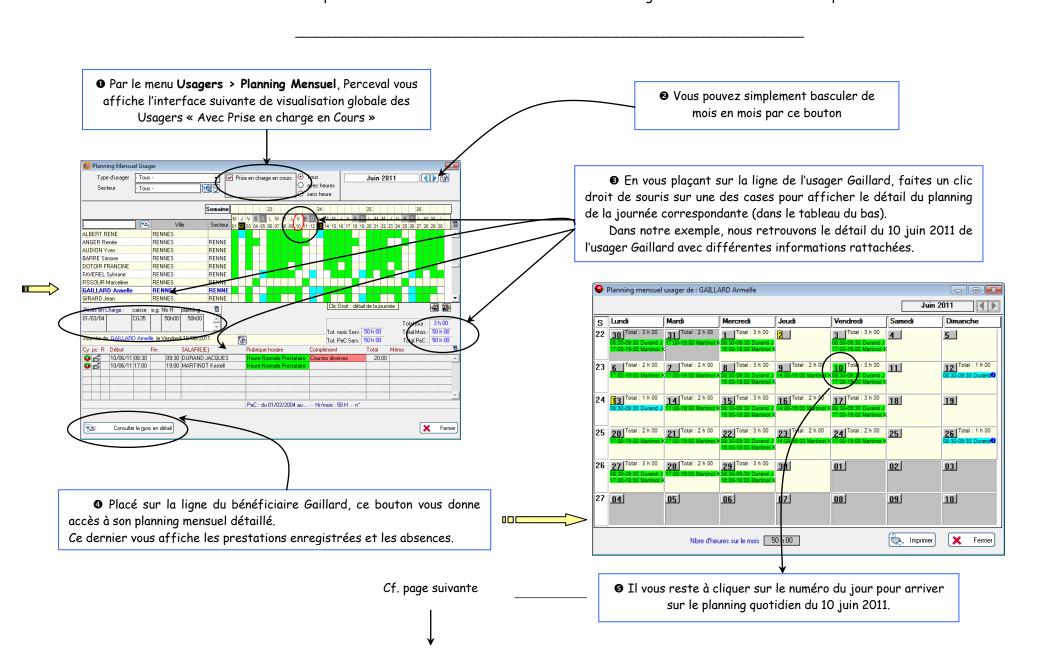
En ce qui concerne **le service Mandataire**, la saisie reste facilitée par la sélection automatique de l'Employé rattachée à l'Employeur par le biais du Contrat :



Après sélection des horaires et surtout du contrat :

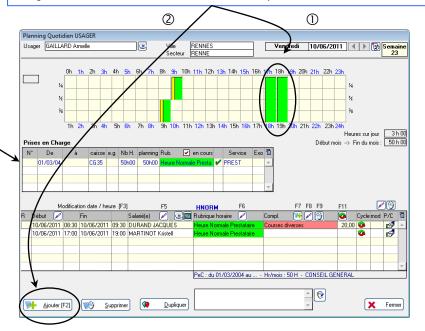
- ⇒ Perceval sélectionnera de luimême l'Employé,
- ⇒ Et vous interrogera sur la rubrique de prestation.

... et libre à vous alors d'associer un Complément de prestation ou une Note comme décrit page suivante. Après consultation du planning général, nous allons entrer dans le détail de l'usager. Prenons l'exemple d'une saisie sur le service Prestataire entre l'usager Gaillard et la salariée Pecqueux.



Après consultation du planning mensuel, nous allons entrer dans le détail d'une journée.

- Vous devez tout d'abord vous placer sur la prise en charge support de la prestation qui présente dans notre exemple une rubrique par défaut (« Heures Normales Prest. ») qui sera automatiquement reprise.
 - ② Ensuite, il vous reste à sélectionner les horaires de la prestation de manière graphique (pointeur de souris, cf.①) ou manuelle (bouton « Ajouter », cf.②), à savoir dans notre exemple de 17h à 19h.



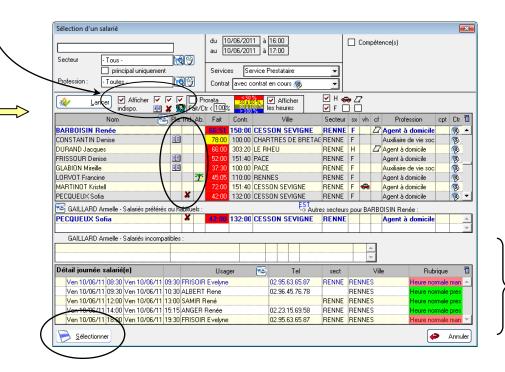
- Perceval peut alors vous demander de préciser :
 - ⇒ la rubrique de prestation : si non précisée dans la prise en charge,
 - ⇒ le contrat du salarié : si vous avez décidé de lier chaque prestation à un contrat Salarié (Cf. Chap. III.1 - Paramétrage général, Configuration générale).

❸ Il reste à choisir le salarié disponible pour la prestation. De nombreux filtres peuvent être utilisés (Voiture, CAFAD, « Taux d'occupation », Compétences …) par le biais du bouton Lancer.

Une option « Afficher indispos » vous permet d'afficher les Salariés indisponibles :

- ⇒ Mme Pecqueux est indisponible le lundi de 14h à 20h,
- ⇒ Mme Constantin présente déjà une prestation sur le planning,
- ⇒ Mme Lorvot est absente ce vendredi 10 Juin 2011.

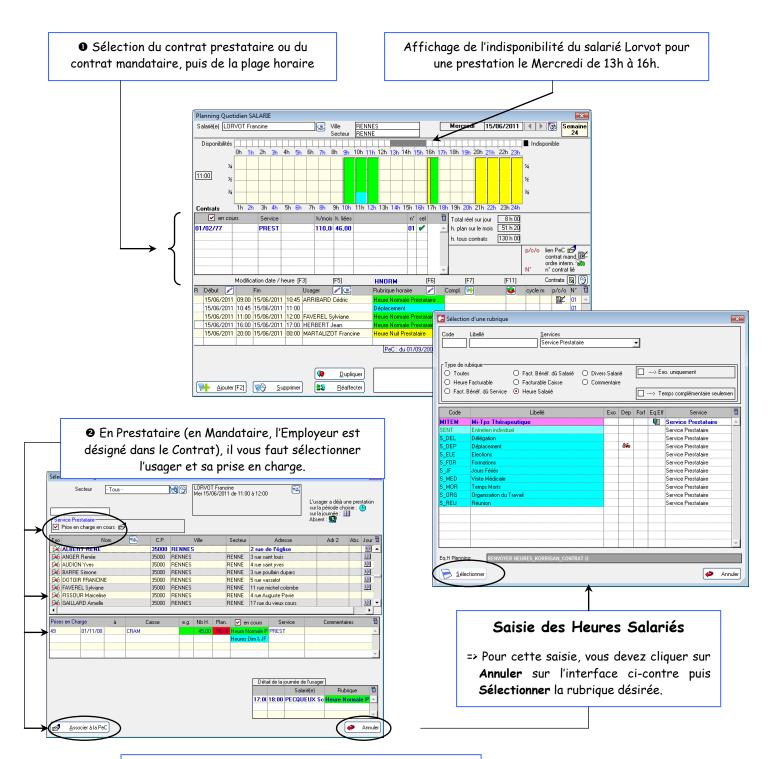
Même si il est possible de forcer l'indisponibilité de Mme Pecqueux (Salarié habituel de Mme Gaillard), le salarié retenu reste Mme Barboisin dont le détail de la journée est précisé en pied d'interface :





> Ajout de prestation par le planning quotidien Salarié

La même démarche est à opérer pour la saisie de prestation par le planning quotidien Salarié : sélection du contrat, des horaires de début et fin, puis de l'usager (et de sa prise en charge si usager prestataire) et de la rubrique (si non paramétrée par défaut).



• Dans notre exemple, Perceval va reprendre la rubrique précisée par défaut dans la prise en charge. Dans le cas inverse, une interface de sélection est affichée.





Perceva

Guide Utilisateur

> Duplication, Modification, Suppression de prestation

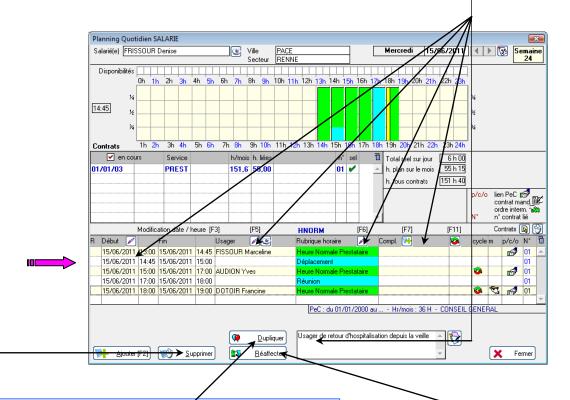
Dans les plannings quotidiens Usagers et Salariés, vous pouvez toujours interagir sur les prestations enregistrées. Dans cette démarche, une palette de boutons vous permet de réaliser 4 types de traitements :

Exemple: Planning Quotidien du Salarié FRISSOUR du 15 juin 2011

Après sélection de la prestation dans la liste, vous pouvez, à partir de ces boutons ... :

Supprimer simplement la prestation sélectionnée ; le salarié redevient donc disponible sur la période.

Modifier manuellement les paramètres de la prestation : les horaires, l'usager, la rubrique, le complément ou la Note.



Dupliquer intégralement une prestation sur un autre jour avec possibilité ou non de :

- ⇒ dupliquer les compléments,
- ⇒ se placer automatiquement sur le jour de la prestation dupliquée.

Remarque : Pour cela, Perceval réalise des contrôles sur la période de duplication :

- ⇒ l'usager ou le salarié est absent,
- ⇒ une prestation est déjà enregistrée sur le planning,
- ⇒ le salarié est indisponible (mais cela peut être forcé !).

Réaffecter la prestation à un autre salarié. Cette procédure, accessible exclusivement par le planning Salarié, reprend l'interface de recherche d'un Salarié pour la réaffectation de cette prestation.







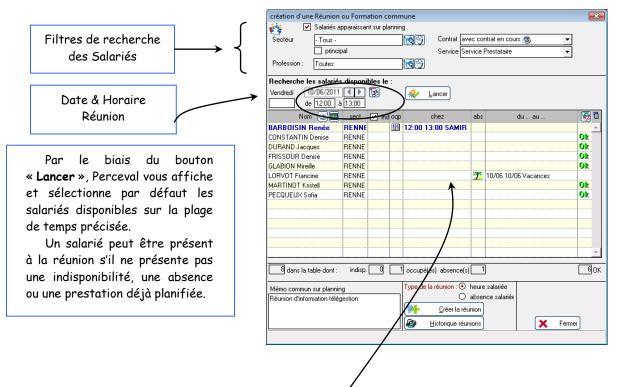
IV.3) Gestion des Réunions de Travail

A partir du menu Salariés > Création d'une réunion, vous avez la possibilité d'affecter aux salariés disponibles et sélectionnés, une prestation de type « Heure Salarié » (ou générer une « Absence Salarié ») sur la plage de temps désirée.

Ce module vous servira notamment à saisir et planifier vos possibles réunions de travail ou formations communes.

Planification d'une réunion d'information sur la Télégestion à tous vos salariés en Contrat le 10 Juin 2011 de 12h00 à 13h00 & Edition des Convocations

La sélection du menu Salariés > Création d'une réunion vous conduit à l'interface suivante. Tout d'abord, vous devez préciser la date et l'horaire de la « Réunion », les filtres d'affichage des salariés puis lancer la Recherche.



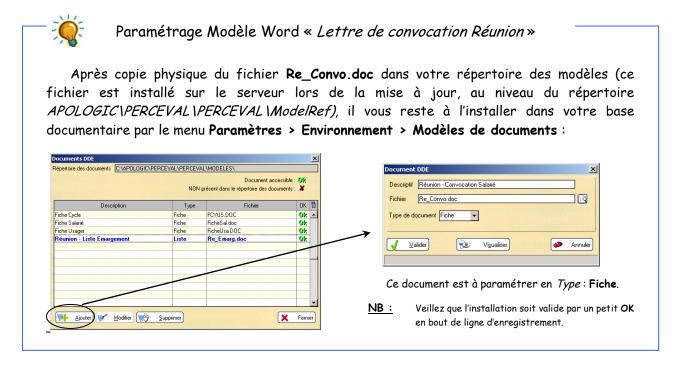
Hormis la salariée Barboisin présentant une prestation sur son planning, Perceval vous propose par défaut les 6 salariés disponibles (indicateur OK), et il vous reste à choisir sous quelle forme enregistrer cette réunion :

- Une Heure Salarié paramétrée dans le menu Paramètres > Rubriques de prestation,
- ⇒ Une Absence Salarié paramétrée par le menu Paramètres > Salariés > Type d'absence.
 - ... et <u>Générer la Réunion</u> (les plannings des salariés sont alors mis à jour automatiquement).





Le logiciel poursuit alors en vous proposant d'éditer les 6 lettres de convocation selon un modèle Word devant être préalablement paramétré :



Après sélection du modèle Word pré installé, voici la lettre de convocation à la réunion d'information Télégestion envoyée à Mme CONSTANTIN Denise :

APOLOGIC

2 rue du Noroit

22100 DINAN Tel.: 02 96 87 17 87

Fax. :

Mademoiselle CONSTANTIN Denise 12 Rue Louis Blériot

35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Objet : COURRIER CONVOCATION REUNION

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous êtes invités à assister à une réunion programmée dans les locaux de l'association le Vendredi 10 Juin 2011 de 12:00 à 13:00.

Thème: Réunion d'information télégestion

Nous vous serions gré de nous prévenir le plus tôt possible si vous ne pouviez pas assister à cette réunion.

Cordialement,

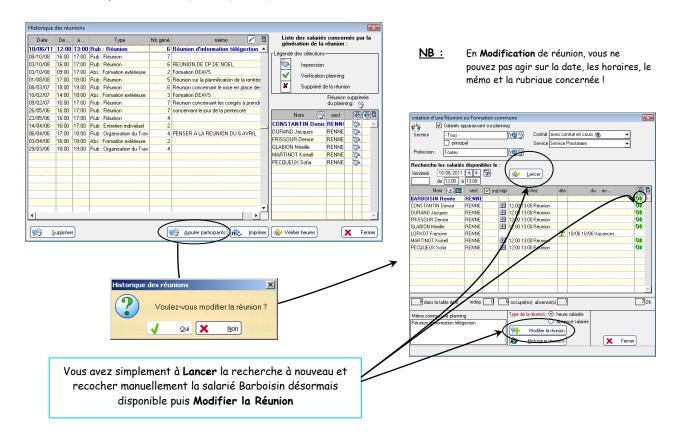




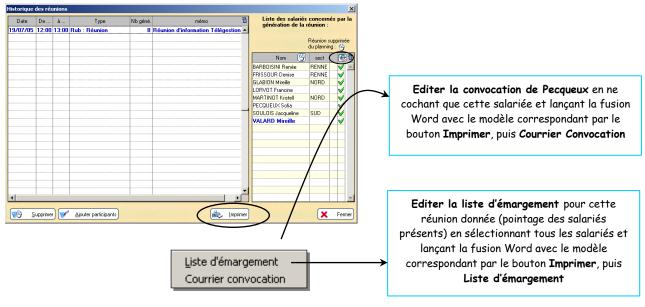
Ajout de participant à la réunion d'information sur la Télégestion & Réédition des Convocations manquantes & Edition Liste d'émargement

Quelques jours plus tard, la salariée Barboisin a réussi à décaler sa prestation, la rendant disponible pour la réunion « *Informations Télégestion* » du 10 Juin 2011 de 12h00 à 13h00.

Il vous reste à ajouter cette participante par le menu Salariés > Historique des réunions :

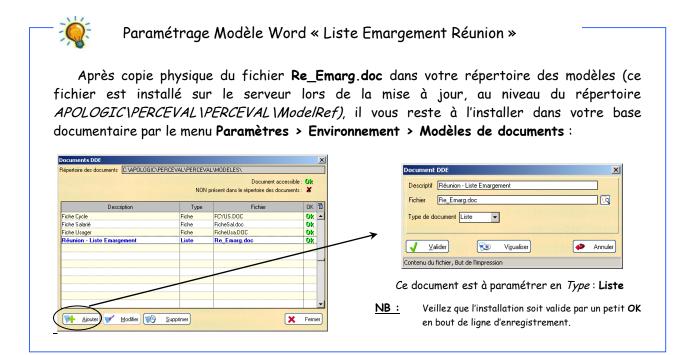


Après modification de la réunion, nous nous retrouvons avec 6 salariés convoqués au total pour le 10 juin 2011 de 12h00 à 13h00, mais il vous reste cependant à :









Voici la liste d'émargement éditée pour la réunion d'information sur la télégestion du 10 Juin 2011 de 12h à 13h :

APOLOGIC

2 rue du Noroit

22100 DINAN Tel. • 02 96 87 17 87

LISTE D'EMARGEMENT REUNION

Date Réunion ; Vendredi 10 Juin 2011

Horaires de la Réunion ; 12:00 à 13:00

Objet : Réunion d'information télégestion

Liste des Salariés convoqués

Nom & Prénom	Signatures
CONSTANTIN Denise	
DURAND JACQUES	
FRISSOUR Denise	
GLABION Mireille	
MARTINOT Kristell	
PECQUEUX Sofia	

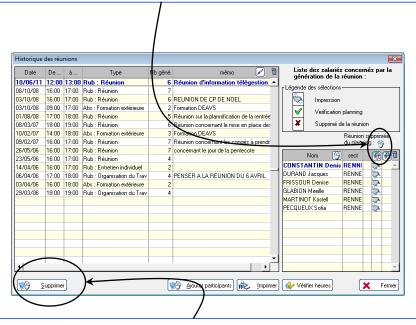




Défection d'un participant à une réunion OU Annulation radicale d'une réunion

Enfin, en cas d'annulation d'une réunion, le bouton **Supprimer** vous permettra de l'effacer et de mettre à jour dans leur planning les salariés initialement retenus.

Pour supprimer un salarié de la réunion du Vendredi 10 Juin 2011, vous pouvez intervenir au niveau de son planning quotidien (ou de ses absences) ou directement au niveau de cette interface par le bouton indiqué ci-dessous).



Vous pouvez aussi annuler une réunion par ce bouton « Supprimer », et ainsi libérer les plannings des salariés prévus sur la plage de temps.





IV.4) Gestion des Inter-vacations

Vos salariés sont amenés à se déplacer chez plusieurs usagers dans une même journée de travail. Si les heures de prestation effectives chez la personne âgée sont « planifiables » sur Perceval Windows, la saisie des temps de déplacement notamment, reste fastidieuse.

Cependant, afin de suivre précisément l'activité hebdomadaire et mensuelle de vos salariés, il est important d'incorporer et donc de saisir ces temps de déplacement sur le planning de vos salariés.

Afin d'accélérer la saisie de ces temps de déplacement entre deux prestations, Perceval Windows vous propose un module de gestion des inter-vacations : « Générer automatiquement les temps de trajet Salarié selon des règles d'application définies ».

Le paramétrage et l'utilisation du module des Inter-vacations s'effectuent au niveau du menu **Planning > Gestion des Inter-vacations**. Cette procédure doit être réalisée pour chaque Service désiré (Prestataire, Mandataire, Intermédiaire ...).

Pour cela, vous devez tout d'abord sélectionner le service d'application, cliquer sur le bouton « Modifier » et « Activer la Gestion des Inter-vacations ».

Si votre base Perceval présente plusieurs services prestataires ou plusieurs services mandataires, vous pouvez « **Grouper la génération par type de service** ».

Paramétrage des inter-vacations



Il vous reste désormais à définir dans quelle circonstance une inter-vacation doit être générée, mais aussi la rubrique à utiliser et la durée.

⇒ Condition de génération :

Vous devez ici définir le temps minimum entre deux prestations d'un salarié pour générer automatiquement une inter-vacation.

De plus, l'option suivante vous permet de gérer vos temps de trajet en tenant compte de l'interruption du midi. Le détail de son application est détaillé en cliquant sur ce bouton.









⇒ Rubrique à créer :

Une inter-vacation doit être rattachée à une rubrique de Perceval en vue de son apparition sur le planning et à son export possible dans vos logiciels Lancelot, Arlequin, Merlin Windows...

① Si les horaires de vos prestations sont saisis de manière très précise, des plages de temps auront été dégagées naturellement pour les déplacements de vos salariés; ainsi, vous aurez à renseigner une rubrique de type « Heure Salarié » (Ex: Temps de déplacement).

Exemple: Prestation d'un salarié de 7h30 à 8h45 puis de 09h00 à 10h45 et 11h00 à 12h00.

=> 2 plages de temps « vacantes » de 15 minutes vont être concernées pour la génération d'inter-vacations de type « Heure Salarié ».



© Cependant, votre planning peut être saisi de manière plus générale, les temps de déplacement pouvant être implicitement englobés dans les prestations. Dans ce cas, la rubrique support de l'inter-vacation sera de type « Heure Salarié» avec option « Temps complémentaire». (cf. Paramétrage d'une rubrique, menu Paramètres > Rubriques de prestation).

Exemple: Prestation d'un salarié de 8h00 à 10h00 puis de 10h00 à 11h00 et 11h00 à 12h15.

=> Ne subsistant pas de plage de temps vacante, pour matérialiser le temps de déplacement de vos salariés, l'inter-vacation se comportera comme un **Complément** rattaché à la prestation suivante (ou précédente selon votre paramétrage).







⇒ Durée de l'inter-vacation :

A ce niveau, il est nécessaire de préciser à Perceval la durée des inter-vacations à générer :

- durée égale au temps entre les deux prestations du salarié,
- ♦ durée fixe en minutes à déterminer.

Une fois l'ensemble de votre paramétrage réalisé, il vous reste à le sauvegarder en cliquant sur le bouton « Enregistrer ». Pour toute modification de ce paramétrage dans ce menu Planning > Gestion des inter-vacations, vous devez cliquer tout d'abord sur le bouton « Modifier ».

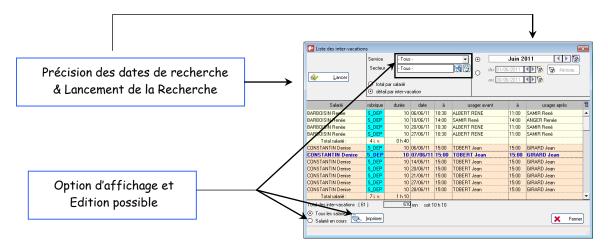
> Génération des inter-vacations

L'opération de génération se réalise à partir du menu **Planning > Gestion des inter-** vacations, par sélection de la période à traiter et en lançant le traitement :



Vous avez alors la possibilité de rechercher et d'éditer l'ensemble des inter-vacations générées en cliquant sur le bouton « Liste Inter-vac. ».

Cette interface, récapitulant par salarié les inter-vacations générées, est aussi accessible à tout moment par le menu **Planning > Liste des inter-vacations**.



Comme pour le module de gestion des cycles, vous pouvez consulter, dans le menu **Planning > Historique Générations Inter-vacations**, la liste des générations antérieures.

De plus, en cas d'erreur de traitement, Perceval Windows vous offre la possibilité de supprimer une génération et donc d'effacer les inter-vacations rattachées, par le bouton « Supprimer ».





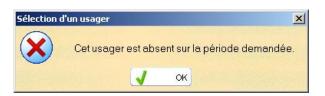
IV.5) Saisie des Absences Usagers

Il reste à saisir une autre donnée prépondérante dans votre planning, à savoir les absences de vos Bénéficiaires ou Employeurs.

Après avoir préalablement paramétré les différents motifs possibles (menu Paramètres > Usagers > Types d'absence), ces absences peuvent être enregistrées à tout moment par le menu Usagers > Absences ou via la liste des Usagers (bouton « Absences »).

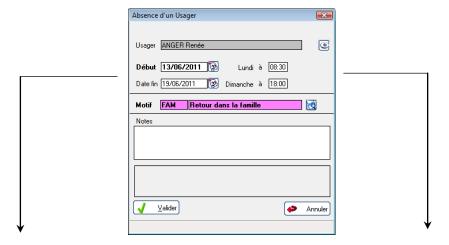
Deux cas peuvent être envisagés dans votre mode de gestion des absences :

→ L'absence de l'Usager est enregistrée et vous venez saisir par la suite une prestation (manuelle ou cyclique) par son planning : la saisie est impossible !

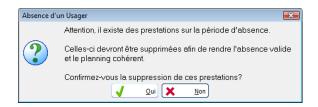


⇒ Le planning de l'usager est généré et Perceval Windows vous indique lors de l'enregistrement de l'absence, que des prestations subsistent et qu'elles demeurent problématiques:

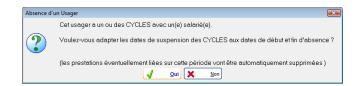
La saisie simple de l'absence de l'usager entraîne alors ...



... la suppression des prestations prévues sur la période pour l'usager en cours



... la suspension, pour la période d'absence, de tous les cycles rattachés à l'usager (Cf. Chap. V.1 - Gestion des cycles)







Remarque: Exemple d'une hospitalisation Usager à partir du 1^{er} Juillet 2011.

• Lors de la saisie d'une absence d'un Bénéficiaire pour Hospitalisation, il est probable que la date de fin ne puisse pas être réellement renseignée.

Ainsi, comme vu précédemment, Perceval Windows vous invitera à :

♦ Supprimer toutes les prestations postérieures à la date de début d'absence :

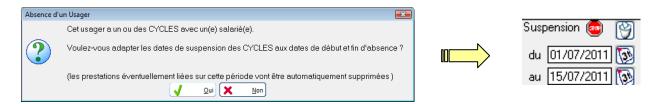
Si vous décidez de ne pas supprimer ces prestations, Perceval considèrera l'absence saisie comme non valide (Cf. explications page suivante).

◆ Suspendre les cycles valides de l'usager sur la période :

En allant consulter les cycles (Menu Planning > Gestion des cycles), l'activation de l'option d'affichage des cycles « Suspension en cours », vous permettra de vérifier dans leur fiche respective : les dates de suspension



- 2 Au retour de l'usager, vous pourrez alors Modifier l'absence et lui ajouter sa date de fin d'absence (le 15 Juillet 2011 dans notre exemple) et Perceval vous proposera alors de :
 - ◆ Mettre à jour les dates de fin de suspension des cycles concernées :



◆ <u>De régénérer ces mêmes cycles jusqu'au dernier jour du mois suivant la date de fin d'absence de l'usager, donc jusqu'au 31 Aout 2011 :</u>



! la suppression d'une absence Usager, supprime les dates de suspension et propose de régénérer les cycles sur la période.

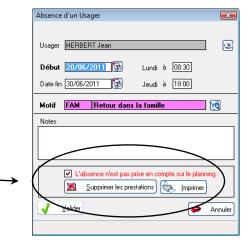






Remarque:

Si vous ne confirmez pas la suppression des prestations sur la période d'absence, Perceval ne validera pas l'absence de l'usager sur le planning. A tout moment, vous avez la possibilité de revenir dans la fiche de l'absence, de la revalider pour reprendre la procédure de suppression automatique des prestations et ainsi aboutir à une absence « Valide sur planning ».



Une absence Invalide de l'usager vous autorisera (à tort sans doute) de lui saisir une prestation sur la période.

Mais ce procédé peut être intéressant pour générer vos cycles, saisir vos prestations et vos absences (Usagers & Salariés) sans bouleverser votre planning. Après cette étape de saisie, il vous restera à gérer calmement ces absences invalides.

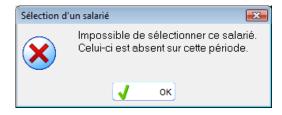
IV.6) Saisie des Absences Salariés

Il reste désormais à saisir les absences de vos Salariés, et gérer par la suite leurs remplacements sur les plannings.

Dans cette optique, il est prépondérant d'avoir paramétré les différents motifs possibles (menu **Paramètres > Salariés > Types d'absence**) avec de possibles équivalences horaires pour un suivi complet de l'activité.

Deux cas peuvent être envisagés comme pour la gestion des absences Usagers :

⇒ Le salarié est absent sur le mois de Juin 2011, il sera donc impossible à sélectionner dans le cadre d'une saisie de prestation par le planning Usager :

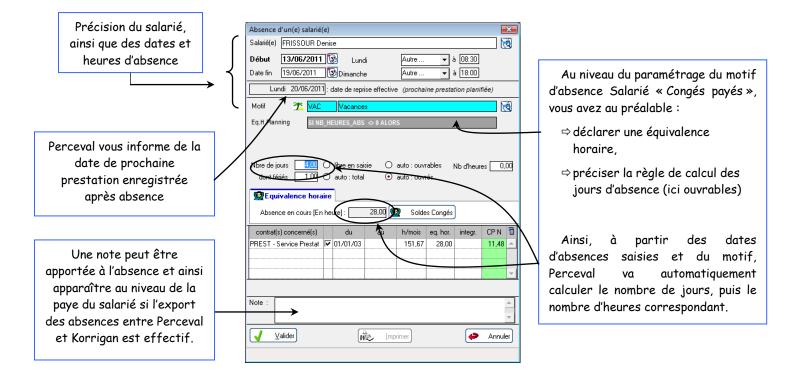






⇒ La configuration la plus fréquente : le planning de votre salarié est enregistré (de manière cyclique ou manuelle) et vous saisissez l'absence ... à partir du menu Salariés > Absences (ou directement dans la fiche Salarié, bouton « Absences »).

Fiche de saisie d'une Absence Salarié



Pour l'enregistrement du nombre de jours d'absences, il peut être :

- ◆ Libre en Saisie : à vous de saisir le nombre désiré,
- ◆ Automatique : Perceval reprend le nombre total de jours, dans notre exemple du lundi au dimanche soit 7 jours,
- ◆ Automatique ouvrables : Perceval reprend le nombre de jours ouvrables le nombre de jours fériés (qui ne tombent pas un dimanche), soit 6 1 = 5 jours,
- ◆ Automatique ouvrés: Perceval reprend le nombre de jours ouvrés le nombre de jours fériés (qui ne tombent pas un samedi ou un dimanche), soit 5 1 = 4 jours,

<u>Remarque</u>: Pour la déduction éventuelle de ces jours fériés, il est indispensable de les avoir générés au préalable (Cf. Chap.III.1 - Paramétrage Général).



Nous venons de saisir l'absence du salarié Frissour du Lundi 13 au Dimanche 19 Juin 2011, mais Perceval Windows nous informe qu'il existe des prestations sur le planning du salarié ...

Même en ignorant cet avertissement, votre absence sera **Invalide** sur le planning (non prise en compte dans le suivi par exemple ...), donc vous devrez venir modifier cette absence et traiter ces prestations « problématiques » comme suit :

• Perceval vous indique les dates d'absence et l'ensemble des prestations prévues sur cette période qui peuvent être :

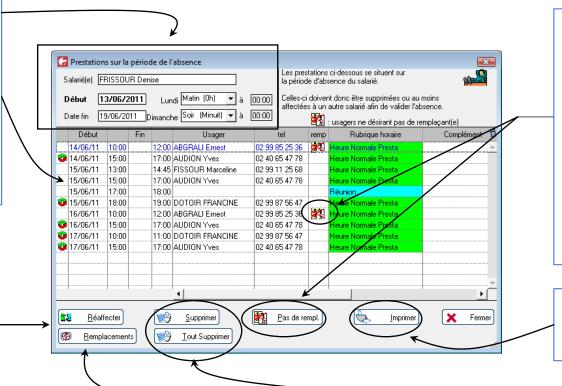
> issues de cycle (Symbole «Cycle»),

 créées manuellement comme la prestation avec l'usager Audion du 15 Juin 2011,

des heures Salariés comme la réunion du 15 Juin 2011 de 17h à 18h.

Pour chaque prestation sélectionnée, Perceval vous affichera la liste des Salariés disponibles pour une **Réaffectation** standard de la prestation.

Ce procédé, simple et rapide, ne vous permet pas de garder l'information de la prestation initiale.



• Vous avez pu paramétrer dans la fiche de certains usagers le fait qu'il ne désire pas de remplaçant en cas d'absence de la salariée.

L'usager **ABGRALI** est dans ce cas de figure et Perceval nous l'indique par un symbole au niveau de la ligne de prestation.

Il vous reste alors à cliquer sur le bouton « Pas de Rempl » pour supprimer tout simplement l'ensemble des prestations prévues sur la période avec des usagers ne désirant pas de remplaçant.

A tout moment de la gestion de ces prestations, vous avez la possibilité de les **Imprimer**.

⑤ Ce procédé de remplacement, détaillé page suivante, ne s'applique qu'aux prestations cycliques, mais permet un suivi plus rigoureux de votre planning.

• Pour diverses raisons, vous pouvez **Supprimer** la prestation sélectionnée ou **Toutes** les prestations affichées.

Dans notre exemple, nous pouvons supprimer la réunion du 15 Juin, une réaffectation ou un remplacement étant incohérent!

La gestion des remplacements d'un salarié pourra vous amener à la création de cycles de remplacements, la possible édition de courriers aux Usagers & Salariés, ainsi qu'à la notification, sur le planning du remplaçant, du traitement réalisé.

• Perceval vous liste l'ensemble des « lignes de cycles valides» du salarié, 2 Vous devez alors sélectionner les prestations à traiter mais il vous est possible de les traiter couple par couple. et Lancer la recherche d'un salarié sur la période d'absence Dans notre exemple, nous sélectionnons donc l'usager Audion, puis cliquons reprise automatiquement par Perceval Windows. sur l'option « Le cycle en cours » pour gérer l'absence du salarié Frissour chez L'interface apparue est celle du Module de Recherche de cet usager dans un premier temps. Disponibilité détaillée au niveau du chapitre IX.3, qui va rechercher l'ensemble des salariés présentant des disponibilités sur ces plages horaires au niveau de leurs cycles. Remplacement des prestations Chercher un salarié Du [13/06/2011] au [19/06/2011] FRISSOUR Denise Tous Inverse Le cycle en cours afficher l'historique de Prestations sélectionnées tous les remplacements O Tous les cycles du salarié déjà créés : 🚱 pour un remplacement : V Remplacé par Rubrique à AUDION Yves Lun 15:00 Lun 17:00 3 Le remplaçant sélectionné se nomme Lorvot francine et AUDION Yves Mar 15:00 Mar 17:00 AUDION Yves × Perceval vous propose donc pour toutes les prestations Remplacement des prestations AUDION Yves **AUDION Yves** Chercher un salarié sélectionnées de : FRISSOUR Denise Du 13/06/2011 au 19/06/2011 Tous Inverse Effacer la recherche Créer les remplacements sur le planning, • Le cycle en cours afficher l'historique de Remplacements Prestations sélectionnées fous les remplacements. O Tous les cycles du salarié Editer un courrier pour informer l'usager et/ou le salarié, déjà créés : (8) nour un remplacement : 🦋 Remplacé par AUDION Yves Lun 15:00 Lun 17:00 Lun 13:30 Lun 15:30 LORVOT Francine 13/06/2011 19/06/2011 AUDION Yves Mar 15:00 Mar 17:00 Mar 13:30 Mar 15:30 LORVOT Francine 13/06/2011 19/06/2011 AUDION Yves Mer 15:00 Mer 17:00 Mer 17:00 Mer 19:00 LORVOT Francine 13/06/2011 19/06/2011 AUDION Yves Jeu |15:00 Jeu |17:00 Jeu 13:30 Jeu 15:30 LORVOT Francine 13/06/2011 19/06/2011 Remplacement des prestations **AUDION Yves** Vei 15:0 Vei 17:0 Créer les remplacements LORVOT Francine 13/06/2011 19/06/2011 Le(s) cycle(s) de remplacement(s) ont été correctement créés. 3 remplacements ont été effectués sur le planning. ... à savoir les 14, 16 et 17 juin 2011 Supprimer Créer les remplacements mprimer Imprimer



La mise en place de ces remplacements est répercutée sur différentes interfaces :

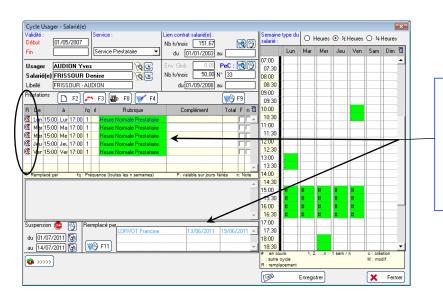
♦ Le planning Quotidien de l'usager Audion vous informe que le 14 Juin 2011, la prestation sera réalisée par la salariée LORVOT, en remplacement du salarié FRISSOUR.



♦ Le planning Quotidien de la salariée LORVOT vous informe que ce salarié interviendra le 14 Juin 2011 chez Mr AUDION en remplacement du salarié FRISSOUR absent ce jour.



◆ Cycle Initial Audion /Frissour:

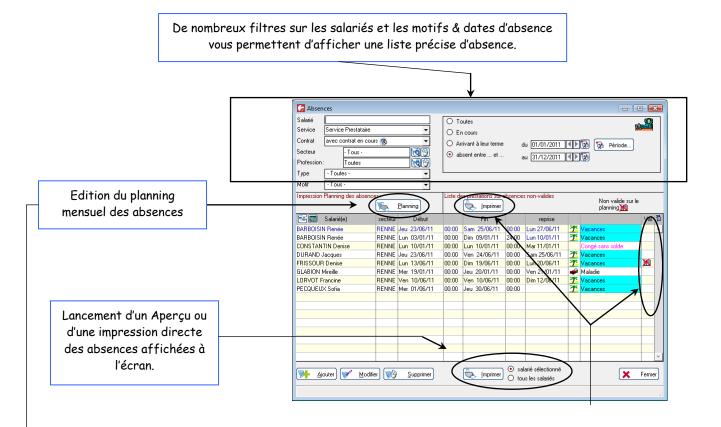


Dans la fiche du cycle initial « Audion / Frissour », pour chacune des prestations concernées, Perceval vous informera du remplacement effectué du 13 au 19 Juin 2011 par la salariée Lorvot.

Lors de la génération du remplacement, Perceval aura aussi créé un cycle de remplacement (Menu **Planning > Gestion des cycles**, cocher les options « **Remplacements** ») entre l'usager Audion et la salariée Lorvot, valable sur la période d'absence (du 13 Juin 2011 au 19 Juin 2011), reprenant pas à pas le détail des prestations.

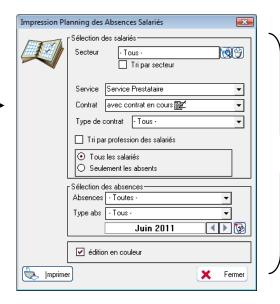
> Listing des Absences

Après avoir saisi vos absences salariés, le menu **Absences > Gestion** vous permettra de lancer diverses éditions : un listing & un planning des absences notamment :



Perceval indique par un symbole, les absences non valides sur le planning, présentant donc des prestations à traiter sur la période.

Deux boutons d'impression lance une édition unitaire ou totale de ces absences invalides.



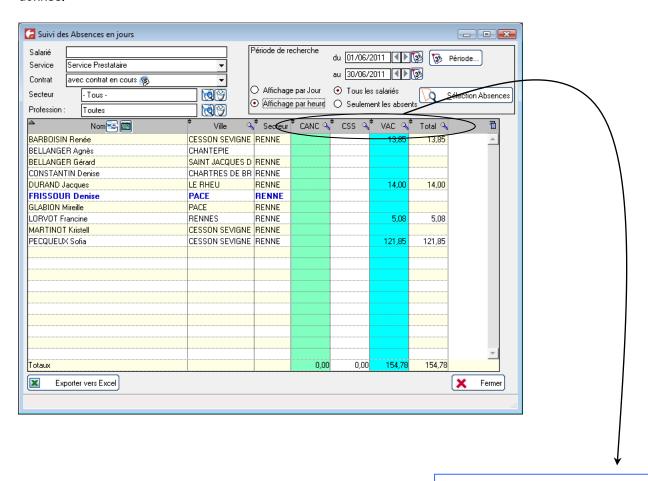
Pour les périodes de vacances estivales et hivernales notamment, il peut être intéressant d'éditer un planning mensuel des absences de vos salariés, afin de visualiser et anticiper les remplacements et réaffectations.





> Suivi des Absences

Suivi des absences : Par ce menu **Salarié > Suivi des absences**, une nouvelle fenêtre vous permet de visualiser rapidement les jours et les types d'absences de vos salariés sur une période donnée.



Chaque colonne reprend les libellés des codes rubriques que vous avez paramétrés (menu Paramètres > Salariés > Types d'absences)

CANC => Congé d'ancienneté CSS => Congés sans soldes VAC => Congé payés

•••



Imprimer



Chap.V. Impression de vos Plannings

Une fois vos plannings Usagers & Salariés formalisés, vous allez devoir les éditer afin de les transmettre aux personnes concernées.

Si vous désirez éditer vos plannings en nombre, vous devez lancer respectivement les menus :

- ◆ Editions > Planning Usager,
- ◆ Editions > Planning Salarié.

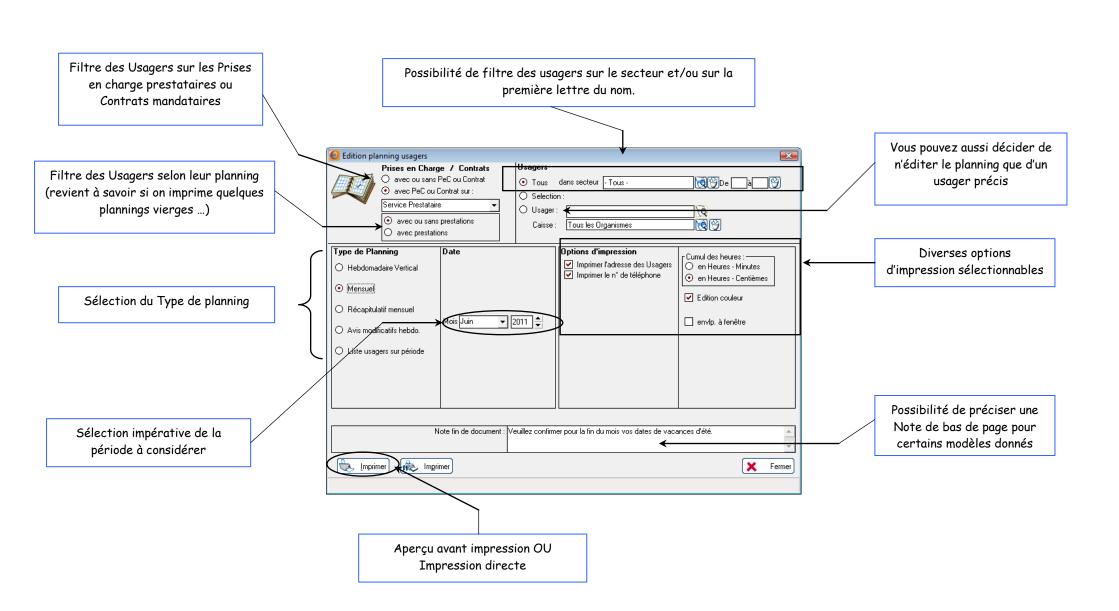
La procédure à suivre reste souvent la même à savoir :

- ⇒ Sélection du ou des usagers ou salariés (grâce aux différents filtres),
- ⇒ Précision du type de planning OU Utilisation d'un modèle prédéfini,
- ⇒ Sélection de la plage de temps,
- Coche(s) des différentes options d'édition,
- ⇒ Lancement de l'édition.

Nous allons donc étudier sommairement les 2 interfaces concernées, à savoir les plannings Salariés et les plannings Usagers.



Impression Plannings Usager



Impression Plannings Salarié

Options de filtrage des salariés: la configuration suivante vous permettrait de sélectionner les salariés présentant un contrat prestataire, ayant des heures prestataires sur la période, en excluant les heures mandataires à l'impression (un salarié peut être amené à travailler dans des services mandataires et prestataires!) Pour certains types de planning, vous pouvez pointer certains salariés (ainsi que le nombre de copies) et lancer en Services Service Prestataire ● Tous dans secteur - Tous -De aà uniquement les salariés en contrat sur le service une fois les éditions. Vous pouvez simplement créer uniquement si prestations sur ce service ✓ ne pas éditer les heures mandataires des modèles de planning pour Ø 3 TO P enregistrer et réutiliser T | + | P | simplement les options Type de Planning Options d'impression Cumul des heures détail au 1/4 heure annotations planning on Heures - Minutes d'impression (Cf. page suivante) Hebdomadaire Horizontal ✓ détail hr / jour avec type rubriques u 06/06/2011 Sem. 23 -1 +1 en Heures - Centièmes détail hr / rubrique Un nombre important d'options Hebdomadaire Vertical 12/06/2011 Sem. 23 -1 +1 est disponible selon le type de O Hebdomadaire par Usager 1er jour imprimé Lundi ✓ Edition couleur Salariés : ✓ coordonnées

✓ téléphone O Hebdo, tableau tous salariés envlp. à fenêtre 🕟 1 planning choisi; les plus ✓ absences O 2 O Mensuel subtiles sont détaillées sur la secteur Sélection du Type de planning comment, fiche divers 🗸 indisponibilités C Fiche de vacation mensuelle comment, fiche plann. page suivante. ✓ Détail PEC Usagers : ✓ Détail des usagers O Fiche de vacation hebdom Heure début détail 08:00 ✓ secteur Heure fin détail O Avis modificatif Hebdo. ✓ téléphone Précision d'une Note de ✓ commentaire 1 Bas de Page commentaire 2 Accès domicile Envoyer un fichier unique à l'imprimante Note fin de document (nécessaire nour le recto/verso) Les fiches de vacation sont à remettre au siège avant le dernier vendredi du mois 🔸 Annuler Aperçu avant impression OU Impression directe Vous devez impérativement sélectionner la période à considérer : mensuelle, hebdomadaire ... Remarque: Pour les fiches de vacation, vous pouvez imprimer les prestations enregistrées sur le planning («Préremplie») ou non («Vierge»). L'option « Sans usager » pourra par exemple permettre à un salarié d'astreinte de saisir sur cette fiche : son nom, l'usager, la prestation réalisée ...



Perceva

> Options d'impression (selon le type de planning)

- ♦ « Annotations Planning » : Les « Notes » associées aux prestations du planning seront éditées.
- « Planning graphique » : Disponible pour le planning Hebdomadaire Horizontal, les informations cochées dans la fiche Usager seront éditées sous forme d'images :

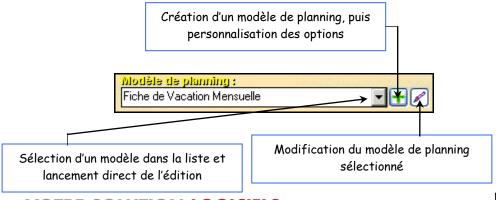


- ◆ « Avec type de rubrique » : chaque prestation affichée indiquera le Code de la rubrique.
- « Détail des Usagers » : En pied de planning, affichage d'un tableau récapitulatif des usagers présents sur le planning,
- ◆ « Comm. fiche divers » : Edit. du Commentaire Salarié saisi dans sa fiche, Onglet «Divers»,
- ◆ « Comm. fiche plan. » : Edit. du Commentaire Salarié saisi dans sa fiche, Onglet «Planning»,
- ◆ « Commentaire 1 » : Edit. du Commentaire Usager saisi dans sa fiche, Onglet « Usager »,
- ◆ « Commentaire 2 » : Edit. du Commentaire Usager saisi dans sa fiche, Onglet « Divers ».
- ◆ « Enveloppe 1 ou 2 » : Selon le format d'enveloppe utilisé, vos plannings pourront être envoyés sous pli à vos salariés (l'adresse coïncidera au cadre de l'enveloppe).
- ◆ « Heure Début Détail » et « Heure Fin Détail » : pour vos plannings hebdomadaires, vous pouvez fixer les bornes d'impression d'une journée type.

Gestion des modèles d'impression

Si vous êtes amenés à éditer différents types de planning Salarié, il serait inadapté de jongler d'un Type planning à un autre, de (dé)cocher les options et de lancer les éditions.

Ainsi, il serait judicieux de créer et de personnaliser des modèles d'impression : un modèle « Planning mensuel », un modèle « Fiche de vacation Mensuelle » ... à utiliser simplement ensuite par sélection :



page 77 sur 117





Chap.VI. Export des Heures vers les logiciels Métiers

Votre mois d'activité arrive à son terme et vos intervenants vous retransmettent leurs fiches de travail et leur planning, avec les modifications inévitables.

Afin d'optimiser votre fonctionnement, vous devez procéder comme suit :

- > Prestations en anomalie : Permet de mettre en évidence les prestataions qui ne sont pas attachées à un contrat ou à une prise en charge usager.
- > Réception / Vérification des Heures du planning : contrôler et mettre votre planning en conformité avec la réalité.
- > Contrôle des heures : Ce tableau vous affiche la liste des prestations non encore vérifiées.
- > Exporter vos Heures : Générer un fichier contenant l'ensemble de vos prestations sur une période donnée (mensuelle en général) par service,
 - > Valider vos Heures : Interdire toute modification du planning!

VI.1) Prestations en anomalie

En début de mois, votre service Planning recueille les fiches de vacation ou plannings remplis voire rectifiés par les salariés ou employés.

Afin de pouvoir exploiter votre planning par l'opération d'export des heures, vous devez dans un premier temps vérifiées que toutes les prestations sont bien attachées à un contrat et à une prise en charge.

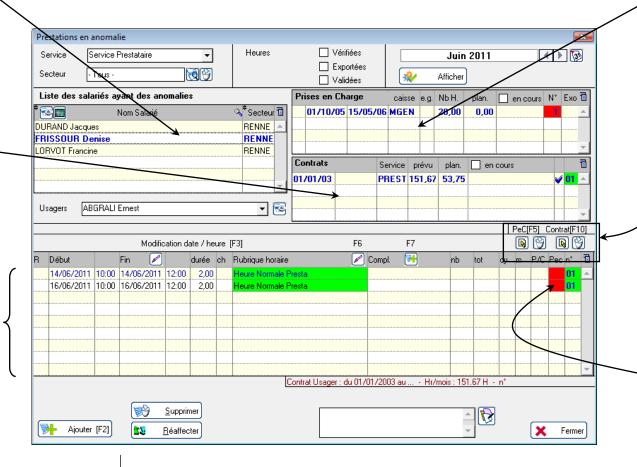
Pour vous faciliter ce travail, Perceval vous propose d'afficher la liste des prestations posant problème dans le module **Contrôle des heures**, dans le menu **Planning**.



Perceval vous affiche la liste des salarié concernés par des anomalies

Affichage des Contrats Salariés Prestataires, Contrats Mandataires ou Ordres Intermédiaires.

Après sélection de l'usager, un tableau affiche les prestation en erreurs.



Après sélection de l'usager, un tableau récapitule les prises en charge en cours

Possibilité d'affecter et de supprimer les liens des prestations avec les prises en charge Prestataires ou les Contrats.

Perceval vous indique par la couleur rouge s'il n'y a pas de contrat ou de peC relié et si le contrat ou la PeC ne correspondent pas aux dates de prestations.

Possibilité d'Ajouter une prestation, Supprimer, Réaffecter à un autre Salarié, Modifier les horaires ou la Rubrique.



VI.2) Réception / Vérification des Heures

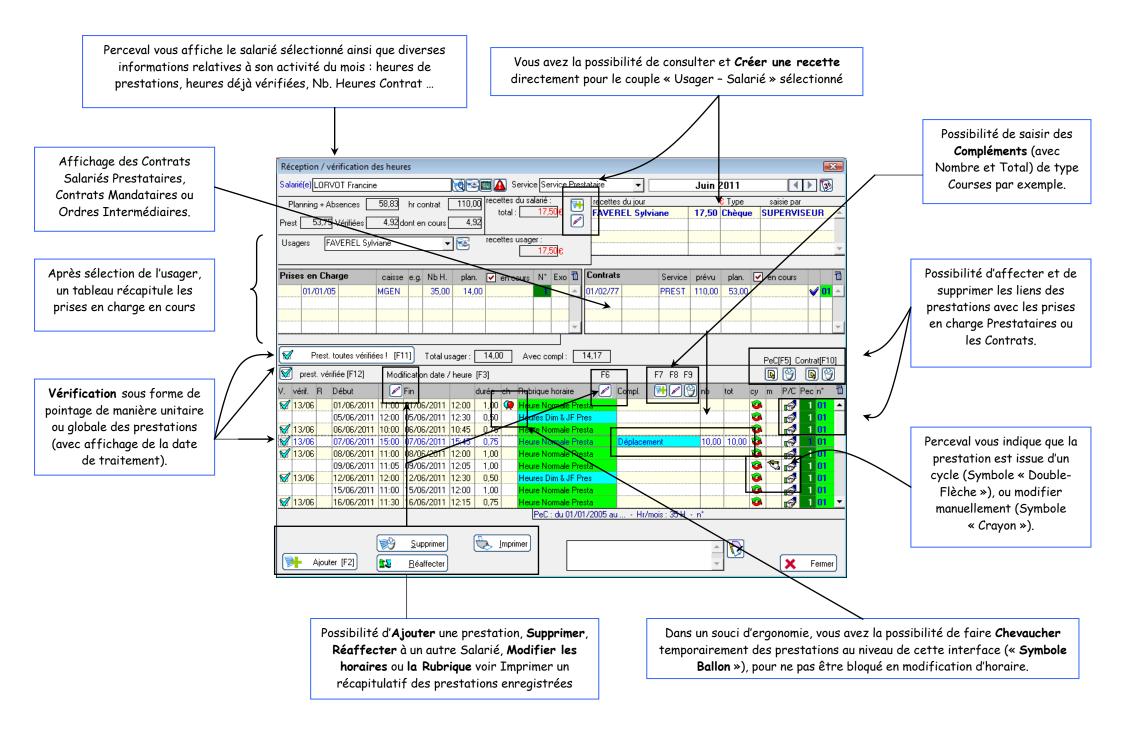
Ensuite, vous devez mettre à jour votre planning avec la réalité ... et donc pointer une à une les fiches d'intervention.

Pour vous faciliter ce travail, Perceval vous propose le module de **Réception / Vérification** des Heures, dans le menu **Planning**.

Après sélection du salarié ou employé désiré (filtre possible des salariés présentant des heures vérifiées ou non), Perceval vous proposera, la liste des prestations prévues triées par Bénéficiaire ou Employeur, ainsi que les éventuelles Heures Salarié.

Il vous reste alors à pointer chaque prestation, à éventuellement modifier les dates et heures, les rubriques, réaffecter à un autre salarié, réaffecter à une autre prise en charge prestataire, supprimer même une prestation et pour finir cocher la prestation comme **Vérifiée**!

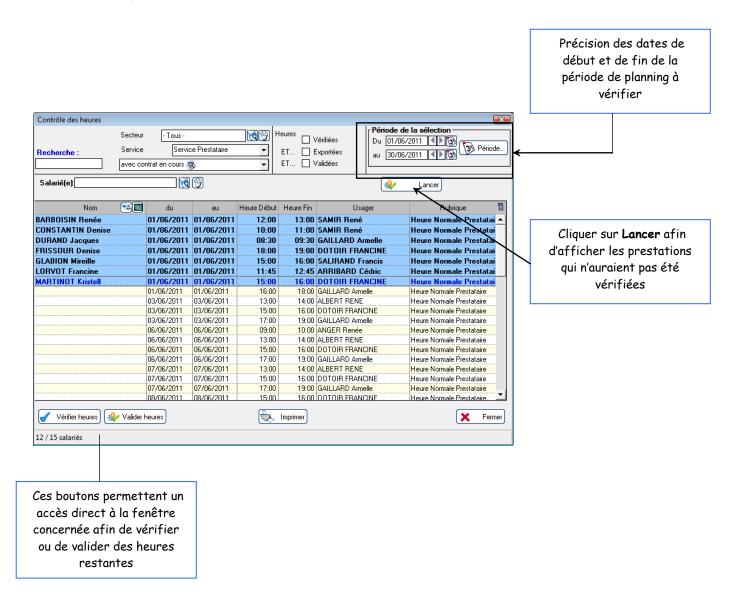
Vous trouverez le détail de cette interface à la page suivante du guide.





VI.3) Contrôle des Heures

Avant de passer à l'export des heures, ce module vous permet de vérifier une dernière fois que vous n'avez pas omis de vérifier certaines heures.

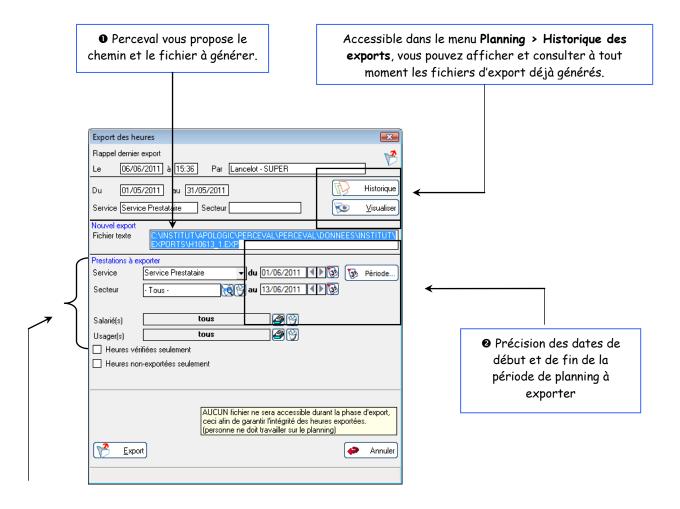




VI.4) Export des Heures

Votre planning a été mis à jour et vérifié donc désormais conforme à la réalité du mois. Présentant l'ensemble des données utiles à la facturation et à l'établissement des payes, vous devez procéder au transfert des heures vers les logiciels Métiers.

Voici ce traitement, mis en place dans le menu Planning > Export des heures :



─ ❸ Vous avez la possibilité de filtrer les prestations à exporter, notamment par Secteur, et devez de toute façon générer pour une même période, un fichier par Service déclaré (un fichier d'export pour Lancelot, un fichier pour Arlequin ..).

De plus, vous pouvez activer deux autres options, illustrées par l'exemple suivant :

Votre planning présente 250 prestations sur le mois en cours et après une journée de contrôle, seulement 150 ont été vérifiées et peuvent être exportées en sélectionnant l'option « Vérifiées seulement ».

Le lendemain, vous vérifiez les 100 dernières et pouvez procéder à leur export en cochant les options « **Vérifiées** » et « **Non exportées** ».

① Il vous reste à générer votre fichier par le bouton « Export », et à suivre la procédure d'intégration du fichier dans le logiciel Métier dans chaque guide utilisateur.



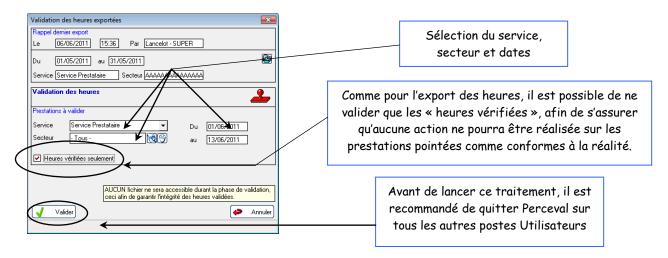


VI.5) Validation du Planning

Une fois vos heures exportées de Perceval et intégrées dans vos logiciels Métiers, Perceval vous permet de **Valider votre planning** sur une plage de temps donnée: interdire toute modification ou suppression des prestations validées.

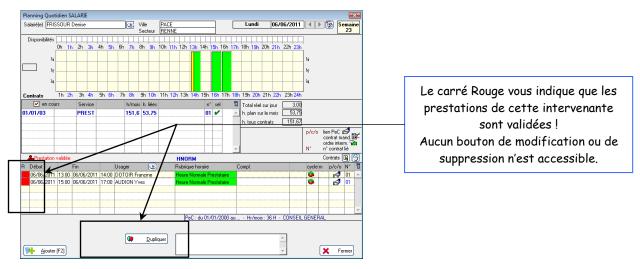
Ce traitement peut être lancé à partir du menu Planning > Valider les heures.

Sur cette interface, il vous reste à sélectionner le service concerné, le secteur (si vous les gérez ...), ainsi que les dates de début et de fin de validation.



NB: Si l'utilisateur connecté est Administrateur de Perceval (option « Administrateur » cochée dans sa fiche utilisateur - menu Fichier > Superviseur > Droits Utilisateurs Perceval), la combinaison simultanée de touches Shift + Ctrl + V donne accès au bouton de Dévalidation.

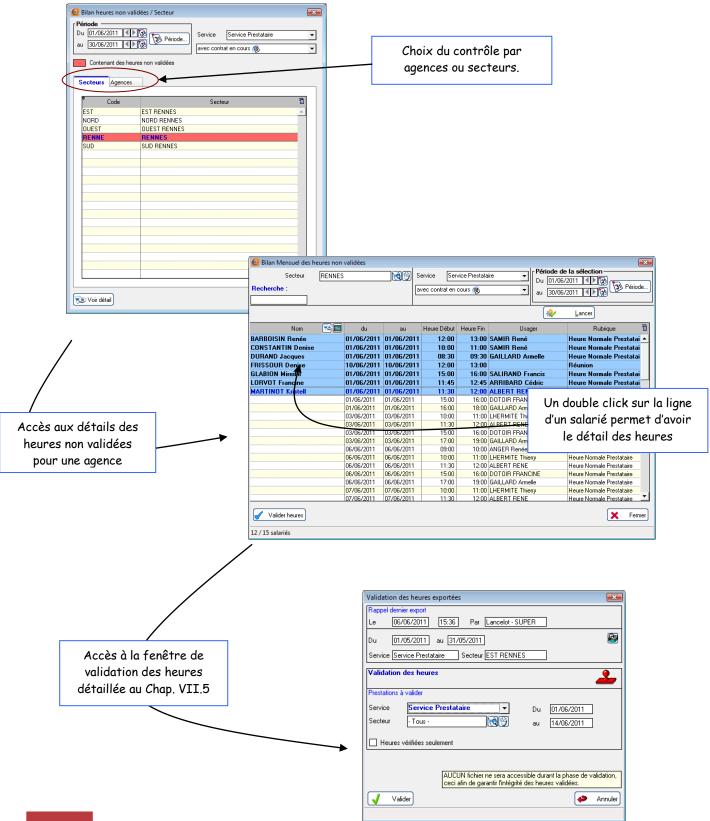
Une fois ce traitement lancé, vous pouvez constater dans vos plannings quotidiens Usagers et Salariés que les prestations validées présentent un Code Couleur « Rouge » et qu'aucune opération n'est possible sur ces dernières :





VI.6) Bilan des heures non validées

Par le menu **Planning > Contrôle validation des heures**, il est possible d'avoir un bilan des heures non validées par secteurs ou agences.





Chap. VII. Statistiques / Bilan Mensuel

VII. 1) Bilan des Heures Usagers

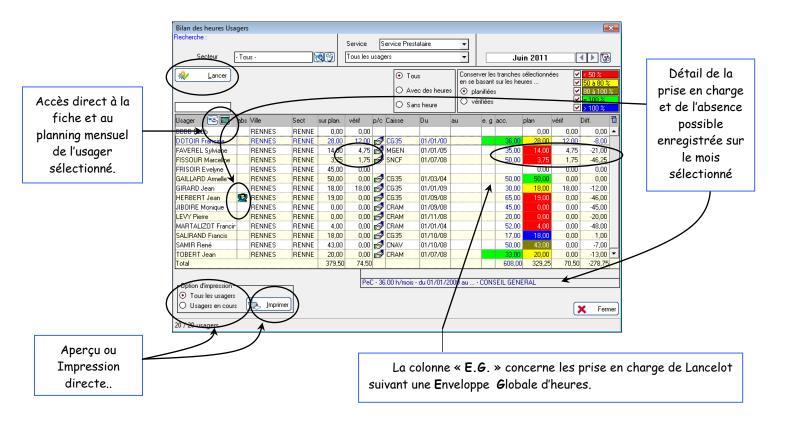
Mensuellement, vous avez la possibilité d'éditer un bilan des Heures Usagers, récapitulant par contrat mandataire ou prise en charge prestataire rattaché, le nombre d'heures réalisées et les éventuels dépassements d'accord.

Cet état statistique est accessible par le menu Usagers > Bilan des Heures.

Après mention des filtres d'affichage, vous devez **Lancer** la Recherche puis pouvez éventuellement éditer l'état.

Afin de suivre et étudier l'écart par rapport aux Heures Contrat ou Prise en Charge, vous pouvez prendre comme référence le total des heures planifiées OU des heures vérifiées. Pour affiner votre recherche, différentes tranches peuvent être sélectionnées.

Exemple: En sélectionnant la Tranche « > 100 % », Perceval vous affichera les Usagers en dépassements d'accord (Code Couleur Bleu).





VII.2) Bilan des Heures Salariés

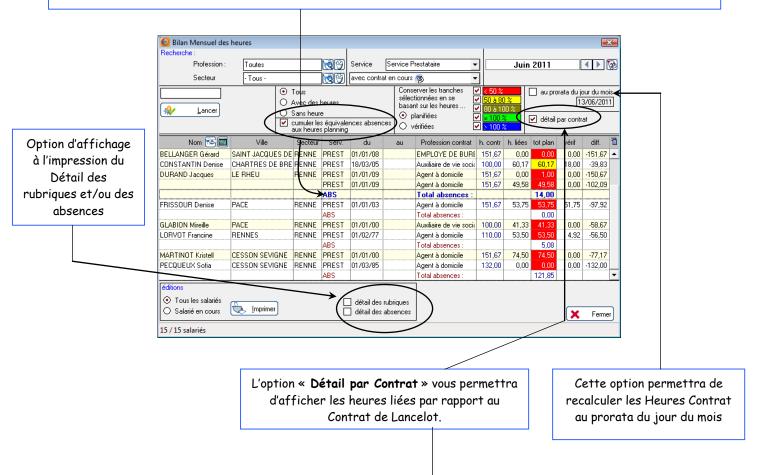
Afin de suivre précisément l'activité mensuelle de vos salariés, Perceval vous propose aussi un Bilan des Heures Salariés: menu Salarié > Suivi du temps de travail > Bilan mensuel des Heures.

Les fonctionnalités restent les mêmes que le bilan Usager avec notamment : filtres d'affichage, raisonnement en fonction des heures planifiées OU vérifiées et impression globale (ou unitaire).

Si certaines absences sont considérées comme du temps de travail effectif, vous avez dû mettre en place des équivalences horaires pour chaque motif associé.

Vous devez alors cocher l'option suivante, qui ira ajouter, aux salariés absents sur le mois, une ligne ABS reprenant la durée de l'absence.

Exemple: M DURAND a été absent pour Congés Payés du 23/06 au 24/06, soit 2 jours de 7 heures en fonctionnement « ouvrés », soit 14 heures.



Définition de colonnes :

- H. liées: Heures de prestation ou Heures Salariés rattachées à un Contrat,
- Total Planning: Total des heures du planning,
- ⇒ **Vérif**. : Total des heures vérifiées.

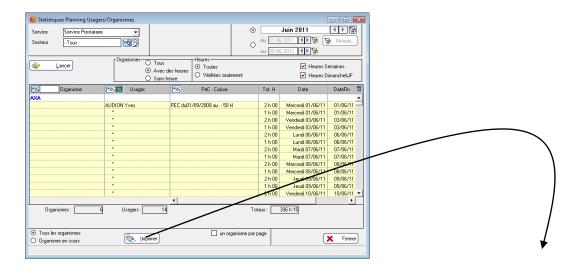


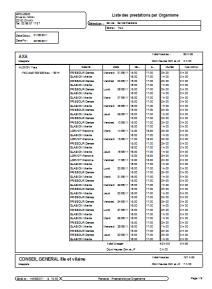




VII. 3) Statistiques Usagers

Un module de statistiques propose des statistiques pour les usagers avec un état correspondant par le menu **Planning > Statistiques > Usagers > Bilan des heures par organisme**



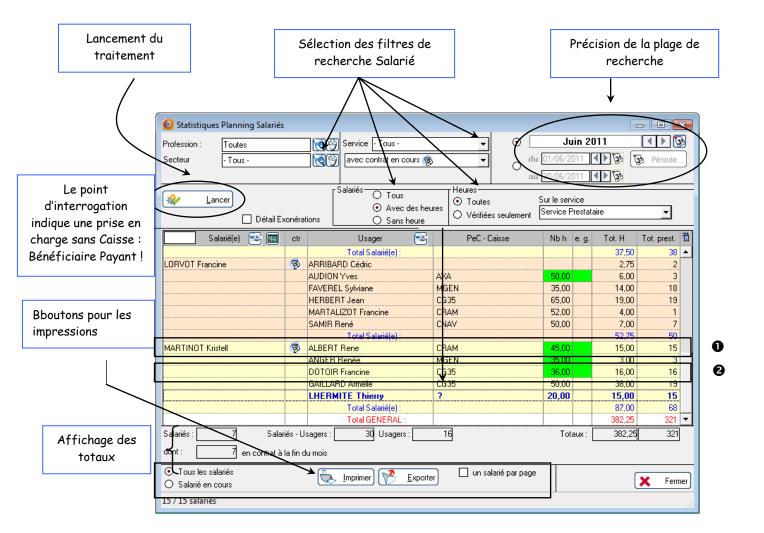






VII. 4) Statistiques Planning Salarié

Toujours dans l'optique d'un suivi de vos salariés, Perceval vous propose un récapitulatif mensuel de vos plannings : menu **Planning > Statistiques > Salariés > Planning - par Salarié**. Voici décrite la procédure d'utilisation :



Quelques exemples d'interprétation des enregistrements affichés (Cf. légende) :

- ➡ L'employé MARTINOT Kristell présente un contrat mandataire avec l'employeur ALBERT René pour lequel 15 heures de prestations ont été réalisées sur Juin 2011, pour un total de 15 visites.
- ➡ Le salarié MARTINOT Kristell, dans le cadre d'une prise en charge CG de 36h, est intervenue chez la bénéficiaire DOTOIR Francine, pour une durée de 16 heures en Juin 2011 (16 prestations enregistrées).

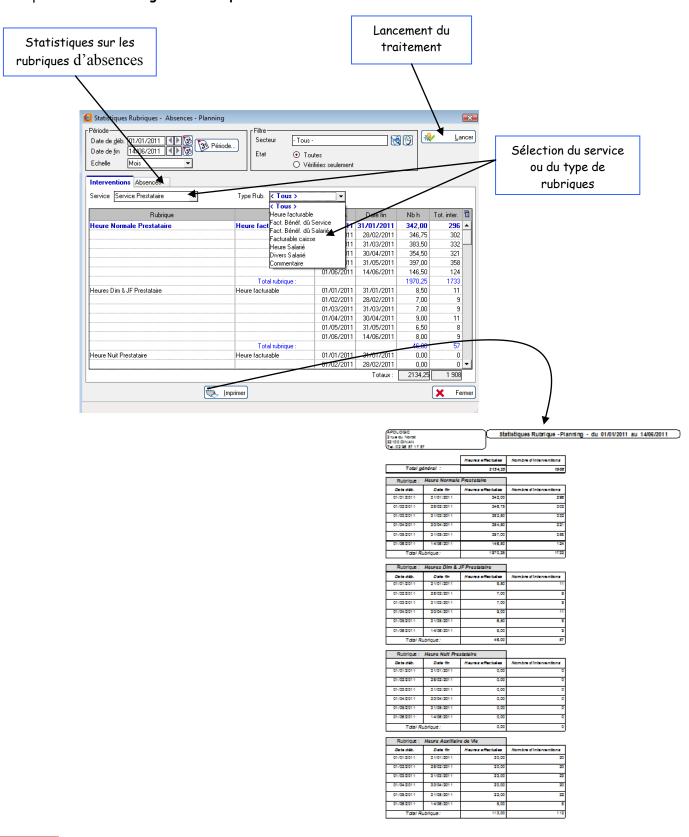






VII.5) Statistiques des interventions et des absences

Des statistiques par rubriques d'interventions ou d'absences sont également disponibles par le menu Planning > Statistiques > Interventions et absences



Perceval : Statistiques Rubrique - Planning

Editale: 14/06/2011 a 10/45

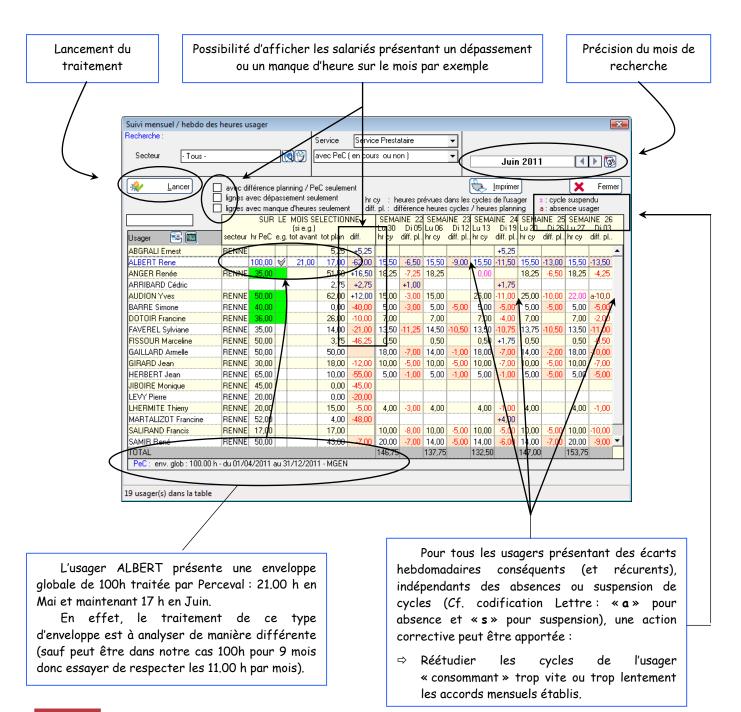


VII.4) Suivi des Accords & Enveloppes Prises en charge

Un dernier module vous permet de suivre semaine par semaine, des accords définissant en général un nombre d'heures par mois.

En comparant le paramétrage de cycles, ainsi que le planning en place, Perceval vous affiche les usagers présentant des écarts mensuels et hebdomadaires (dépassement ou manque) notables par rapport à leurs accords.

Vous devez en effet optimiser la planification des heures accordées tout au long du mois (ne pas atteindre la limite le 15 du mois ..., ni planifier 12h sur le mois si l'accord en prévoit 30h).





Chap. VIII. Modules Annexes

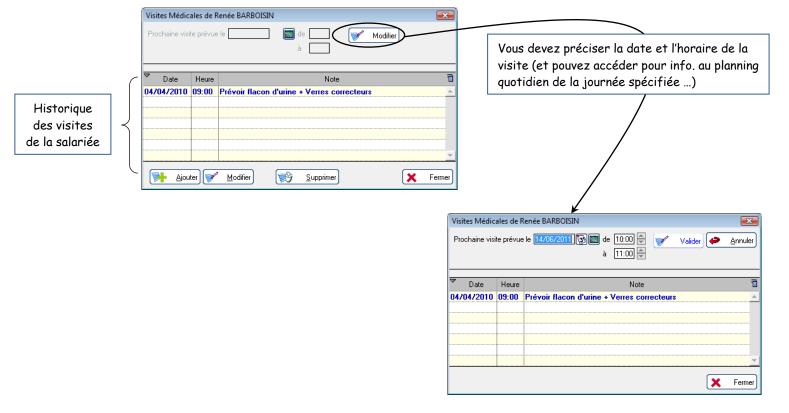
VIII.1)

Visite Médicale Salarié

Au niveau du menu Salariés > Médecine du Travail, vous avez la possibilité de gérer les visites de vos salariés à la médecine du travail : historique des visites par salarié, édition de courrier de convocation ou de listes ...

Lors de l'enregistrement de la prochaine visite d'un salarié, le logiciel contrôlera sa disponibilité sur la période précisée, puis vous proposera de créer le rendez-vous sur son planning.

Enregistrons ensemble la convocation de Mme Barboisin pour le 14 Juin 2011 de 10h à 11h :



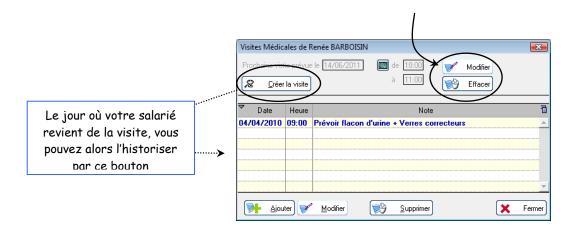
A la validation de la prochaine visite, Perceval vous demande alors successivement :

- all de confirmer la génération de la visite aux date et horaires prévues,
- ⊃ de choisir la rubrique à utiliser pour afficher cette visite (sans doute une rubrique Visite Médicale de type « Heure Salarié » créée au préalable),

La prochaine visite de la salariée est désormais enregistrée dans son planning, mais vous pouvez à tout moment revenir au niveau de cette interface pour la modifier ou la supprimer, et le planning sera alors automatiquement mis à jour.



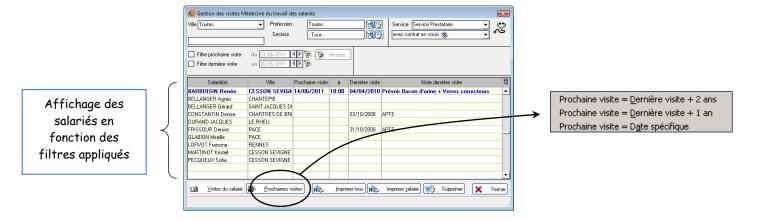






Salarié

Concernant la génération des prochaines visites médicales, Perceval vous propose de la réaliser <u>en une opération</u> pour l'ensemble des salariés affichés :



Selon l'option de génération choisie, Perceval calculera (« Prochaine visite = Dernière visite + 1 an OU 2 ans ») ou vous demandera la date désirée (« Prochaine visite = Date Spécifique »).

Cependant, il ne vous questionnera pas sur l'horaire et prendra par défaut la plage de temps 08h00 à 08h30 pour la génération de la prochaine visite médicale pour tous les salariés disponibles et affichés dans la table (création dans le module de Médecine du Travail et dans le planning).



Attention!

Ce mode de génération en masse peut créer la prochaine visite médicale pour un nombre conséquent de salariés, mais la rectification ou la suppression ne peut se faire que de manière unitaire!







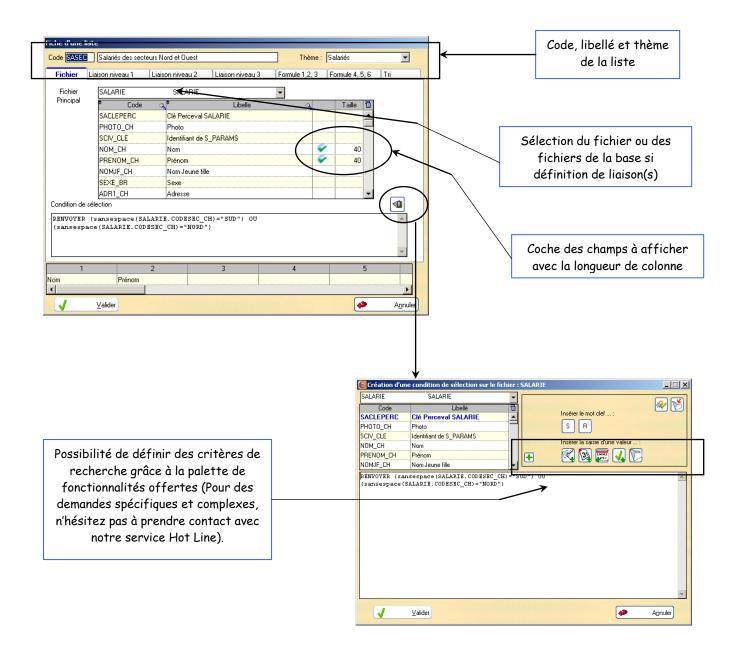
VIII.2)

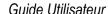
Listes Paramétrables

En complément des éditions et statistiques disponibles, Perceval Windows, vous offre la possibilité de paramétrer des listes selon vos critères en utilisant le module des Listes Paramétrables: menu Editions > Listes Paramétrables.

> Création d'une liste paramétrable

Vous devez tout d'abord identifier votre liste par un code et un libellé. Ensuite, il vous reste à déclarer les fichiers de la base de données interrogés, les champs à afficher, la taille de la colonne à l'édition et de possibles conditions de sélection.







> Utilisation d'une liste paramétrable

Dans la « liste des listes paramétrables », vous devez vous placer sur la liste en question et cliquer sur le bouton « Visualiser » puis décider de la marche à suivre : Configurer l'impression, Personnaliser votre Mise en page par le bouton « Styles », « Imprimer » votre liste ou réaliser un aperçu « Ecran », voir exporter l'état obtenu grâce à un click droit sur le tableau affiché (export sous Excel, Word ...)

> Gestion des listes paramétrables

Dans la gestion des listes, il vous est possible de Copier une liste en cliquant sur la liste désirée puis en cliquant sur le bouton « Copier », une fenêtre apparaît pour paramétrer le code de la liste.



Par défaut, le code suit celui de l'original, modifier le si le code est déjà utilisé par une autre liste puis **Valider** la copie.

De plus, vous pouvez **Exporter une liste paramétrable** sur une clé USB par exemple en sélectionnant une liste et en cliquant sur le bouton « **Exporter** ». Une fenêtre d'exportation de liste apparaît. Choisissez le lecteur sur lequel vous souhaitez copier le fichier et indiquez le nom du fichier (format .xml).

Enfin, pour **Importer une liste**, cliquez sur le bouton « **Importer** », une fenêtre d'importation de liste apparaît. Sélectionnez le lecteur et le fichier sous lequel la liste est enregistrée puis validez.



VIII.3)

Module de Recherche de Disponibilité

Afin d'optimiser votre utilisation du planning, Perceval vous offre un module de Recherche de Disponibilité Salarié qui peut vous permettre par exemple de :

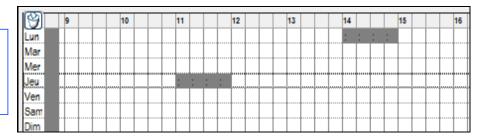
- ⇒ Chercher un salarié disponible suite à l'absence d'un collègue prévu pour des prestations cycliques (cf. Chap. V.6 Saisie des Absences Salariés).
- ⇒ Elaborer simplement votre planning et vos cycles suite à l'admission ou à la demande d'intervention d'un bénéficiaire.

En complément de la gestion des remplacements Salariés, ce module est accessible à partir du menu **Planning > Recherche de disponibilité**.

A ce stade, il est important de différencier 2 modes de Recherche :

• Recherche par Plage fixe: Vous recherchez sur une période donnée, un salarié disponible pour un (ou des) horaire(s) précis:

Sélection des plages de temps à l'aide de la souris, ici un salarié disponible le lundi de 14 à 15h et le jeudi de 11 à 12h.



2 Recherche par Plage variable : Vous recherchez sur une période donnée, un salarié disposant de X heures libres sur un ou plusieurs jours de la semaine :

Ajouter une ligne par le bouton +, préciser la durée recherchée, la plage de recherche et cliquer Ok.

Nous recherchons un salarié présentant 1 heure de libre le lundi de 14 à 19h et de 1h le jeudi de 9h à 12h.



Une fois ces données paramétrées (ou récupérées suite à la saisie d'une absence Salarié), nous allons vous exposer à la page suivante les différentes fonctionnalités offertes.

Suite à la gestion des remplacements, Perceval reprend par défaut le profil du salarié absent (Profession, Secteur ...).

Si « peu » de salariés apparaissent, n'hésitez pas à ôter des filtres à tous les niveaux ...

Vous pouvez rechercher un salarié par compétence notamment ou rattaché à un secteur particulier.

Après précision des différents critères de sélection, vous pouvez décider de déclencher manuellement la recherche (bouton « Rechercher ») ou automatiquement (Coche de l'option « Recherche Auto. »).

Perceval peut vous afficher les salariés indisponibles avec leur motif :

⇒ Cy : Cycle valide sur la période,

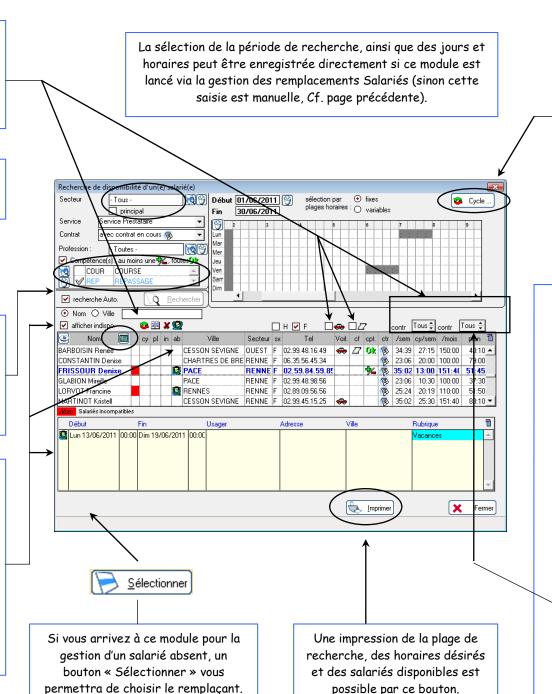
⇒ PI : Prestation sur le planning,

×

 \Rightarrow **In** : Indisponible sur la période,

⇒ **Ab** : Absence sur la période.

Le tableau inférieur vous explique plus précisément l'indisponibilité et il vous est toujours possible d'accéder au planning du salarié et de le modifier par ce bouton ...!



Si vous êtes passés par le menu **Planning**> **Recherche de dispo**., ce bouton

> Recherche de dispo., ce bouton permettra de créer automatiquement un cycle reprenant le salarié sélectionné et les prestations indiquées.

Interprétation du résultat

La salarié BARBOISIN semble la plus appropriée à la recherche en exploitant les différentes colonnes du tableau :

- ⇒ aucune indisponibilité trouvée,
- ⇒ Le salarié est une femme,
- ⇒ Possède un véhicule motorisé.
- ⇒ Possède CAFAD (même si pas demandé dans la recherche),
- ⇒ Présente les 2 compétences recherchées,
- En Contrat Prestataire valide.
- Enfin, elle présente le plus faible pourcentage d'heures planifiées par rapport aux heures Contrats ou paramétrées dans ses cycles.



VIII.4)

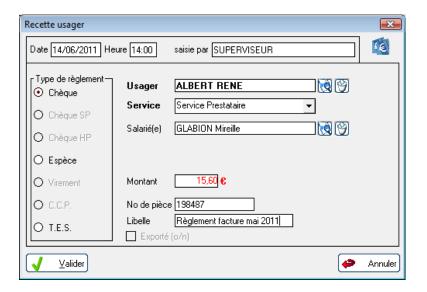
Gestion et Export des Recettes

Dans le cadre de vos activités mandataires et prestataires, il est envisageable que les usagers confient leur règlement de factures directement aux salariés intervenus à son domicile, qui les ramèneront alors au siège de l'association.

En fin de mois, lors de l'opération de **Réception / Vérification des Heures**, l'utilisatrice de Perceval Windows (qui peut ne pas avoir accès à Lancelot ou Arlequin), a la possibilité de saisir des règlements qui seront ensuite récupérés dans les logiciels Métiers.

Cette saisie est réalisée à partir du menu **Usagers > Recettes Usagers**, où vous pouvez enregistrer un à un vos règlements en précisant :

⇒ Le service (Prestataire, Mandataire), le salarié, l'usager, la date de règlement, la somme, ainsi qu'un libellé et un numéro de pièce (répercutés dans le compte Bénéficiaire).



Après saisie de vos règlements, vous pouvez les récupérer à partir des logiciels Métiers :

- ⇒ Lancelot : menu Interface > Perceval > Récupérer recettes,
- ⇒ Arlequin : menu Interface > Perceval > Intégrer recettes.

Nota Bene : Une fois intégrée dans le logiciel Métier, une recette ne peut plus être modifiée, ni supprimée dans Perceval Windows!



Chap.IX.

Questions / Réponses

En étudiant les appels téléphoniques reçus sur Perceval Windows par notre service Hotline, nous avons pu noté quelques questions récurrentes.

Afin de gagner en réactivité et anticiper vos possibles interrogations futures, voici exposées les « Questions / Réponses » les plus fréquentes :

• Un usager (ou un salarié) apparaît bien dans la liste des Usagers (Menu Usagers > Gestion) mais est impossible à retrouver dans le menu Usagers > Planning Mensuel ...



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Vous devez vous rendre dans la fiche de la personne en question et vérifier que l'option « Apparition Planning » soit bien cochée :

⇒ Fiche **Usager** : Onglet *Usager*,

⇒ Fiche Salarié: Onglet Planning.

Apparaît sur le planning

Ce paramétrage peut aussi expliquer qu'un salarié ne ressorte pas dans le module de Recherche de disponibilité ou pour la création d'un cycle de prestation.

2 En saisie manuelle de prestation sur un planning quotidien de 09h à 09h50 (ou en Création de Cycle), Perceval vous affiche après validation des informations, les horaires suivants : 09h à 10h ...



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Vous devez vous rendre dans le menu Paramètres > Configuration Générale (menu accessible si Administrateur de la base ...) et cocher l'option « Gestion des prestations à la minute » (et non au quart d'heure) :

Perceval vous autorisera alors à enregistrer des heures de début et de fin de prestation à la minute près

Planning

- Gestion des prestations à la minute
- O Gestion des prestations au quart d'heure (par défaut)





❸ Après génération de vos cycles sur le 1^{er} mois de l'année 2011, vous constatez que tous vos cycles, pourtant non cochés « valables les jours fériés », ont généré des prestations pour la journée fériée du 1^{er} Janvier 2011 :



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Vous devez vérifier que les Jours Fériés sont bien enregistrés dans Perceval pour l'année 2012, au niveau du menu **Paramètres > Jours Fériés**.

Le bouton « Automatique » vous permettra alors de les générer automatiquement pour les 2 prochaines années. (Pour corriger vos plannings, vous devez supprimer la génération de tous vos cycles pour ce 1^{er} Janvier 2012, puis la relancer à nouveau).

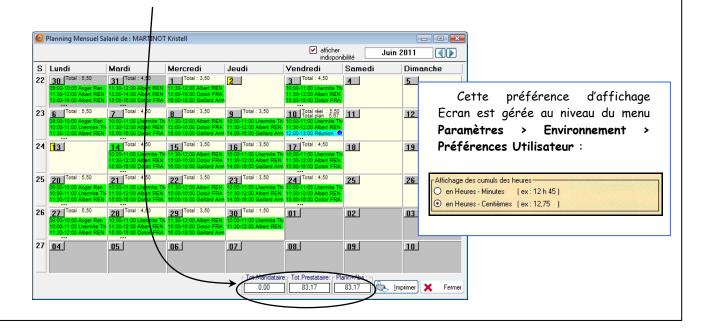
4 En consultation Ecran des plannings Usagers et Salariés, le cumul des heures est exprimé en *Heures - Centièmes* ...



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Au niveau des plannings mensuels Usagers et Salariés notamment, le total mensuel peut être exprimé sous deux formats, à savoir dans l'exemple ci-dessous de la salariée Frissour :

- ⇒ 83 h 10 exprimé en Heures Minutes.
- ⇒ 83,17 h exprimé en Heures Centièmes.



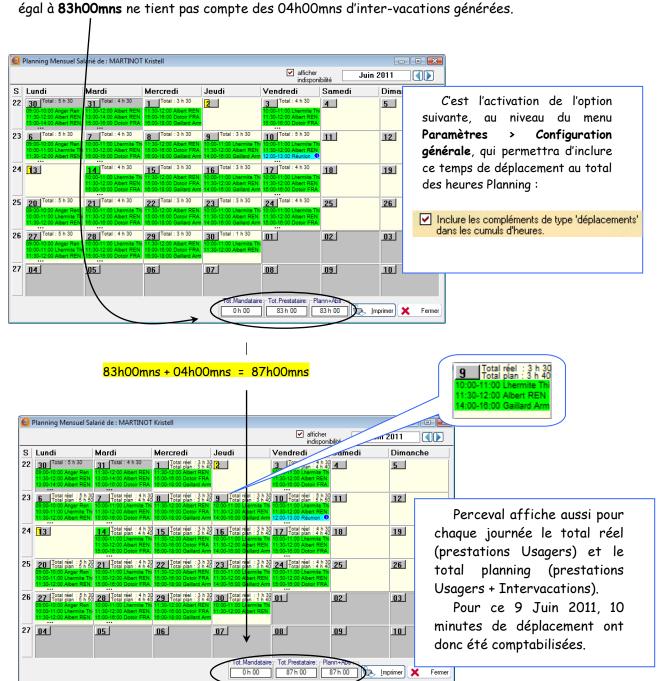


• Gérant les inter-vacations par le biais des « Compléments de type Déplacements » (Cf. Chap V.4 - Gestion des Inter-vacations), vous désirez que ce temps de déplacement soit inclus dans le temps de travail de vos salariés ...



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Dans le planning de Juin 2011 de la salariée Denise Frissour, le total des heures planifiées, égal à **83h00mns** ne tient pas compte des 04h00mns d'inter-vacations générées.





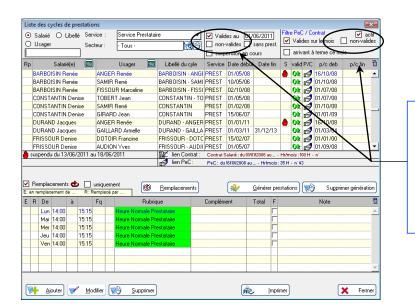
• Après création d'un cycle de prestation entre un Usager et un Salarié, vous ne retrouvez pas cet enregistrement au niveau du menu Planning > Gestion des Cycles ...



Quel réflexe adopté dans ce cas de figure ?

Si votre cycle a bien été enregistré, son apparition dans la liste des cycles est conditionnée par les filtres d'affichage appliqués.

Ainsi, si à l'ouverture de l'interface, le cycle en question n'est pas dans la liste, nous vous conseillons de cocher les filtres « non valides » indiqués ci-dessous :



Aucun test ne sera alors effectué sur les dates de validité des cycles, ni sur les dates de prises en charge (ou contrat mandataire) pour afficher les différents cycles enregistrés.

Une autre explication peut résider dans le classement de tous vos cycles. En effet, si vos cycles ne sont pas triés de manière uniforme, la recherche d'un cycle en particulier peut vite échouer.

Ainsi, nous vous conseillons de lancer l'utilitaire au niveau du menu Fichier > Maintenance > Utilitaires > Restaurer l'ordre des Cycles.





Chap.X.

Mots-Clés Word

X.1) Création de Document Word

Vous avez la possibilité de créer de nouveaux documents ou de personnaliser ceux installés par défaut par Perceval Windows.

Ces modèles Word peuvent être définis selon 2 types :

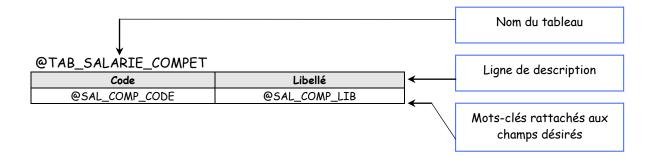
- ⇒ Type « Fiche »: Impression d'une fiche signalétique (Usager, Salarié, Cycle) ou d'un courrier (Convocation à la visite médicale, Avis de remplacements de salariés),
- ⇒ Type « Liste » : Impression d'un tableau détaillé d'usagers ou salariés généralement.

Si dans ce second type, nous devons obligatoirement utiliser une structure **Tableau**, il est aussi envisageable d'intégrer un tableau dans une fiche Salarié par exemple.

Cette mise en place d'un tableau doit respecter la norme suivante :

- ⇒ le nombre de colonnes désirées selon les champs à afficher,
- ⇒ toujours 2 lignes: la 1ère pour la description du champ et la 2^{nde} pour les mots-clés,
- ⇒ le nom du tableau en entête :

Exemple : Fiche Salarié - Tableau des Compétences :



X.2) Exemples de Document Word

Pour illustrer l'utilisation des documents Word, vous trouverez sur les 4 pages suivantes :

- ⇒ un modèle de fiche Salarié (Type « Fiche ») incluant des tableaux ...
- ... 2 puis l'édition obtenue par le bouton « Imprimer » de la fiche de la salariée Barbois
- ⇒ un modèle d'avis de convocation à la Visite médicale (Type « Liste ») ...
- ... puis l'édition obtenue par le bouton « Imprimer Tous » du module des Visites Médicales.



Modèle Word Fiche Salarié

@ASS_NOM

@*ASS_A*DR1 @*ASS_A*DR2

@ASS_CP @ASS_VILLE

Tel.: @ASS_TEL1
Fax.: @ASS_FAX

Fiche Salarié de @SAL_CIVILITE @SAL_NOM @SAL_PRENOM

Coordonnées:

@SAL_ADR1

@SAL_CP @SAL_VILLE

Secteur : @SAL_LIBSECTEUR

Tel.: @SAL_TEL1

Né(e) le @SAL_DATENAISS (@SAL_AGE ans) à @SAL_LIEUNAISS

Numéro de Sécurité Sociale : @SAL_NOSS

Coordonnées Bancaires :

Banque: @SAL_LIBBANK

Code Banque : @SAL_CODEBANK
Code Guichet : @SAL_CODEGUICH

Numéro de Compte : @SAL_NOCOMPTE / @SAL_CLERIB

Activité Professionnelle :

 $\textbf{Profession}: @SAL_LIBPROFESS$

Possède le Permis B? @SAL_PERMIS
Dispose d'un Véhicule? @SAL_VEHICULE
Possède le C.A.F.A.D.? @SAL_CAFAD

Centres d'intérêts : @SAL_CENTRES_INT

Compétences :

@TAB_SALARIE_COMPET

Code	Libellé
@SAL_COMP_CODE	@SAL_COMP_LIB

Plages d'indisponibilité:

PTAB_SALARIE_INDISPO

r	@ IAP_ZYCKIE_INDISFO		
l	Jour	Heure Début	Heure Fin
ſ	@SAL IND JOUR	@SAL IND HDEB	@SAL IND HFIN



2 Aperçu Edition Fiche Salarié

APOLOGIC APPLICATIONS

2, Rue de Noroit

ZA des Alleux - BP 456

22107 TADEN DINAN Cédex

Tel.: 02.96.87.17.87 Fax.: 02.96.87.23.22

Fiche Salarié de Mme BARBOIS Renée

Coordonnées :

La Hautière 35000 RENNES Secteur : RENNES Tel. : 02.99.48.15.48

Né(e) le 15/02/1940 (63 ans) à Rennes

Numéro de Sécurité Sociale : 2-51-08-14-254-154-47

Coordonnées Bancaires :

Banque : Caisse Epargne de Bretagne

Code Banque: 87878 Code Guichet: 45645

Numéro de Compte: 78789789716 / 08

Activité Professionnelle :

Profession: Aide Ménagère

Possède le Permis B ? Oui
Dispose d'un Véhicule ? Oui
Possède le C.A.F.A.D. ? Oui

Centres d'intérêts : Lecture, Sport

Compétences:

Code	Libellé
CUIS	Cuisine
GARDE	Garde d'Enfants
MENA	Ménage

Plages d'indisponibilité:

Jour	Heure Début	Heure Fin
Mercredi	15:00	24:00



@A55_NOM

• Modèle Word Liste Salarié

@*ASS_A*DR1 @*ASS_A*DR2

@ASS_CP @ASS_VILLE

Tel.: @ASS_TEL1
Fax.: @ASS_FAX

Liste des visites médicales à venir

Nous vous informons que votre prochaine visite médicale du travail aura lieu dans les bureaux de la Médecine du Travail qui se situent au :

Médecine du Travail 128, Rue de Brest 22100 DINAN

@TAB_SALARIE

Salarié(e)	Dernière Visite	Prochaine Visite
@SAL_NOM	@SAL_VM_DER_DATE à	@SAL_VM_DATE_LTR à
@SAL_PRENOM	@SAL_VM_DER_HEURE	@SAL_VM_HEURE

Note: Prévoir Radiographies, Verres correcteurs et Flacon d'urine.

Mme DUPUIS

Responsable de Secteur



APOLOGIC APPLICATIONS

4 Aperçu Edition Liste Salarié

2, Rue de Noroit ZA des Alleux - BP 456 22107 TADEN DINAN Cédex

Tel.: 02.96.87.17.87 Fax.: 02.96.87.23.22

Liste des visites médicales à venir

Nous vous informons que votre prochaine visite médicale du travail aura lieu dans les bureaux de la Médecine du Travail qui se situent au :

Médecine du Travail 128, Rue de Brest 22100 DINAN

Salarié(e)	Dernière Visite	Prochaine Visite
BARBOIS Renée	02/04/20010 à 09h00	Lundi 6 Juin 2011 à 09h00
GLABION Mireille	14/04/2010 à 10h45	Lundi 6 Juin 2011 à 10h30
MALTOISI Germaine	08/04/2010 à 09h15	Mardi 7 Juin 2011 à 09h00
MARTINOT Kristell	12/05/2010 à 15h15	Mardi 7 Juin 2011 à 10h30
MERLOT Sylvie	08/05/2010 à 09h45	Mercredi 8 Juin 2011 à 11h15
SOULOIS Jacqueline	28/04/210 à 10h45	Mercredi 8 Juin 2011 à 09h45
VIDOUX Isabelle	15/04/2010 à 09h30	Mercredi 8 Juin 2011 à 14h15

Note: Prévoir Radiographies, Verres correcteurs et Flacon d'urine.

Mme DUPUIS

Responsable de Secteur





X.3) Liste des Mots-Clés

> Association

@ASS_NOM	Nom
@ASS_SOUSNOM	Sous Nom
@ASS_ADR1	Première ligne d'adresse
@ASS_ADR2	Seconde ligne d'adresse
@ASS_ADR3	Troisième ligne d'adresse
@ASS_CP	Code Postal
@ASS_VILLE	Ville
@ASS_TEL1	Téléphone 1
@ASS_TEL2	Téléphone 2
@ASS_FAX	Fax
@ASS_EMAIL	E-mail
@ASS_NOID	No identification

> Salarié

@SAL_CIVILITE	Civilité
@SAL_NOM	Nom
@SAL_PRENOM	Prénom
@SAL_NOMJF	Nom de Jeune Fille
@SAL_SEXE	Sexe: "Homme", "Femme" ou "Pers. Morale"
@SAL_ADR1	Première ligne d'adresse
@SAL_ADR2	Seconde ligne d'adresse
@SAL_CP	Code Postal
@SAL_VILLE	Ville
@SAL_CODESECTEUR	Code du secteur
@SAL_LIBSECTEUR	Secteur
@SAL_SITFAM	Situation Familiale
@SAL_CODEPROFESS	Code Profession
@SAL_LIBPROFESS	Profession
@SAL_DATENAISS	Date de naissance
@SAL_AGE	Age
@SAL_LIEUNAISS	Lieu de naissance
@SAL_NATION	Nationalité
@SAL_TEL1	Téléphone 1



@SAL_TEL2	Téléphone 2
@SAL_COMMENT	Commentaires
@SAL_COMM_PLAN	Commentaires Planning
@SAL_NOID	N° d'identification
@SAL_CHEMIN_PHOTO	Chemin d'accès à la photo

//** Salariés étrangers

@SAL_ETR_NODOC	N° de document
@SAL_ETR_TYPDOC	Type de document
@SAL_ETR_FINVALDOC	Date de fin de validité du document

//** Informations bancaires

@SAL_LIBBANK	Nom de la Banque
@SAL_CODEBANK	Code Banque
@SAL_CODEGUICH	Code Guichet
@SAL_NOCOMPTE	N° de compte
@SAL_CLERIB	Clé RIB

//** Autres

,, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
@SAL_NOSS	No de Sécurité Sociale
@SAL_NOCAF	N° d'allocataire CAF
@SAL_NO_CPTTIERS	N° de compte Tiers
@SAL_APP_PLAN	Apparaît dans le planning : "Oui" ou "Non"
@SAL_ENFANTS	Nombre d'enfants
@SAL_PERMIS	Possède le permis : "Oui" ou "Non"
@SAL_VEHICULE	Dispose d'un véhicule : "Oui" ou "Non"
@SAL_CENTRES_INT	Centres d'intérêts
@SAL_CAFAD	Possède le CAFAD : "Oui" ou "Non"
@SAL_LIBRE1	Paramètre libre 1
@SAL_LIBRE2	Paramètre libre 2

//** Création du salarié dans la base

@SAL_CREAT_DATE	Date de la création
@SAL_CREAT_HEURE	Heure de la création
@SAL_CREAT_PAR	Application à l'origine de la création

//** Dernières modifications du salarié

@SAL_DERMODIF_DATE	Date de la dernière modification
@SAL_DERMODIF_HEURE	Heure de la dernière modification
@SAL_DERMODIF_PAR	Application à l'origine de la dernière modification





//** Visites Médecine du Travail

@SAL_VM_DATE	Date de la prochaine visite à la Médecine du travail Format : 03/01/2011
@SAL_VM_DATE_LTR	Date de la prochaine visite à la Médecine du travail (littérale) Format : Lundi 03 Janvier 2011
@SAL_VM_HEURE	Heure de la prochaine visite à la Médecine du travail Format : 10h15
@SAL_VM_DER_DATE	Date de la dernière visite à la Médecine du travail Format : 03/01/2011
@SAL_VM_DER_HEURE	Heure de la dernière visite à la Médecine du travail Format : 10h15
@SAL_VM_DER_NOTE	Note concernant la dernière visite à la Médecine du travail

//** Remplacement

@R_DATE_DEB	Date de début de remplacement
	Format: 03/01/2011
@R_DATE_FIN	Date de fin de remplacement
	Format: 03/01/2011
@R_EN_REMP_DE	Nom du salarié remplacé

Tableaux:

@TAB_SALARIE : Liste salariés avec infos générales

Entête colonne 1	Entête colonne 2
Mot clé 1	Mot clé 2

@TAB_SALARIE_VM: Tableau des visites médicales d'un salarié

Entête colonne 1	Entête colonne 2
Mot clé 1	Mot clé 2

@TAB SALARIE COMPET : Tableau des compétences d'un salarié

Code	Libellé
@SAL_COMP_CODE	@SAL_COMP_LIB

@TAB_SALARIE_INDISPO : Tableau des indisponibilités d'un salarié

Jour	Heure Début	Heure Fin
@SAL_IND_JOUR	@SAL_IND_HDEB	@SAL_IND_HFIN

@TAB_SALARIE_REMP : Tableau du détail d'un remplacement

Jour	De	Fin	à	Durée	Rubrique	Note	Remplaceme
							nt de
@R_J_DE	@R_H_D	@R_J_F	@R_H_F	@R_DUR	@R_RUB_COD	@R_N	@R_EN_RE
В	EB	IN	IN	EE	E	OTE	MP_DE
					@R_RUB_LIB		





> Usager

@US_CIVILITE	Civilité
@US_NOM	Nom
@US_PRENOM	Prénom
@US_NOMJF	Nom de jeune fille
@US_SEXE	Sexe : "Homme", "Femme" ou "Pers. Morale"
@US_ADR1	Première ligne d'adresse
@US_ADR2	Seconde ligne d'adresse
@US_CP	Code Postal
@US_VILLE	Ville
@US_CODESECTEUR	Code du secteur
@US_LIBSECTEUR	Secteur
@US_TYPUS	Type d'usager
@US_SITFAM	Situation Familiale
@US_TYPLOG	Type de logement
@US_DATENAISS	Date de naissance
@US_AGE	Age
@US_TEL1	Téléphone
@US_CODEIMM	Code immeuble
@US_DATEDEF	Date de sortie définitive
@US_EXO	cas 1 : "sans objet"
	cas 2 : "Non Exonération"
	cas 3 : libellé exo
@US_NOCRAV	N° CRAV
@US_NOSIRET	N° de Siret
@US_NOURASSAF	N° d'URSSAF
@US_CODEAPE	Code APE
@US_COMMENT1	Zone de commentaires 1
@US_COMMENT2	Zone de commentaires 2
@US_APP_PLAN	Apparaît dans le planning : "Oui" ou "Non"

//** Responsable de dossier

soit un tableau avec le nom du responsable de dossier par service :

@US_TAB_RESPDOSS

Code service	Libellé service	Code responsable dossier	Nom responsable dossier
@SERVICE_CODE	@SERVICE_LIB	@US_RESPDOSS_CODE	@US_RESPDOSS_NOM

Soit, dans le cas d'un seul responsable de dossier :

@US_RESPDOSS_CODE	Code responsable dossier
@US_RESPDOSS_NOM	Nom responsable dossier





//** Tuteur

@US_TUT_NOM	Nom du tuteur	
@US_TUT_PRENOM	Prénom	
@US_TUT_ADR1	Première ligne d'adresse	
@US_TUT_ADR2	Seconde ligne d'adresse	
@US_TUT_CP	Code Postal	
@US_TUT_VILLE	Ville	
@US_TUT_TEL	N° de téléphone	
@US_TUT_NOTE	Note	

//** Assuré

@US_NOSS	N° de sécu
@US_NOCAF	N° d'allocataire CAF
@US_ASS_IDEM	L'assuré est l'usager : "Oui"ou "Non"
@US_LIENASS	Lien avec l'assuré
@US_ASSCIVILITE	Civilité de l'assuré
@US_ASS_NOM	Nom Assuré
@US_ASS_PRENOM	Prénom Assuré
@US_ASS_ADR1	Adresse 1 Assuré
@US_ASS_ADR2	Adresse 1 Assuré
@US_ASS_CP @US_ASS_VILLE	Code postal & Ville Assuré
@US_ASS_DATEN	Date de naissance de l'assuré
@US_ASS_REGIME	Régime de l'assuré

//** Facturé

@US_FAC_IDEM	Le facturé est l'usager : "Oui"ou "Non"
@US_LIENFAC	Lien avec le facturé
@US_FACCIVILITE	Civilité du facturé
@US_FAC_NOM	Nom Facturé
@US_FAC_PRENOM	Prénom Facturé
@US_FAC_ADR1	Adresse 1 Facturé
@US_FAC_ADR2	Adresse 2 Facturé
@US_FAC_CP	Code postal Facturé
@US_FAC_VILLE	Ville Facturé

//** Informations bancaires

@US_LIBBANK	Nom de la Banque
@US_CODEBANK	Code Banque
@US_CODEGUICH	Code Guichet
@US_NOCOMPTE @US_CLERIB	N° de compte et Clé RIB

//** Famille - Liens

@US_TAB_FAMILLE

Nom / Prénom	Lien	Adresse 1 / Adresse 2 / CP Ville	Tél 1 / Tel. 2
@US_FAM_NOM	@US_FAM_LIEN	@US_FAM_ADR1	@US_FAM_TEL1
@US_FAM_PREN		@US_FAM_ADR2	@US_FAM_TEL2
OM		@US_FAM_CP @US_FAM_VILLE	





/:** No compte de tiers

@US_NO_CPTTIERS N° de co	mpte Tiers
--------------------------	------------

OU ... si un compte de tiers par service, utilisation d'un TABLEAU :

@US_TAB_TIERS

Code service	Libellé service	N° de compte Tiers pour le service
@SERVICE_CODE	@SERVICE_LIB	@US_SERV_TIERS

//** type de règlement

0110 7105 8017	
@US_TYPE_RGLT	Type de règlement

$\ensuremath{\mathsf{OU}}\xspace$... si un type de règlement par service, utilisation d'un TABLEAU :

@US_TAB_RGLT

Code service	Libellé service	Type de règlement
@SERVICE_CODE	@SERVICE_LIB	@US_TYPE_RGLT

//** Divers

@US_INFOMED	Infos médicales importantes
@US_CLES	clés de l'usager
@US_ARGENT	gestion d'un compte argent

//** Aggir

@US_AGGIR_GR	AGGIR: Groupe
@US_AGGIR_DV	AGGIR : Date de validité

//** Aides

@US_PSD	PSD - Bénéficiaire : "Oui"ou "Non"
@US_PSDMNT	PSD - Montant
@US_FNS	FNS - Bénéficiaire : "Oui"ou "Non"
@US_FNSMNT	FNS - Montant
@US_ACTP	ACTP - Bénéficiaire : "Oui"ou "Non"
@US_ACTPMNT	ACTP - Montant
@US_ACTPTX	ACTP - Taux
@US_AAH	AAH - Bénéficiaire : "Oui"ou "Non"
@US_AAHMNT	AAH - Montant

//** Salariés habituels ou préférés

@US_TAB_SAHAB

Salarié – nom	Salarié – prénom	Salarié – ville	Secteur	Profession
@US_SAHAB_NO	@US_SAHAB_PRE	@US_SAHAB_VIL	@US_SAHAB_	@US_SAHAB_P
M	NOM	LE	SECT	ROF





//** Prises en charge

@US_TAB_PEC

@US_PEC_SER	@US_PEC_OR	@US_PC_DE	@US_PEC_FI	@US_PEC_NB_H
V	G	В	N	R
Service	Organisme	Date Début	Date Fin	Nb heures / mois

@US_PEC_ENVGLO	@US_PEC_TAR	@US_PEC_COM	@US_PEC_RUBDE
В	IF	M	F
Nb heures - env	Tarif	Commentaire	Rubriques par
globale			défaut

//** Contrats Mandataires

@US_TAB_CONTR

@US_CONTR_SER	@US_CONTR_TYP	@US_CONTR_SANO	@US_CONTR_DE	@US_CONTR_F
V	E	M	В	IN
Service	Type de contrat	Nom Salarié(e)	Date Début	Date fin

//** Intervenants libéraux

@US_TAB_INT

@IT_CIVILITE	@IT_NOM	@IT_PRENOM	@IT_NOID	@IT_ADR1	@IT_ADR2
Civilité	Nom	Prénom	No	Adresse 1	Adresse 2
			identifiant		

@	IT_CP	@IT_VILLE	@IT_CABINET	@IT_TEL	@IT_TELVOIT	@IT_FAX
Co	ode Postal	Ville	Cabinet	Téléphone	Tél. voiture	Fax

@IT_COMMENT	@IT_VILL E	@IT_CABINET	@IT_TEL	@IT_TELVOIT	@IT_FAX
Code Postal	Ville	Cabinet	Téléphone	Tél. voiture	Fax

@IT_CODEPROFESS	@IT_LIBPROFESS	@IT_CODBANK	@IT_NOCOMPT	@IT_CLERIB
Code Profession	Libellé profession	Code banque	No compte	Clé RIB

@IT_LIBBANK	@IT_CPTTIER
Libellé Banque	Compte de tiers

//** Paramètres libres

,,	
@US_LIBRE1	Paramètre libre 1
@US_LIBRE2	Paramètre libre 2
@US_LIBRE3	Paramètre libre 3
@US_LIBRE4	Paramètre libre 4
@US_LIBRE5	Paramètre libre 5





//** Création de l'usager dans la base

@US_CREAT_DATE	Date de la création
@US_CREAT_HEURE	Heure de la création
@US_CREAT_PAR	Application à l'origine de la création

//** Dernières modifications de l'usager

@US_DERMODIF_DATE	Date de la dernière modification
@US_DERMODIF_HEURE	Heure de la dernière modification
@US_DERMODIF_PAR	Application à l'origine de la dernière modification

Tableaux:

@TAB_USAGER	Liste usagers présélectionnés avec infos générales

> Cycles de prestation

@CY_SERV_COD	Code du service du Cycle
@CY_SERV_LIB	Libellé du service du Cycle
@CY_LIBELLE	Libellé du cycle
@CY_US_NOM	Nom de l'usager
@CY_SA_NOM	Nom du salarié
@CY_VAL_DEB	Date de début de validité du cycle
@CY_VAL_FIN	Date de fin de validité du cycle
@CY_SUSP_DEB	Date de début de suspension du cycle
@CY_SUSP_FIN	Date de fin de suspension du cycle

//** Tableau des détails d'un cycle

@CY_TAB_DETAIL

Jour	Heure	Jour fin	à	Durée
début	début			
@ <i>C</i> Y_J_	@CY_H_D	@ <i>С</i> У_J_F	@CY_H_F	@CY_DUR
DEB	EB	IN	IN	EE

fréquence (toutes les <i>n</i> semaines)	Rubrique	Note, mémo	Sur les jours fériés (oui / non)
@CY_FREQ @CY_FREQDEB	@CY_RUB_CODE @CY_RUB_LIB	@CY_NOTE	@CY_FERIE





> Gestion des Remplacements

@R_DATE_DEB	Date de début de remplacement
@R_DATE_FIN	Date de fin de remplacement
@SAL_NOM @SAL_PRENOM	Nom du remplaçant

//** Détail des interventions

@TAB_SALARIE_REMP

Jour	De	Jour fin	à	Durée	Rubrique	Note	Remplacement
							de
@R_J_DE	@R_H_D	@R_J_D	@R_H_	@R_DURE	@R_RUB_CO	@R_NO	@R_EN_REMP
В	EB	EB	FIN	E	DE	TE	_DE
					@R_RUB_LI		
					В		

//** Planning Usager ou Salarié

@TAB_PLAN_US ou @TAB_PLAN_SA

Jour abrégé,	De	à	Durée	Rubrique	Salarié	Usager
Jour,						
Date						
@PL_JDEB,	@PL_HDEB	@PL_H	@PL_DUREE	@PL_RUB_	Mots clés	Mots Clés
@PL_JOURDEB,		FIN		LIB	Salarié	Usager
@PL_DATEDEB						







VOS SOLUTIONS LOGICIELS.

Support Assistance téléphonique : 0826.465.365

www.apologic.fr

SIEGE SOCIAL
2 rue du Noroît
ZA Les Alleux
22107 TADEN DINAN Cedex

Tél: 02 96 87 18 78 Fax: 02 96 39 23 22



